

LA PARTICIPATION AUX ÉTUDES
UNIVERSITAIRES DANS UN CONTEXTE
DE HAUSSE DES DROITS DE SCOLARITÉ

RAPPORT DU COMITÉ
SUR L'ACCESSIBILITÉ FINANCIÈRE AUX ÉTUDES
DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC
À LA COMMISSION DE PLANIFICATION
DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC

**LA PARTICIPATION AUX ÉTUDES
UNIVERSITAIRES DANS UN CONTEXTE
DE HAUSSE DES DROITS DE SCOLARITÉ**

RAPPORT DU COMITÉ
SUR L'ACCESSIBILITÉ FINANCIÈRE AUX ÉTUDES
DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC
À LA COMMISSION DE PLANIFICATION
DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC

Recherche et rédaction :

Sophie Duchaine
David-H. Mercier
Charlène Paradis
Martin Ringuette

Traitement des données statistiques :

Sylvie Bonin
Denis Marchand

Soutien technique et révision linguistique :

Edmond-Louis Dussault
Caroline Gauvin
Gisèle Genois

Rapport adopté à l'Assemblée des gouverneurs de l'Université du Québec le 14 décembre 2011.

Dépôt légal - Bibliothèque et Archives Canada – Bibliothèque et Archives nationales du Québec

ISBN : 2-7628-2767-1 (version imprimée)

ISBN : 2-7628-2768-X (version pdf)

La reproduction du présent rapport est autorisée à condition d'en mentionner la source.

TABLE DES MATIÈRES

Liste des graphiques.....	6
Liste des tableaux et schéma.....	7
Sommaire.....	9
1. Introduction	11
2. Présentation du Comité.....	12
3. Éléments de contexte	13
3.1. Hausse des droits de scolarité.....	13
3.2. Programmes d'aide financière aux études du MELS.....	14
3.3. Modifications aux programmes d'aide financière aux études du MELS.....	15
4. Portrait socioéconomique des bénéficiaires de l'aide financière gouvernementale aux études	16
4.1. Comparaison de l'endettement étudiant au Québec et au Canada.....	16
4.2. Portrait des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses de l'aide financière aux études du MELS.....	17
5. Effets potentiels de la hausse des droits de scolarité	27
5.1. Limites de l'analyse	27
5.2. Types d'effets possibles sur les populations étudiantes.....	28
5.2.1 À la lumière des données statistiques disponibles	28
5.2.2 Sur le plan financier	33
5.2.3 Sur le plan de la valeur perçue des études universitaires	34
5.3. Rappel des catégories d'étudiants présentant des défis en matière d'accessibilité	36
6. Enjeux particuliers pour les établissements du réseau de l'Université du Québec.....	36
7. Portrait des mesures de soutien financier.....	43
7.1. L'aide financière institutionnelle.....	43
7.2. L'aide de dépannage et le soutien particulier.....	43
7.3. Le travail salarié associé au projet d'études.....	44
7.4. Les constats.....	44
8. Recommandations adressées à la Commission de planification	45
8.1. Principes sous-jacents à l'ensemble des recommandations du Comité.....	45
8.2. À l'égard de l'avis du Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études.....	46
8.3. À l'égard du rapport de la Fédération étudiante universitaire du Québec	48
8.4. Recommandations visant à bonifier des mesures existantes.....	51
8.5. Recommandations visant à introduire de nouvelles mesures	51
8.6. Recommandations visant à orienter les actions du gouvernement du Québec.....	54
8.7. Recommandations visant à prolonger le mandat du Comité sur l'accessibilité financière aux études.....	56
Conclusion	57
Bibliographie.....	59
Annexes	61

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1 :	Pourcentage des diplômés ayant obtenu un prêt dans le cadre de programmes gouvernementaux de prêts étudiants et ayant fourni des données deux ans après l'obtention du diplôme, diplômés de 1995, 2000 et 2005, Canada et provinces	16
Graphique 2 :	Montant moyen de la dette d'études au moment de l'obtention du diplôme, en dollars courants, diplômés de 1995, 2000 et 2005 ayant obtenu un prêt dans le cadre de programmes gouvernementaux de prêts étudiants et ayant fourni des données deux ans après l'obtention du diplôme, Canada et provinces	17
Graphique 3 :	Proportion des inscrits répondant aux principaux critères de base du PPB et proportion des inscrits à temps partiel, sur les inscrits totaux, pour tous les cycles, par université, Québec, automne 2009	18
Graphique 4 :	Nombre de prêts et bourses accordés et nombre de prêts (sans bourse) accordés, en proportion des inscrits répondant aux principaux critères de base du PPB, pour tous les cycles, par université, Québec, automne 2009 pour les établissements du réseau de l'Université du Québec, automne 2008 pour les autres universités	20
Graphique 5 :	Montant moyen du prêt et de la bourse obtenus par les inscrits répondant aux principaux critères de base du PPB, par université, Québec, automne 2008	22
Graphique 6 :	Montant moyen du prêt obtenu par les inscrits répondant aux principaux critères de base du PPB, par université et par cycle, Québec, automne 2009	23
Graphique 7 :	Nombre de prêts (sans bourse) accordés en proportion des inscrits répondant aux principaux critères de base du PPB, par établissement du réseau de l'Université du Québec et par cycle, automne 2009	24
Graphique 8 :	Nombre de prêts et bourses accordés en proportion des inscrits répondant aux principaux critères de base du PPB, par établissement du réseau de l'Université du Québec et par cycle, automne 2009	25
Graphique 9 :	Montant moyen de la bourse obtenue par les inscrits répondant aux principaux critères de base du PPB, par université et par cycle, Québec, automne 2009	26
Graphique 10 :	Évolution des EEETP au Québec, en Ontario et en Colombie-Britannique entre 1992 et 2008, sous forme d'indice (1992=100)	28
Graphique 11 :	Nombre d'inscriptions au 1 ^{er} cycle à temps plein à l'automne dans les universités québécoises (1982-1983 à 2010-2011)	29
Graphique 12 :	Nombre d'inscriptions à temps partiel au 1 ^{er} cycle à l'automne dans les universités québécoises (1982-1983 à 2010-2011)	29
Graphique 13 :	Évolution des inscriptions à temps plein aux cycles supérieurs au Québec, en Ontario et en Colombie-Britannique entre 1992 et 2008, sous forme d'indice (1992=100)	30
Graphique 14 :	Évolution des inscriptions à temps partiel aux cycles supérieurs au Québec, en Ontario et en Colombie-Britannique entre 1992 et 2008, sous forme d'indice (1992=100)	30
Graphique 15 :	Évolution de la population âgée de 17 à 29 ans, Québec, 1991 à 2031	31
Graphique 16 :	Différence entre l'effectif universitaire à plein temps, en moyenne, pour la période de 2003-2004 à 2005-2006 et l'effectif projeté au Québec, 2006-2007 à 2030-2031	32
Graphique 17 :	Répartition des étudiants de premier cycle à temps partiel en proportion de l'ensemble des inscrits de premier cycle à temps partiel (N=73 042) et répartition des étudiants de cycles supérieurs à temps partiel en proportion de l'ensemble des inscrits de cycles supérieurs à temps partiel (N=26 894), par établissement, automne 2010	38
Graphique 18 :	Étudiants inscrits à temps partiel en proportion de l'ensemble des inscrits, par établissement et par cycle, automne 2010	39
Graphique 19 :	Étudiants de première génération universitaire en proportion de l'ensemble des répondants de l'enquête NSSE, inscrits en première année au baccalauréat, par établissement, 2008	40

LISTE DES TABLEAUX ET SCHÉMA

Tableau I :	Nombre d'inscrits répondant aux critères de base du PPB, pour tous les cycles, et nombre d'inscrits totaux, par université, Québec, automne 2009	19
Tableau II :	Nombre de prêts et bourses accordés, nombre de prêts (sans bourse) accordés et nombre d'inscrits répondant aux critères de base du PPB, pour tous les cycles, par université, Québec, automne 2009 pour les établissements du réseau de l'Université du Québec, automne 2008 pour les autres universités	21
Tableau III :	Comparaison des taux d'accès aux études postsecondaires selon le niveau de revenu et de scolarité des parents	35
Tableau IV :	Nouveaux étudiants inscrits à temps partiel, nouveaux étudiants inscrits à temps complet venant directement du marché du travail et nouveaux étudiants inscrits à temps complet qui viennent de familles à revenu moyen, en nombre et en proportion du total des nouveaux étudiants du réseau UQ inscrits au premier cycle, automne 2010	37
Tableau V :	Nouveaux étudiants inscrits à temps partiel et nouveaux étudiants inscrits à temps complet venant directement du marché du travail, en nombre et en proportion des nouveaux étudiants du réseau UQ inscrits aux cycles supérieurs, automne 2010	37
Tableau VI :	Revenus bruts moyens et contribution moyenne calculée des parents des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses avec contribution des parents, par établissement d'enseignement, en 2008-2009	49
Schéma I :	Répartition des nouveaux inscrits de première génération universitaire et des autres nouveaux inscrits à l'Université du Québec en fonction du statut économique de leur famille et du régime d'études, tous cycles confondus, automne 2010	41

SOMMAIRE

Le Comité sur l'accessibilité financière aux études a reçu le mandat de la Commission de planification de l'Université du Québec de dresser un état de situation de la hausse des droits de scolarité dans les établissements du réseau. Ce mandat contenait également un examen des effets possibles de la hausse des droits de scolarité sur l'accessibilité financière aux études ainsi qu'une réflexion sur les bonifications pouvant être apportées par les établissements pour améliorer le soutien financier accordé à leurs étudiants.

Au Québec, les tendances démographiques actuelles prévoient, à partir de 2014-2015, une baisse importante de la population en âge de s'inscrire à l'université. Cette tendance risque fortement de se traduire par une baisse de la fréquentation universitaire. Par ailleurs, les exigences grandissantes de la société du savoir font croître la demande du marché du travail pour des diplômés universitaires. La hausse des droits de scolarité, s'échelonnant entre 2012 et 2017, intervient donc dans des contextes économique et démographique qui exigeront un rehaussement des taux de participation universitaire.

L'analyse du Comité l'amène d'abord à rappeler la difficulté de séparer l'effet particulier du coût des études ou de l'endettement de celui des autres facteurs agissant sur l'accessibilité aux études. En effet, le niveau de scolarité et le revenu des parents, l'origine géographique, le rapport culturel aux études, le parcours et les résultats scolaires ainsi que la situation personnelle sont tous des facteurs qui interviennent dans le choix d'accéder aux études universitaires. Cela dit, l'analyse du Comité fait ressortir qu'une hausse des droits de scolarité peut poser d'autres types de défis que ceux d'ordre strictement financier. En effet, parmi les catégories de populations qui sont traditionnellement sous-représentées aux études universitaires, certains étudiants ont au préalable une perception défavorable du rendement économique des études universitaires, c'est-à-dire qu'ils ont tendance à surestimer le coût à court terme et à sous-estimer les bénéfices à long terme. Cette perception s'observe plus fréquemment parmi les étudiants de première génération universitaire et parmi ceux venant de familles à faible revenu. À cet égard, le Comité estime qu'une hausse des droits de scolarité peut avoir pour effet de renforcer la perception négative de ces étudiants et donc de réduire encore plus la valeur qu'ils accordent aux études universitaires. Cet effet pourrait également se traduire par une baisse de leur taux de participation aux études universitaires.

Pour ces catégories d'étudiants, le Comité propose, en concordance avec la mission d'accessibilité des établissements du réseau de l'Université du Québec, un certain nombre de mesures qui visent à accroître leur valorisation des études universitaires.

Les modifications apportées au Programme de prêts et bourses du gouvernement du Québec protégeront entièrement les étudiants venant de familles à très faible revenu. Cela dit, l'analyse du Comité fait ressortir que certaines catégories d'étudiants demeureront non protégées de la hausse des droits de scolarité, puisqu'ils ne sont pas admissibles au Programme de prêts et bourses ou qu'ils sont bénéficiaires du volet prêt seulement. Cette réalité touche, d'une part, des catégories d'étudiants qui suivent des parcours d'études moins traditionnels, comme les étudiants inscrits à temps partiel, et, d'autre part, des étudiants dont le revenu est considéré comme trop élevé pour qu'ils puissent bénéficier de bourses – entendons ici les étudiants venant de familles à revenu moyen ou ceux venant du marché du travail. Pour ces catégories d'étudiants, le Comité propose un certain nombre de recommandations qui visent à les soutenir davantage dans le financement et la réussite de leurs études. Ces catégories d'étudiants se trouvent en plus grand nombre dans les établissements du réseau de l'Université du Québec que dans les autres universités québécoises. En effet, les établissements du réseau de l'Université du Québec, en concordance avec leur mission d'accessibilité, ont non seulement une responsabilité particulière à l'égard de ces étudiants, mais ils possèdent également une connaissance et une expérience plus fines de leurs caractéristiques et de leur rapport aux études.

Ces constats ont amené le Comité à élaborer deux principes régulateurs visant à maximiser l'effet des mesures de soutien à l'accessibilité aux études sur les étudiants présentant des défis plus grands. Le premier principe souligne l'utilité de concevoir des mesures de soutien à l'accessibilité financière, qui agiront à la fois sur la situation financière des étudiants et sur leur valorisation des études universitaires. Ce principe vise spécifiquement à favoriser la participation universitaire des étudiants qui ont tendance à surestimer le coût des études et à en sous-estimer les bénéfices. Le second principe vise à concevoir des mesures de soutien à l'accessibilité financière afin qu'elles agissent également sur la réussite des études et sur leur durée. Ce principe vise plus spécifiquement les étudiants dont la réussite est au préalable plus sensible, puisqu'ils sont inscrits dans des parcours moins traditionnels ou du fait qu'ils font face à un endettement important. À cet égard, le Comité fait ressortir la nécessité de concevoir des mesures de soutien qui s'ajusteront au cheminement de l'étudiant, tout en l'amenant à réaliser son projet d'études à un rythme favorisant la réussite.

Enfin, le Comité insiste sur le fait que, pour maintenir la compétitivité et la créativité du Québec au sein de la société du savoir mondialisée, celui-ci doit accroître le nombre de ses diplômés universitaires. Pour répondre à cet impératif, la mission d'accessibilité de l'Université du Québec devient un levier stratégique indispensable au développement du Québec. Cette mission unique doit toutefois être pleinement reconnue par le gouvernement québécois. Une telle reconnaissance permettrait aux établissements du réseau de l'Université du Québec de contribuer de manière optimale au rehaussement des taux de participation universitaire sur le territoire de même qu'à l'accueil, la rétention et la réussite des étudiants présentant des défis d'accessibilité aux études.

1. INTRODUCTION

À sa réunion du 30 mars 2011, la Commission de planification, instance réunissant les chefs d'établissement du réseau de l'Université du Québec, a souhaité examiner la question de l'accessibilité financière aux études afin d'accompagner les différentes catégories d'étudiants dans le contexte de la hausse des droits de scolarité annoncée par le gouvernement du Québec dans son budget 2011-2012. À cette fin, elle a mandaté un comité de travail du siège social et demandé qu'il travaille en étroite collaboration avec des représentants des services aux étudiants et de l'aide financière des établissements.

Le Comité sur l'accessibilité financière aux études, ci-après nommé le Comité, a rédigé le présent rapport en souhaitant qu'il permette aux établissements de jouer pleinement leur rôle et de remplir leur mission spécifique en matière de démocratisation de l'accès aux études universitaires en tenant compte des besoins de leurs étudiants.

Après un rappel du mandat du Comité, le rapport décrit brièvement les changements apportés aux droits de scolarité ainsi qu'aux programmes d'aide financière du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS). Le Comité présente ensuite un portrait socioéconomique comparatif des étudiants québécois et canadiens bénéficiaires de l'aide financière aux études. Sur la base d'une analyse statistique du profil des populations étudiantes des établissements du réseau de l'Université du Québec et d'une revue de la littérature, la section suivante présente les principaux constats du Comité, notamment à l'égard des effets possibles de la hausse des droits de scolarité sur la participation aux études universitaires. Le rapport se poursuit avec une analyse sommaire des mesures de soutien financier existantes au sein des établissements du réseau et il se termine par une série de recommandations qui pourront, si la Commission de planification en décide ainsi, être portées à l'attention des dirigeants des établissements, d'une part, du MELS et du ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE), d'autre part.

2. PRÉSENTATION DU COMITÉ

Le mandat du Comité, confié par la Commission de planification, est le suivant :

- Dresser le portrait socioéconomique des étudiants du réseau de l'Université du Québec qui bénéficient du Programme de prêts et bourses gouvernemental et d'autres financements;
- Examiner les effets probables de la hausse des droits de scolarité sur les étudiants des différents établissements du réseau de l'Université du Québec, notamment à la lumière des conséquences de la hausse des droits de scolarité de l'ordre de 140 %, imposée en 1994;
- Établir des prévisions de l'effectif étudiant en tenant compte du contexte actuel;
- Réfléchir à des bonifications et à des orientations pour améliorer le soutien financier aux étudiants des établissements du réseau de l'Université du Québec.

Compte tenu des données disponibles et de la complexité des facteurs économiques, démographiques et sociaux intervenant sur l'accès aux études universitaires, le Comité n'a pu établir de prévisions quant aux effets de la hausse des droits de scolarité sur l'effectif étudiant des établissements du réseau. Le Comité s'est cependant prononcé sur les types d'effets potentiels de la hausse des droits de scolarité sur les populations étudiantes, notamment sur celles les moins susceptibles d'accéder aux études universitaires.

Le Comité est composé des personnes suivantes :

- Lyne Sauvageau, vice-présidente, Vice-présidence à l'enseignement et à la recherche, UQ (présidente du Comité);
- Dolores Otero, directrice, Centre des services d'accueil et du soutien socioéconomique, UQAM;
- Juliette Perri, conseillère à la vie étudiante, Bureau de l'aide financière, UQAM;
- Yan Martel, conseiller à l'aide financière, Service aux étudiants, UQTR;
- Marie-Claude Bergeron, responsable de l'aide financière, Services aux étudiants, UQAC;
- Lise Blanchette, responsable du Bureau d'aide financière, des bourses de premier cycle et de soutien financier, UQAR;
- Élise Beauregard, directrice, Direction du recensement et de la déclaration étudiante, UQ;
- Denis Marchand, directeur, Direction de la recherche institutionnelle, UQ;
- Martin Ringuette, directeur adjoint, Direction de la vie étudiante, des études et de la recherche, UQ;
- Sophie Duchaine, agente de recherche, Direction de la vie étudiante, des études et de la recherche, UQ (secrétaire du Comité).

Le Comité s'est réuni à deux occasions, soit le 18 octobre à Québec et le 31 octobre par conférence téléphonique. En cours de mandat, des consultations électroniques ou téléphoniques portant sur des éléments particuliers ont également été effectuées auprès des membres.

Les sources de données suivantes ont été consultées :

- Aide financière aux études du MELS;
- Gestion des données sur l'effectif universitaire (GDEU-MELS);
- Statistique Canada;
- Association des universités et collèges canadiens (AUCC);
- Base de données sur l'effectif étudiant de l'Université du Québec (PRISME);
- Enquêtes sur les indicateurs de conditions de poursuite des études (ICOPE);
- National Survey of Student Engagement (NSSE).

À ces données s'ajoute un inventaire sommaire des mesures d'aide financière des établissements du réseau de l'Université du Québec. Les conclusions auxquelles en est arrivé le Comité prennent appui sur :

- les données et les analyses de la Direction de la recherche institutionnelle de l'Université du Québec, notamment celles qui ont fait l'objet du rapport d'étape présenté aux membres de la Commission de planification au cours de leur journée d'étude du 24 août;
- une revue de littérature portant sur les effets probables d'une hausse des droits de scolarité;
- une analyse sommaire des mesures d'aide existantes dans le réseau de l'Université du Québec.

Le Comité a également pris connaissance de l'avis du Comité consultatif sur l'accessibilité financière (CCAFE) aux études intitulé *Hausses des droits de scolarité et modifications de l'aide financière aux études 2012-2013 à 2016-2017* (septembre 2011) et de l'étude de la Fédération étudiante universitaire du Québec (FEUQ) intitulée *L'endettement étudiant : état des lieux, déterminants et impacts* (août 2011). Ces deux documents contiennent des recommandations qui, compte tenu de leur intérêt ou de leur portée, font l'objet de commentaires et de propositions du Comité.

3. ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

3.1. HAUSSE DES DROITS DE SCOLARITÉ

Au cours des cinq prochaines années, soit de 2011-2012 à 2016-2017, les droits de scolarité pour les études universitaires augmenteront de 325 \$ par année, ce qui représente une hausse de 1 625 \$ au terme de cette période. Cette hausse équivaut à une augmentation de 75 % des droits actuels. Les droits seront ensuite indexés annuellement au coût de la vie.

En 2016-2017, les droits de scolarité correspondront à 14 % du revenu médian individuel comparativement à 4 % en 1989-1990, à un peu plus de 12 % en 1994 (dernière période de hausse des droits de scolarité) et à 18 % en 1968 (CCAFE, 2011, p. 54).

3.2. PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE AUX ÉTUDES DU MELS

Le Comité s'est penché sur deux des programmes d'aide financière aux études du MELS¹.

L'objectif du Programme de prêts et bourses (PPB) est d'accorder une aide financière adéquate aux personnes inscrites aux études à temps plein dont les ressources financières sont insuffisantes. En premier lieu, l'aide financière est attribuée sous forme de prêts. Si la situation de l'étudiant le justifie et que le montant maximal de prêt est atteint, une seconde portion peut être attribuée sous forme de bourse. Les critères d'admissibilité du PPB sont les suivants² :

- détenir la citoyenneté canadienne ou le statut de résident permanent, de réfugié ou de personne protégée en vertu de la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés;
- résider au Québec ou être réputé y résider au moment de présenter la demande d'aide financière;
- être admis ou sur le point d'être admis dans un établissement d'enseignement reconnu par le MELS;
- suivre ou être réputé suivre à temps plein des études³;
- ne pas avoir dépassé le nombre limite de mois d'études pour lesquels une aide financière peut être attribuée;
- ne pas avoir atteint la limite d'endettement fixée pour l'ordre d'enseignement, pour le cycle d'études ou pour le programme d'études;
- ne pas disposer de ressources financières suffisantes pour poursuivre ses études.

Le Programme de prêts pour les études à temps partiel (PPETP) a été créé en 2002. L'aide financière de ce programme est attribuée sous forme de prêt seulement et par trimestre d'études. Pour être admissibles, les étudiants doivent :

- avoir la citoyenneté canadienne ou le statut de résident permanent, de réfugié ou de personne protégée en vertu de la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés;
- avoir le statut d'étudiant à temps partiel et être inscrit à un minimum de 6 crédits et un maximum de 11 crédits;
- suivre des cours dans un établissement d'enseignement reconnu par le MELS.

1. Les descriptions présentées ici proviennent du site Web de l'AFE du MELS : <http://www.afe.gouv.qc.ca/index.asp>

2. <http://www.afe.gouv.qc.ca/fr/pretsBourses/conditionsAdmissibilite.asp>

3. Pour qu'un étudiant inscrit à temps partiel soit réputé suivre des études à temps plein par le MELS, l'étudiant doit être inscrit à au moins 20 heures d'enseignement par mois et répondre à l'un des critères suivants :

- Être chef de famille monoparentale; et
 - habiter avec son enfant âgé de moins de 12 ans au 30 septembre 2010; ou
 - habiter avec son enfant âgé de moins de 21 ans au 30 septembre 2010. Celui-ci est aux études et est atteint d'une déficience fonctionnelle majeure ou d'une maladie mentale.
- Avoir un conjoint; et
 - habiter avec son enfant âgé de moins de 6 ans au 30 septembre 2010; ou
 - habiter avec son enfant âgé de moins de 21 ans au 30 septembre 2010. Celui-ci est aux études et est atteint d'une déficience fonctionnelle majeure ou d'une maladie mentale.
- Être enceinte d'au moins 20 semaines.
- Être atteint d'une déficience fonctionnelle majeure.
- Participer au programme Réussir du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

Si l'étudiant et son conjoint sont tous deux inscrits aux études à temps partiel, seul l'un des deux peut être réputé aux études à temps plein durant une même année d'attribution. (Source : <http://www.afe.gouv.qc.ca/index.asp>)

3.3. MODIFICATIONS AUX PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE AUX ÉTUDES DU MELS

Dans le but de compenser la hausse des droits de scolarité, le MELS apporte les modifications suivantes à ces programmes d'aide financière aux études⁴.

Pour le PPETP :

- Majoration de l'endettement maximal (de 8 500 \$ à 13 500 \$).
- Introduction d'une dépense de transport dans le calcul de l'aide (364 \$/trimestre) pour les étudiants à temps partiel en région éloignée.

Pour le PPB :

- Gel du plafond du prêt et augmentation du niveau maximal de la bourse.
- Réduction de l'importance de la contribution parentale et de celle du conjoint dans le calcul de l'aide financière : le revenu minimal (brut) exigé passe de 8 000 \$ à un revenu variant entre 23 200 \$ et 30 200 \$⁵. Cette réduction s'applique également aux tranches de revenu supérieur, de façon graduelle. À titre d'exemple, en 2008, le MELS calculait une contribution de 49 % d'un revenu familial de plus de 64 000 \$, alors qu'en 2012 cette portion sera demandée pour une famille ayant un revenu de plus de 85 000 \$ et plus. Selon le MELS, en 2016-2017, 18 000 étudiants universitaires verront leur aide augmenter (CCAFE, 2011, p. 10).
- Augmentation de l'allocation spéciale : l'allocation spéciale est un prêt supplémentaire offert sous certaines conditions aux étudiants qui ne sont pas bénéficiaires du volet bourse du PPB. D'ici 2017, le montant maximal de l'allocation spéciale passera graduellement de 500 \$ (2011) à 2 125 \$ (2016) par trimestre. Selon le CCAFE, cette situation introduit un nouveau plafond de prêts pour les bénéficiaires de l'allocation spéciale. L'écart d'endettement maximal entre ces derniers et les boursiers du PPB s'élargira de 20,7 % (2011) à 87,1 % en 2016-2017 au terme de la hausse des droits de scolarité.
- Allocation pour matériel d'appui à la formation : remplacement du prêt unique pour matériel informatique (2 000 \$) par un prêt de 150 \$ par période de 4 mois pouvant être utilisé pour l'acquisition de matériel scolaire, par exemple le matériel artistique, en plus du matériel informatique.
- Mise en place de mesures de concordance afin d'assurer la cohérence entre les modifications apportées.

Pour le Programme de remboursement différé :

- La période d'admissibilité au remboursement différé passera de 24 à 60 mois.
- L'admissibilité après les études est également prolongée de 5 à 10 ans.
- Les critères d'admissibilité sont élargis afin d'inclure de nouvelles catégories d'ex-emprunteurs et de ne plus limiter ce programme uniquement aux travailleurs recevant le salaire minimum.

4. Les éléments présentés ici proviennent de l'avis du Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études (CCAFE).

5. Cette variation est fonction des catégories de parents ou de conjoints, par exemple famille monoparentale, parents séparés, avec enfants à charge, avec enfants aux études universitaires, etc.

4. PORTRAIT SOCIOÉCONOMIQUE DES BÉNÉFICIAIRES DE L'AIDE FINANCIÈRE GOUVERNEMENTALE AUX ÉTUDES

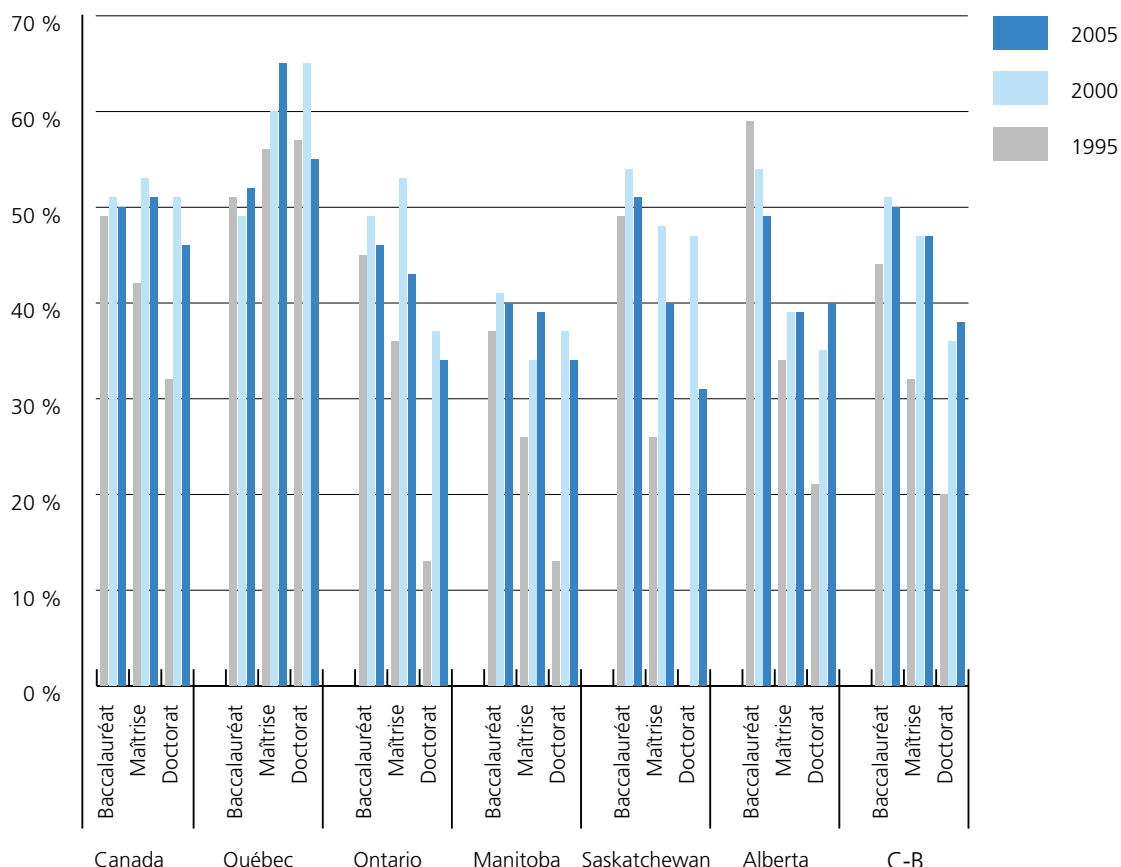
Afin de mieux comprendre la dynamique de l'endettement des étudiants dans le contexte de la hausse des droits de scolarité, le Comité a analysé différentes sources d'information (Statistique Canada, CCAFE, GDEU, etc.) lui permettant de dresser un portrait socioéconomique des bénéficiaires de l'aide financière gouvernementale aux études.

4.1. COMPARAISON DE L'ENDETTEMENT ÉTUDIANT AU QUÉBEC ET AU CANADA

Dans un premier temps, le Comité a comparé la situation des diplômés québécois à celle des diplômés des autres provinces canadiennes. Comme l'illustre le graphique 1, la proportion des diplômés québécois ayant eu recours à un programme de prêts gouvernemental afin de financer leurs études universitaires est plus élevée que la moyenne canadienne. Au Québec, chez les diplômés du baccalauréat, la proportion de bénéficiaires de prêts a diminué légèrement en 2000 avant de franchir à nouveau la barre des 50 % en 2005. Ce sont cependant les diplômés québécois à la maîtrise qui, en proportion, détiennent le plus haut pourcentage de recours au programme de prêts, pourcentage qui a augmenté constamment pour atteindre 65 % en 2005. En ce qui concerne les détenteurs d'un doctorat, la proportion de ceux ayant obtenu un prêt a connu une hausse importante entre 1995 et 2000, suivie par une diminution marquée entre 2000 et 2005.

Graphique 1

Pourcentage des diplômés ayant obtenu un prêt dans le cadre de programmes gouvernementaux de prêts étudiants et ayant fourni des données deux ans après l'obtention du diplôme, diplômés de 1995, 2000 et 2005, Canada et provinces



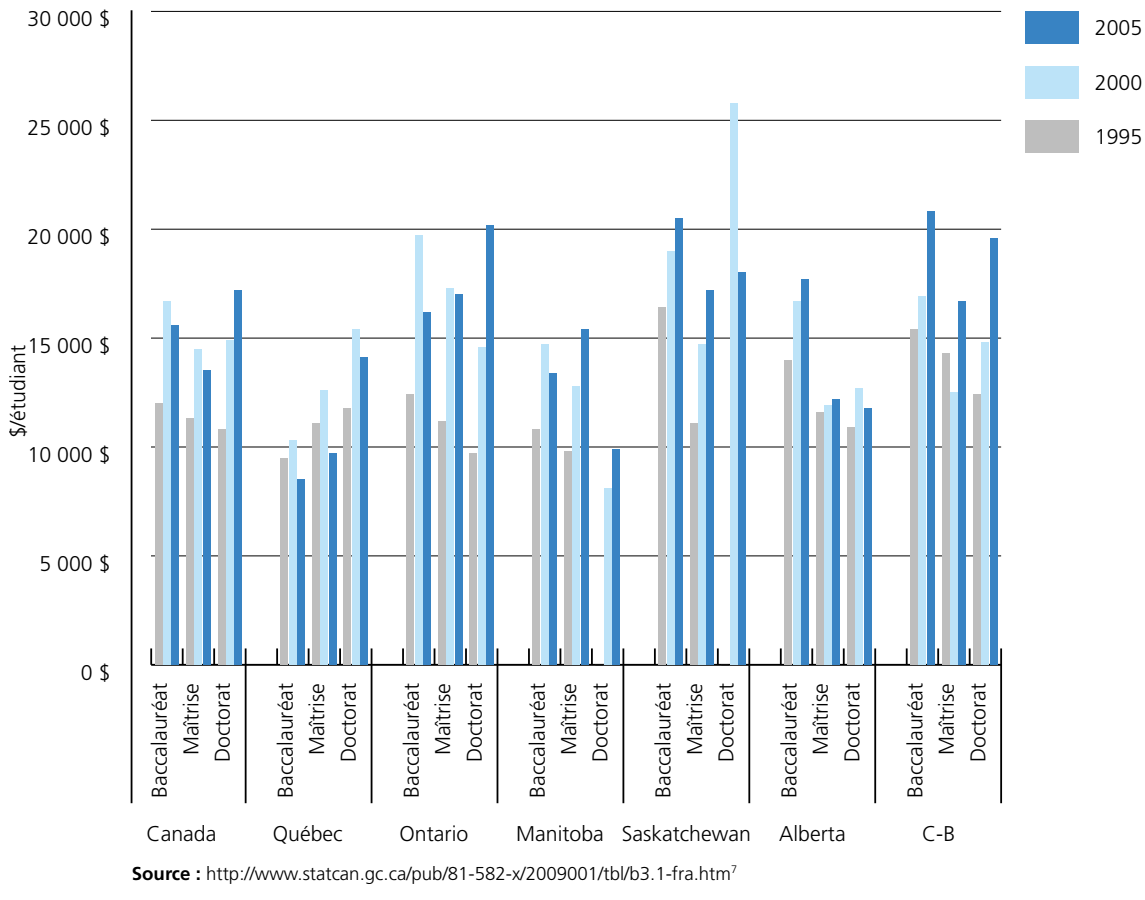
Source : <http://www.statcan.gc.ca/pub/81-582-x/2009001/tbl/b3.1-fra.htm#>

6. Données sur l'endettement des étudiants découlant des programmes gouvernementaux de prêts aux étudiants, à partir des chiffres sur les promotions de 1995, 2000 et de 2005, les trois promotions les plus récentes pour lesquelles Statistique Canada dispose de résultats d'enquête comparables à l'échelle pancanadienne. Pour plus de détails : <http://www.statcan.gc.ca/pub/81-582-x/81-582-x2007001-fra.pdf>, page 39 et suivantes.

Cela dit, le niveau d'endettement moyen des diplômés québécois est moins élevé que celui observé dans le reste du Canada et il a diminué entre 2000 et 2005. Le graphique 2 montre que les étudiants québécois ont vu leur niveau d'endettement moyen passer de 10 000 \$ en 2000 à environ 8 000 \$ cinq ans plus tard. La tendance à la baisse est également observée chez les étudiants à la maîtrise et au doctorat. Au cours de la même période, les diplômés de la majorité des autres provinces canadiennes ont connu une augmentation plus importante de leur endettement.

Graphique 2

Montant moyen de la dette d'études au moment de l'obtention du diplôme, en dollars courants, diplômés de 1995, 2000 et 2005 ayant obtenu un prêt dans le cadre de programmes gouvernementaux de prêts étudiants et ayant fourni des données deux ans après l'obtention du diplôme, Canada et provinces



4.2. PORTRAIT DES BÉNÉFICIAIRES DU PROGRAMME DE PRÊTS ET BOURSES DE L'AIDE FINANCIÈRE AUX ÉTUDES DU MELS

Le Comité a constitué une population étudiante la plus proche possible de celle admissible au PPB à partir des données disponibles et en tenant compte des quatre principaux critères d'admissibilité suivants⁸ :

- détenir la citoyenneté canadienne ou le statut de résident permanent;
- résider au Québec;
- être admis dans un établissement d'enseignement reconnu par le MELS;
- suivre des études à temps plein.

7. Données sur l'endettement des étudiants découlant des programmes gouvernementaux de prêts aux étudiants, à partir des chiffres sur les promotions de 1995, 2000 et de 2005, les trois promotions les plus récentes pour lesquelles Statistique Canada dispose de résultats d'enquête comparables à l'échelle pancanadienne. Pour plus de détails : <http://www.statcan.gc.ca/pub/81-582-x/81-582-x2007001-fra.pdf>, page 39 et suivantes.

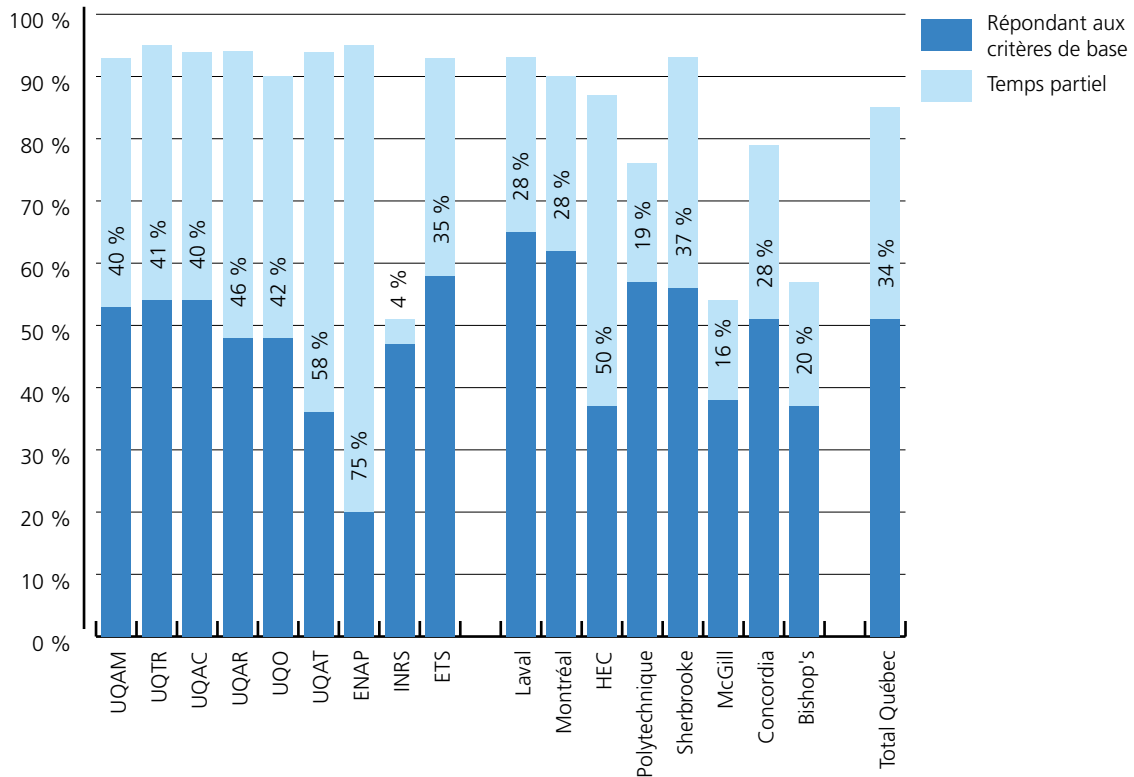
8. Pour connaître l'ensemble des critères d'admissibilité du PPB, voir la section 3.2.

Le graphique 3 présente la proportion de la population étudiante répondant à ces critères et inscrite dans les différents établissements universitaires québécois à l'automne 2009. Celle-ci s'établit en moyenne à 51 % de l'ensemble des étudiants québécois. L'Université Laval compte la plus forte proportion d'étudiants répondant à ces critères avec 65 %, suivie par l'Université de Montréal à 62 %. Dans les établissements du réseau de l'Université du Québec, cette proportion varie entre 20 % (ENAP) et 58 % (ETS), les autres se situant généralement autour de 50 %.

Ce graphique permet également de constater l'importance, en proportion, des inscrits à temps partiel dans les établissements du réseau de l'Université du Québec. La part des autres étudiants (Canadiens ne résidant pas au Québec, étrangers, etc.) apparaît plus faible que dans les autres établissements universitaires québécois. Les proportions ont été calculées à partir des données présentées au tableau I.

Graphique 3

Proportion des inscrits répondant aux principaux critères de base du PPB et proportion des inscrits à temps partiel, sur les inscrits totaux, pour tous les cycles, par université, Québec, automne 2009



Source : Données GDEU-MELS.

Tableau I

Nombre d'inscrits répondant aux critères de base du PPB et nombre d'inscrits totaux, pour tous les cycles, par université, Québec, automne 2009

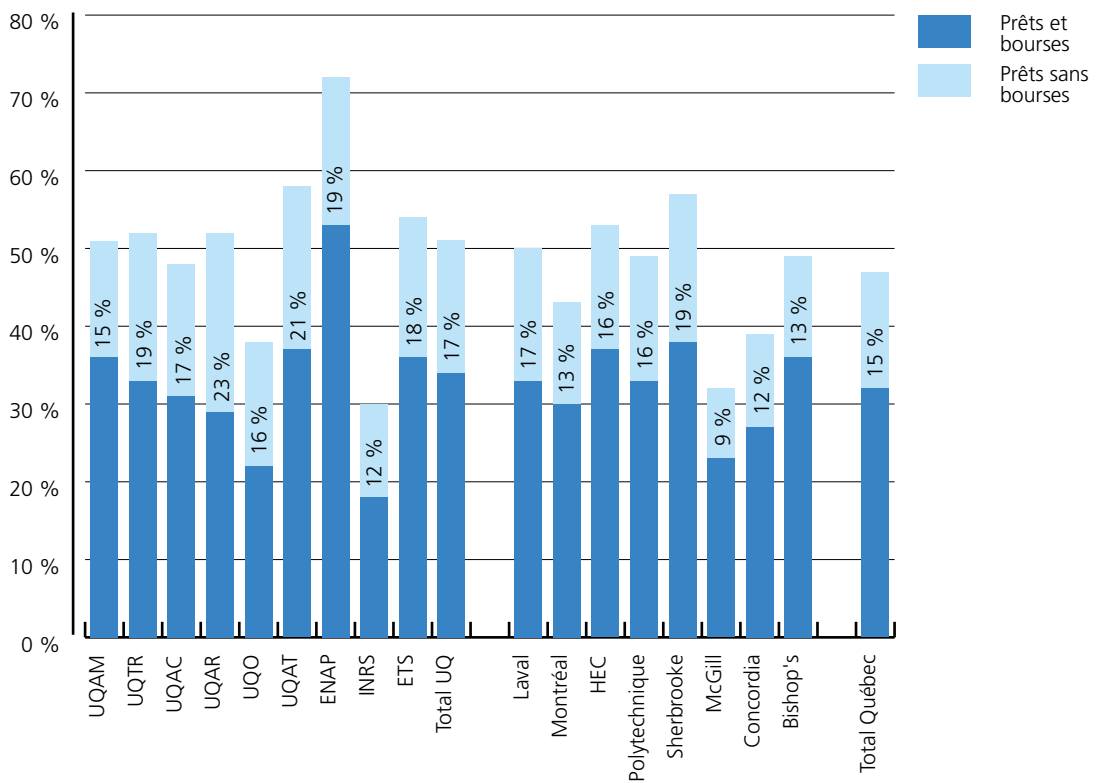
	Inscrits totaux	Inscrits répondant aux critères de base du PPB	Inscrits à temps partiel
Laval	36 671	23 664	10 248
Montréal	42 352	26 203	11 751
HEC	12 408	4 558	6 230
Polytechnique	6 102	3 486	1 144
Sherbrooke	21 997	12 266	8 141
UQAM	37 611	19 827	15 138
UQTR	11 779	6 303	4 771
UQAC	6 367	3 452	2 526
UQAR	5 910	2 849	2 711
UQO	5 622	2 709	2 377
UQAT	2 954	1 057	1 722
ENAP	2 006	410	1 503
INRS	545	258	22
ETS	5 134	2 986	1 786
McGill	33 112	12 606	5 178
Concordia	33 402	16 971	9 393
Bishop's	2 414	883	474
Total Québec	266 386	140 488	85 115

Source : Données GDEU-MELS.

Le graphique 4 présente la proportion de bénéficiaires du PPB parmi la population répondant aux quatre principaux critères de base. Au Québec, cette proportion s'établit à environ 47 %, calculée à partir des données présentées au tableau II. Dans les établissements du réseau de l'Université du Québec, cette proportion se chiffre à 51 % en moyenne et varie entre 30 % (INRS) et 72 % (ENAP) pour les bénéficiaires de prêts, et entre 18 % (INRS) et 53 % (UQAT) pour les bénéficiaires de bourses. Sur la base de ces données, nous pouvons établir à environ 25 % le nombre d'étudiants des établissements du réseau de l'Université du Québec qui bénéficient du PPB par rapport à l'effectif étudiant total. Pour les autres universités québécoises, cette proportion est de l'ordre de 23 %.

Graphique 4

Nombre de prêts et bourses accordés et nombre de prêts (sans bourse) accordés, en proportion des inscrits répondant aux principaux critères de base du PPB, par université, Québec, automne 2009 pour les établissements du réseau de l'Université du Québec, automne 2008 pour les autres universités



Source : Données GDEU-MELS.

Tableau II

Nombre de prêts et bourses accordés, nombre de prêts (sans bourse) accordés et nombre d'inscrits répondant aux critères de base du PPB, pour tous les cycles, par université, Québec, automne 2009 pour les établissements du réseau de l'Université du Québec, automne 2008 pour les autres universités

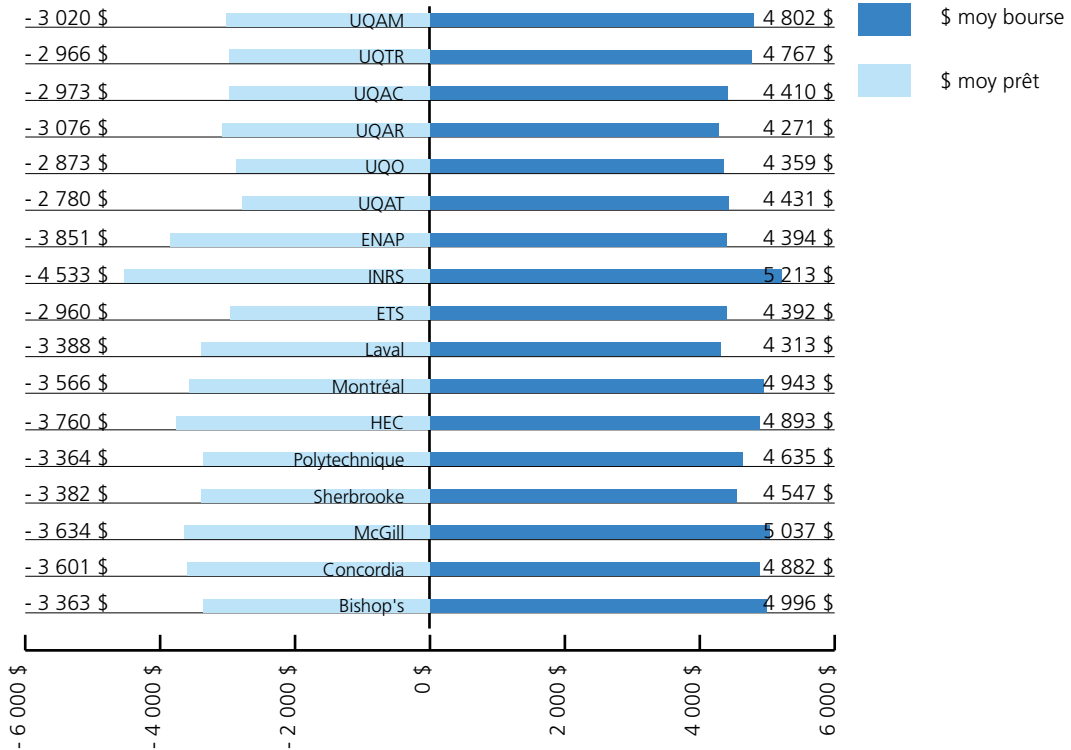
	Nombre de prêts et bourses accordés	Nombre de prêts (sans bourse) accordés	Total	Inscrits répondant aux critères de base du PPB
Laval	7 417	3 765	11 182	22 748
Montréal	7 634	3 356	10 990	25 050
HEC	1 702	737	2 439	4 564
Polytechnique	1 031	487	1 518	3 130
Sherbrooke	4 608	2 261	6 869	12 176
UQAM	7 058	3 062	10 120	19 827
UQTR	2 098	1 191	3 289	6 303
UQAC	1 059	588	1 647	3 452
UQAR	826	656	1 482	2 849
UQO	604	435	1 039	2 709
UQAT	390	219	609	1 057
ENAP	219	76	295	410
INRS	46	31	77	258
ETS	1 080	545	1 625	2 986
McGill	2 847	1 059	3 906	12 420
Concordia	4 274	1 893	6 167	15 804
Bishop's	291	105	396	802
Total Québec	43 184	20 466	63 650	136 545

Source : Données GDEU-MELS.

À la lumière du graphique 5, on constate que la moyenne des sommes reçues varie peu d'une université à l'autre, qu'elles soient versées sous forme de prêts ou de bourses. On note aussi que le gouvernement accorde davantage d'aide sous forme de bourses que de prêts. Les différences s'expliquent par la proportion d'étudiants inscrits aux cycles supérieurs dans l'ensemble des établissements, ces étudiants ayant accès à des montants supérieurs d'aide financière. Ainsi, les montants moyens versés en prêts à l'ENAP et à l'INRS sont plus élevés, puisque ces deux établissements sont voués exclusivement aux études de cycles supérieurs.

Graphique 5

Montant moyen du prêt et de la bourse obtenus par les inscrits répondant aux principaux critères de base du PPB, par université, Québec, automne 2008

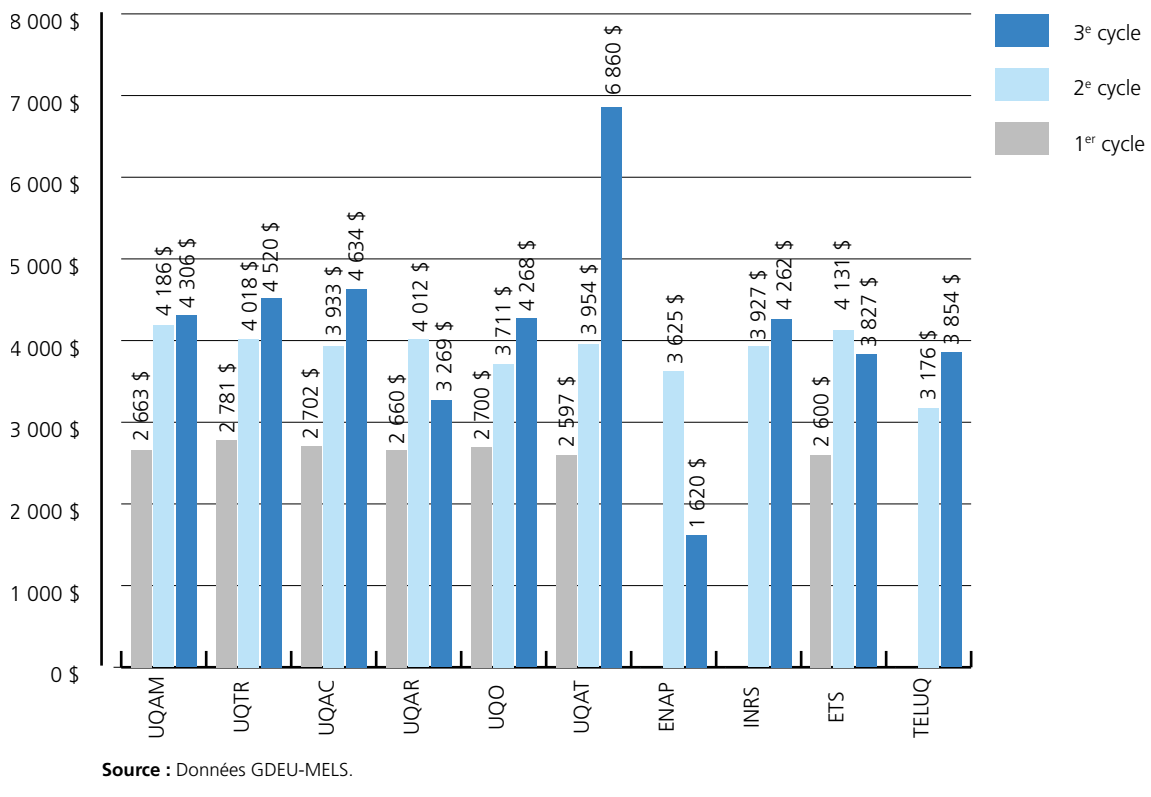


Source : Données GDEU-MELS.

Les étudiants des cycles supérieurs se trouvent, en plus forte proportion, bénéficiaires du PPB. En effet, un étudiant qui détient un diplôme de premier cycle est reconnu automatiquement par le PPB comme étant autonome, et en tant que tel, aucune contribution financière parentale ne sera prise en compte dans le calcul de son aide financière aux études. Par ailleurs, le plafond du prêt qui leur est accordé est plus élevé qu'au premier cycle (graphique 6). Cela explique en partie pourquoi les étudiants des cycles supérieurs, et plus particulièrement ceux de deuxième cycle⁹, sont généralement plus endettés que ceux du premier cycle.

Graphique 6

Montant moyen du prêt obtenu par les inscrits répondant aux principaux critères de base du PPB, par université et par cycle, Québec, automne 2009

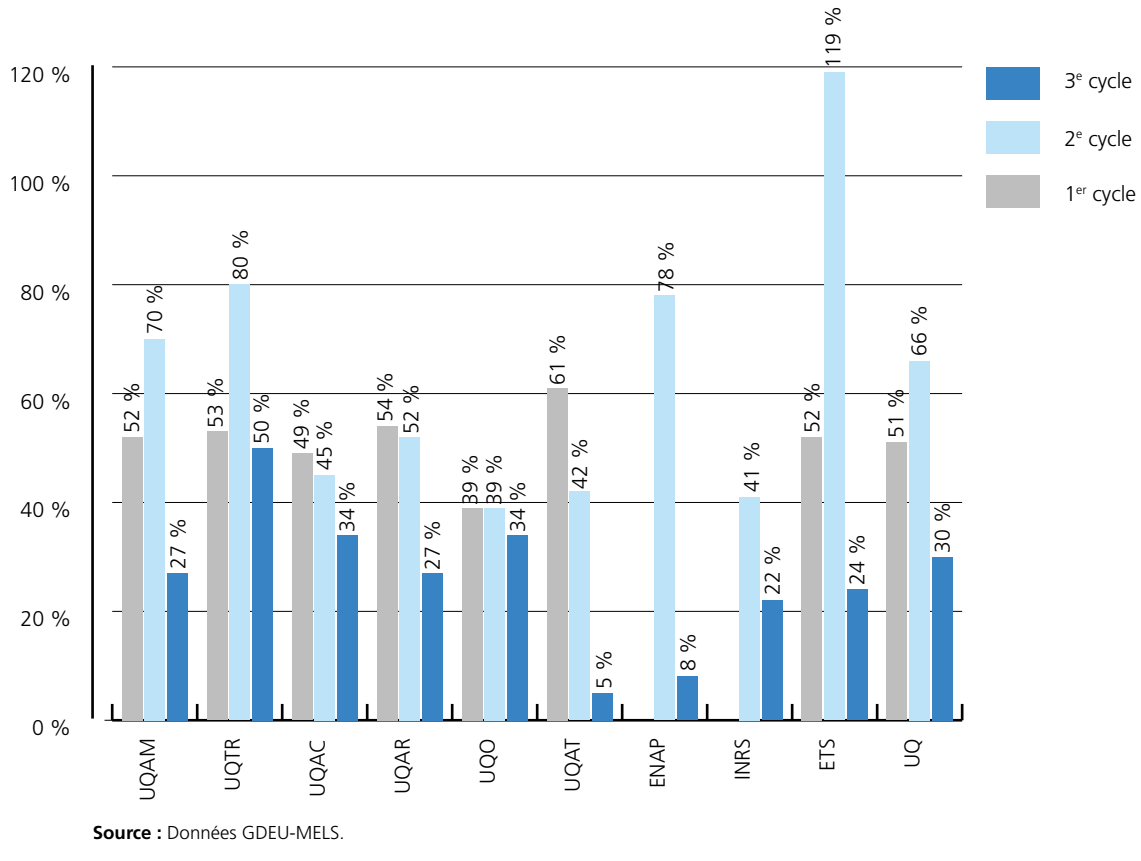


9. Puisque, comparativement aux étudiants au doctorat, ils sont moins nombreux à recevoir une bourse d'un organisme subventionnaire ou d'autres sources.

Le graphique 7 indique que 66 % des étudiants de deuxième cycle des établissements de l'Université du Québec ont reçu un prêt en 2009-2010. En comparaison avec les étudiants du premier ou du troisième cycle, ceux de deuxième cycle sont plus nombreux à obtenir un prêt maximal et à bénéficier d'une bourse (graphique 8).

Graphique 7

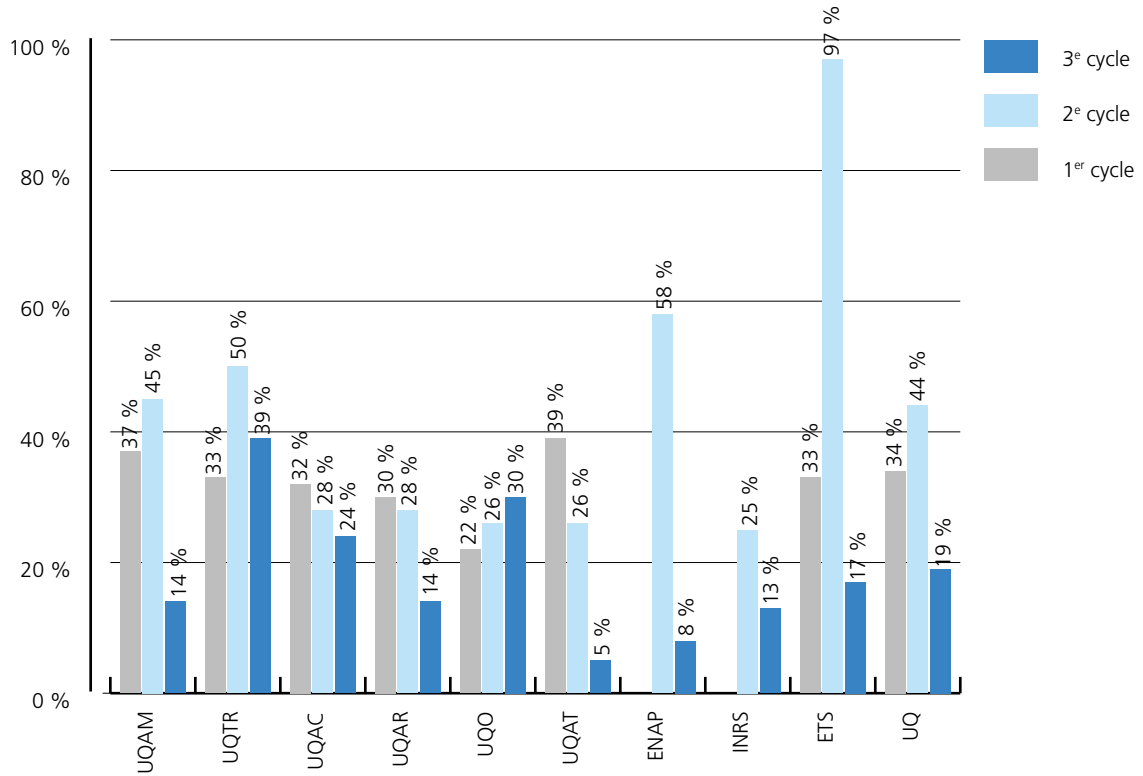
Nombre de prêts (sans bourse) accordés en proportion des inscrits répondant aux principaux critères de base du PPB, par établissement du réseau de l'Université du Québec¹⁰ et par cycle, automne 2009



10. Il est à noter que la TÉLUQ a été exclue dans plusieurs calculs puisque son processus d'inscription, contrairement aux autres établissements, est en continu.

Graphique 8

Nombre de prêts et bourses accordés en proportion des inscrits répondant aux principaux critères de base du PPB, par établissement du réseau de l'Université du Québec et par cycle, automne 2009

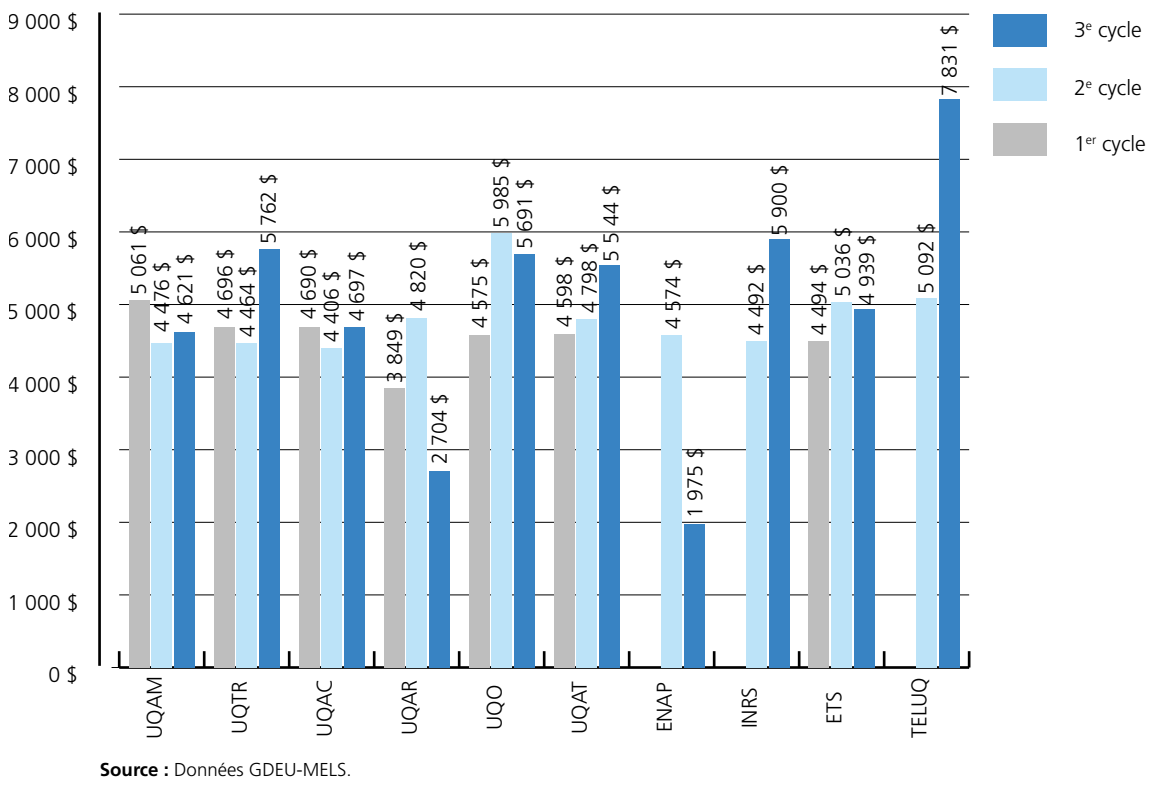


Source : Données GDEU-MELS.

Comme le graphique 9 le démontre, il y a moins de variabilité entre les cycles en ce qui concerne les sommes moyennes reçues en bourses par les étudiants.

Graphique 9

Montant moyen de la bourse obtenue par les inscrits répondant aux principaux critères de base du PPB, par université et par cycle, Québec, automne 2009



Ce portrait socioéconomique, proposé par le Comité, permet de mieux saisir l'importance, en matière de soutien, que peut avoir l'aide financière gouvernementale dans le cheminement des étudiants vers la diplomation. L'ensemble de l'information recueillie jette ainsi les bases de l'analyse des effets probables de la hausse des droits de scolarité présentée à la section suivante.

En résumé, le Comité retient que :

- la proportion des diplômés québécois ayant eu recours aux programmes gouvernementaux de prêts étudiants est plus élevée que la moyenne canadienne;
- le niveau d'endettement moyen des diplômés québécois tend à être moins élevé que celui des diplômés du reste du Canada;
- la moitié des étudiants québécois répondent aux critères de base du PPB et en moyenne 47 % d'entre eux bénéficient du PPB;
- dans les établissements du réseau de l'Université du Québec, 50 % des étudiants répondent aux critères de base du PPB et 51 % d'entre eux en bénéficient. Cette proportion de bénéficiaires correspond à environ 25 % de l'effectif étudiant total;
- la situation des étudiants de cycles supérieurs est particulière :
 - au deuxième cycle, ils sont en plus forte proportion bénéficiaires du PPB;
 - dans les établissements du réseau de l'Université du Québec, 66 % d'entre eux sont bénéficiaires du PPB, comparativement à 51 % au premier cycle et 30 % au troisième cycle;
 - aux deuxième et troisième cycles, ils sont généralement plus endettés, car le plafond du prêt est plus élevé.

5. EFFETS POTENTIELS DE LA HAUSSE DES DROITS DE SCOLARITÉ

En se basant sur un certain nombre d'études et d'expériences comparables, le Comité a d'abord constaté les difficultés d'établir avec certitude les effets probables de la hausse des droits de scolarité sur l'accessibilité financière de l'effectif étudiant des établissements du réseau de l'Université du Québec. La complexité de l'aide financière aux études, le type d'études et les données statistiques disponibles imposent des limites quant aux analyses qui peuvent être réalisées sur cette question. En tenant compte de ces limites, le Comité a ensuite déterminé des effets probables de la hausse des droits de scolarité sur les populations étudiantes, notamment sur celles qui sont les plus susceptibles de ne pas accéder aux études universitaires. Enfin, certains constats liés aux caractéristiques des populations étudiantes des établissements du réseau de l'Université du Québec sont établis.

5.1. LIMITES DE L'ANALYSE

La complexité de l'aide financière du MELS

Le Comité a examiné les différents programmes d'aide financière aux études du MELS en se concentrant sur le principal pourvoyeur de fonds pour les étudiants, le PPB. Le calcul de l'aide qui sera accordée à un étudiant est un exercice difficile compte tenu du nombre de paramètres considérés : critères d'admissibilité, statut de l'étudiant (temps plein ou réputé à temps plein), dépenses admissibles (calculées sur une base mensuelle ou ponctuelle) et contributions (celle de l'étudiant, celle des parents ou du conjoint). De plus, ce calcul est fait à partir des données personnelles et confidentielles fournies au MELS. Il s'est donc révélé impossible de prédire les effets probables d'une modification à l'aide financière sur la situation financière des étudiants. Par ailleurs, les données socioéconomiques populationnelles usuelles ne permettent pas de prédire qui répond à tous les critères d'admissibilité du PPB et quel serait le montant de son prêt ou de sa bourse.

À l'égard de la revue de la littérature

Le Comité attire l'attention sur un certain nombre de précautions à prendre à l'égard des conclusions tirées de la revue de la littérature sur les liens entre la hausse des droits de scolarité et l'accès aux études universitaires. Premièrement, la majorité des auteurs consultés insistent sur la difficulté de séparer l'effet spécifique du coût des études ou de l'endettement de celui des autres facteurs agissant sur l'accessibilité aux études. En effet, le niveau de scolarité et le revenu des parents, l'origine géographique, le rapport culturel aux études, le parcours et les résultats scolaires, la situation personnelle, etc. sont des facteurs qui interviennent dans le choix d'accéder aux études universitaires (FEUQ, 2011; Vierstraete, 2007; CCAFE, 2011). En second lieu, les études portent généralement sur une discipline (Vierstraete, 2007) ou un groupe d'âge spécifique (CCAFE, 2011).

Plusieurs études ont été réalisées à partir de la situation ontarienne, où on a observé des hausses importantes des droits de scolarité. Une certaine prudence s'impose cependant dans un exercice de comparaison avec le Québec. En effet, la proportion d'étudiants à l'université venant de milieux à revenus modestes est plus grande au Québec. De plus, l'Ontario présente des frais différenciés par discipline, ce qui n'est pas le cas du Québec (Makdissi et Yazbeck, 2011). Il ne faut pas non plus sous-estimer la survenue de comportements difficilement prédictibles dans la population (Vierstraete 2011 dans CCAFE, 2011). En outre, bien que certaines études aient observé une variation des inscriptions en fonction des disciplines et des différentes catégories d'étudiants en période de hausse des droits de scolarité, la plupart des analyses statistiques sur une base populationnelle n'observent pas de variations importantes des taux globaux de participation et d'inscription aux études universitaires dans ce contexte.

À l'instar du CCAFE, le Comité constate qu'il n'y a pas à ce jour de preuves empiriques irréfutables permettant d'établir un lien entre les droits de scolarité et l'accessibilité aux études. Cela dit, la revue de la littérature a permis au Comité de faire certaines constatations quant aux effets que pourrait produire une hausse des droits de scolarité, notamment auprès de catégories d'étudiants qui sont les moins susceptibles de fréquenter l'université.

5.2. TYPES D'EFFETS POSSIBLES SUR LES POPULATIONS ÉTUDIANTES

5.2.1 À la lumière des données statistiques disponibles

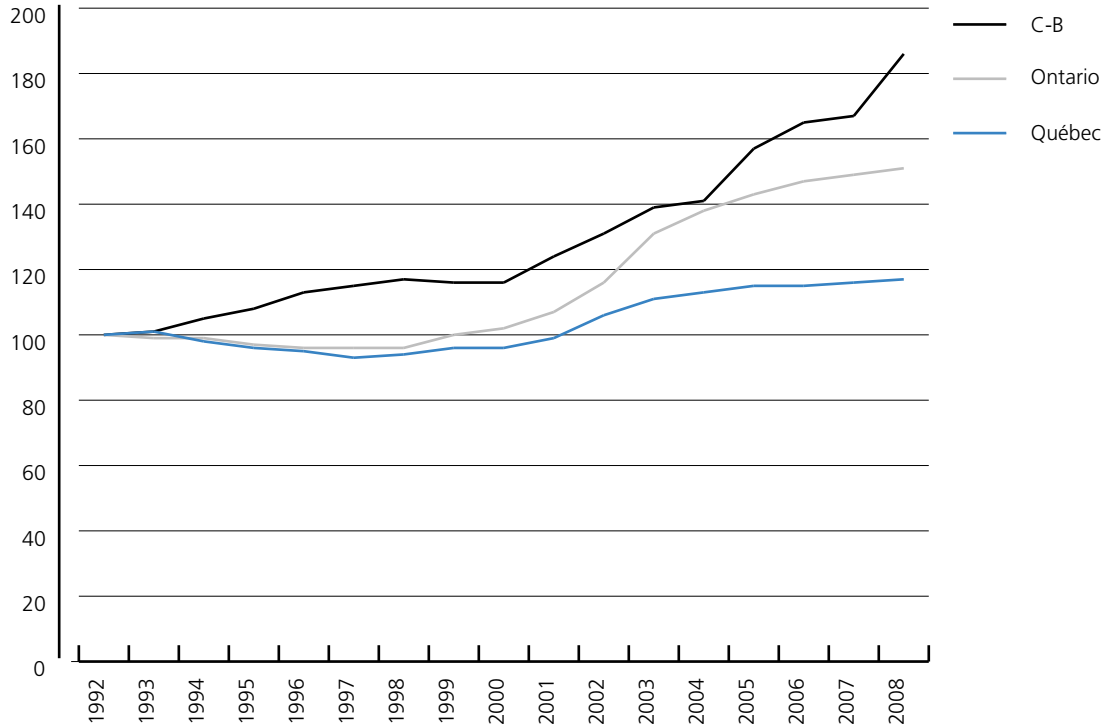
Pour faire son analyse des effets de la hausse des droits de scolarité sur l'effectif étudiant, le Comité a pris comme point de comparaison la période correspondant à la hausse survenue au Québec au milieu des années 1990. En tenant compte des données disponibles et considérant les limites inhérentes à tout exercice prévisionnel ou prospectif, certains constats peuvent être établis.

Les analyses statistiques permettent d'observer qu'au Québec :

- une baisse de l'effectif de l'ordre de 5 % a été observée au cours de la décennie 1990 et elle a été suivie par une croissance de près de 20 % à compter de l'année 2000 (graphique 10);

Graphique 10

Évolution des EEETP au Québec, en Ontario et en Colombie-Britannique entre 1992 et 2008, sous forme d'indice (1992=100)

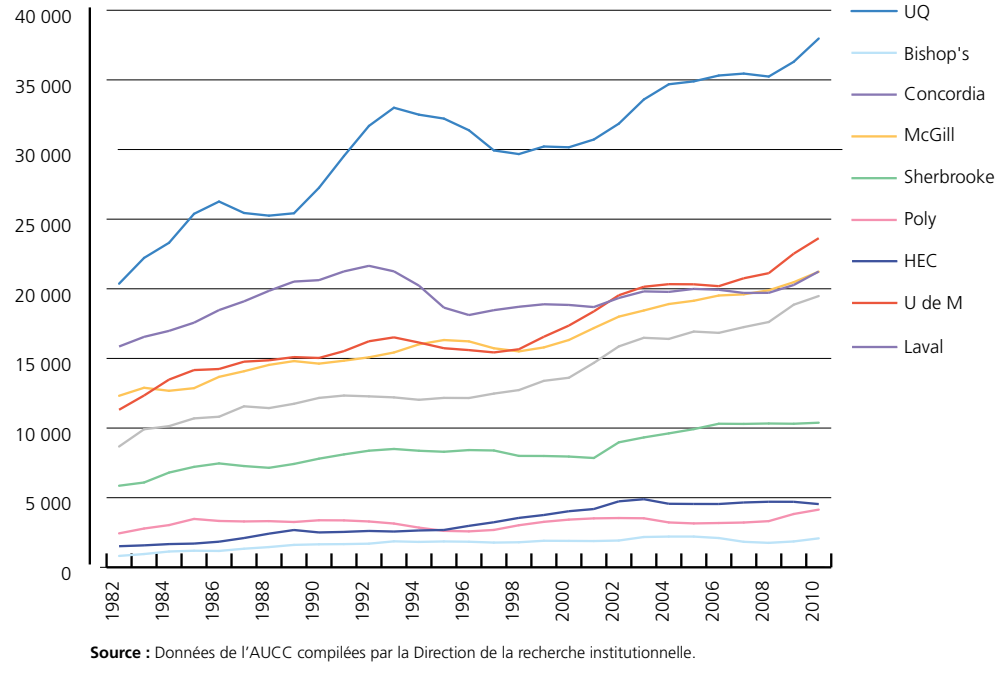


Source : Données de l'AUCC compilées par la Direction de la recherche institutionnelle.

- ces tendances sont attribuables à l'évolution des inscriptions à temps plein au premier cycle (graphique 11);

Graphique 11

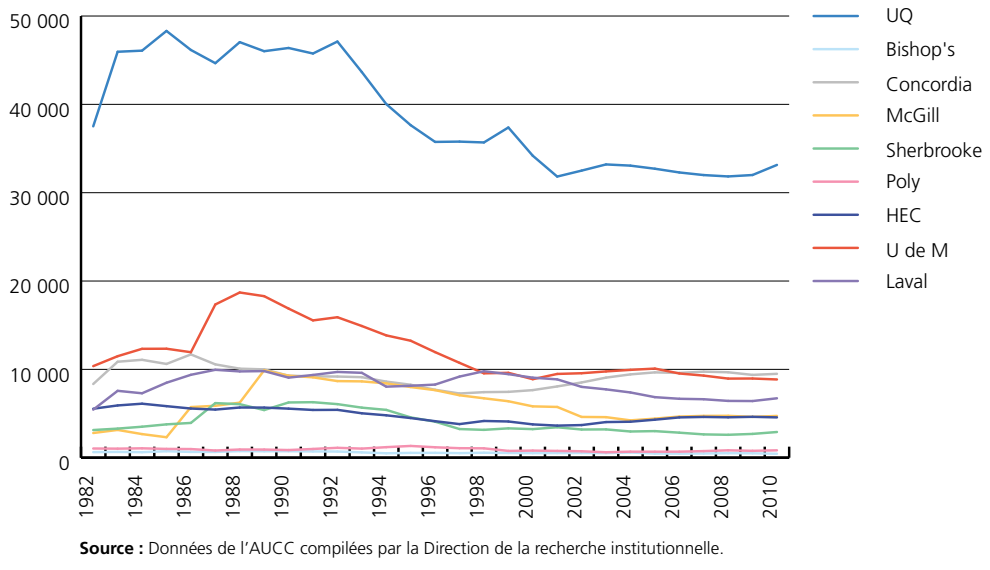
Nombre d'inscriptions au 1^{er} cycle à temps plein à l'automne dans les universités québécoises (1982 à 2010)



- les inscriptions à temps partiel au premier cycle n'ont pas suivi ces mêmes tendances, montrant une baisse marquée depuis 1990 (graphique 12);

Graphique 12

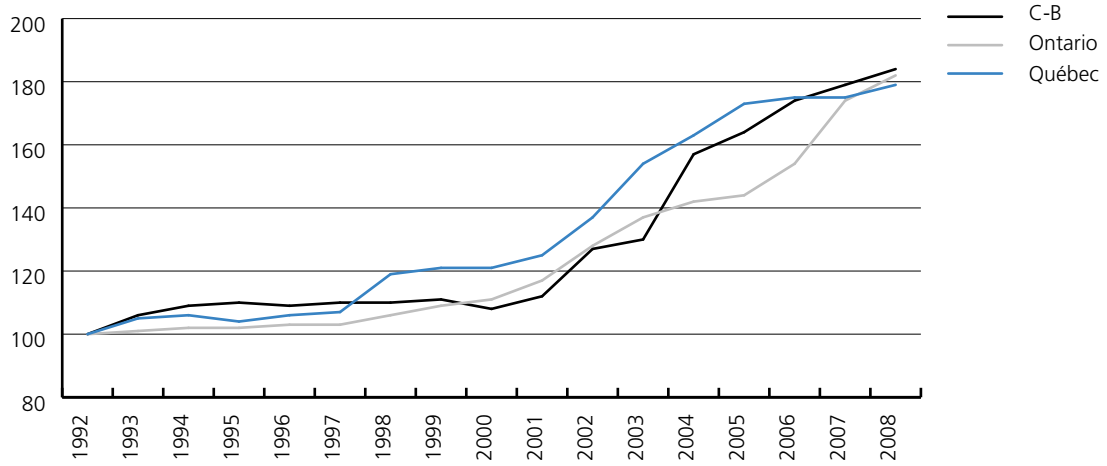
Nombre d'inscriptions à temps partiel au 1^{er} cycle à l'automne dans les universités québécoises (1982 à 2010)



- les inscriptions à temps plein aux cycles supérieurs ont crû constamment depuis le début des années 1990 (graphique 13) tandis que celles à temps partiel ont très peu fluctué (graphique 14).

Graphique 13

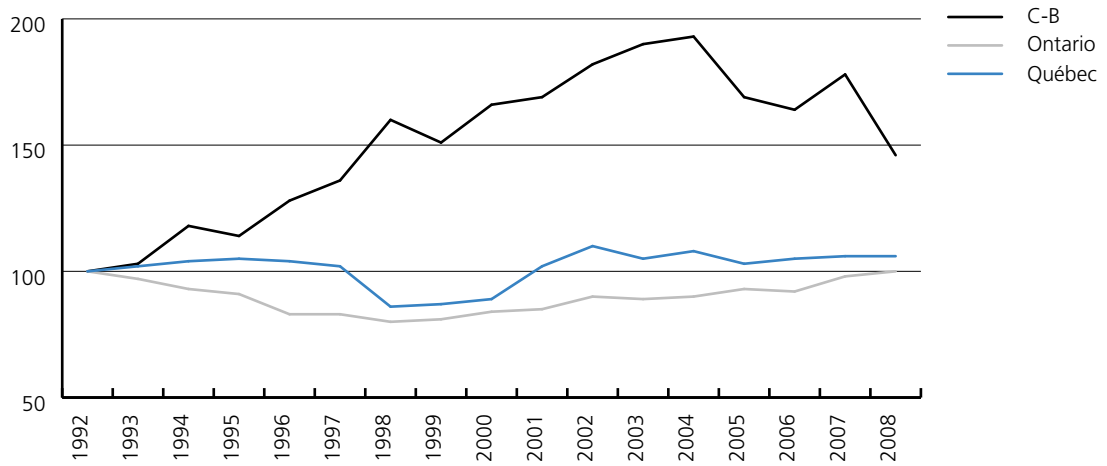
Évolution des inscriptions à temps plein aux cycles supérieurs au Québec, en Ontario et en Colombie-Britannique entre 1992 et 2008, sous forme d'indice (1992=100)



Source : Données de l'AUCC compilées par la Direction de la recherche institutionnelle.

Graphique 14

Évolution des inscriptions à temps partiel aux cycles supérieurs au Québec, en Ontario et en Colombie-Britannique entre 1992 et 2008, sous forme d'indice (1992=100)



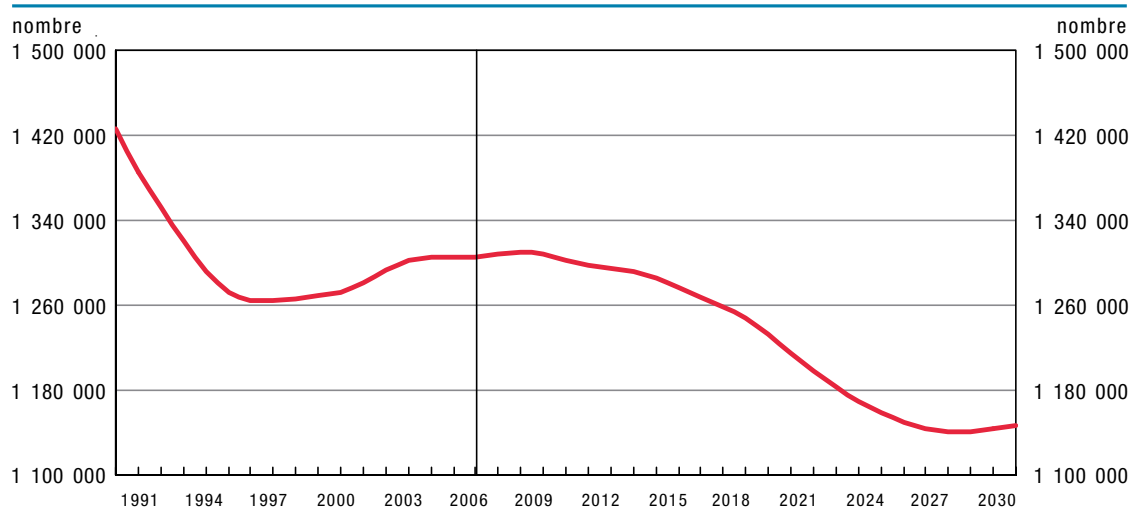
Source : Données de l'AUCC compilées par la Direction de la recherche institutionnelle.

Au regard de la démographie :

- les inscriptions à temps plein au premier cycle ont suivi la courbe démographique des Québécois âgés de 17 à 29 ans; la baisse de 5 % observée au cours de la décennie 1990 coïncide avec une période de baisse démographique combinée à une hausse des droits de scolarité (graphique 15);

Graphique 15

Évolution de la population âgée de 17 à 29 ans, Québec, 1991 à 2031



Note : La population est estimée au 1^{er} janvier.

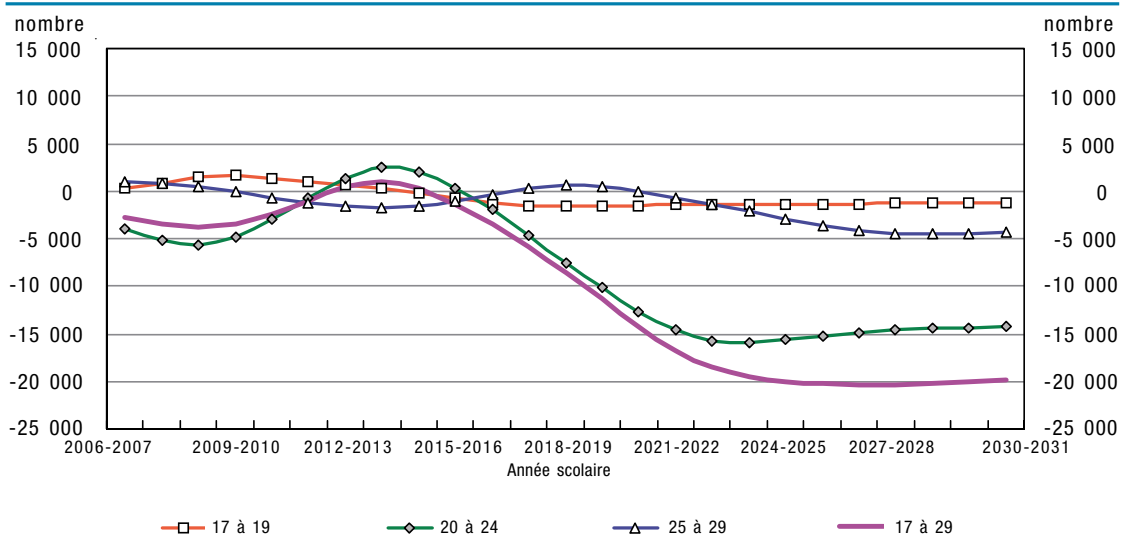
Source : Statistique Canada (2005). Projections démographiques pour le Canada, les provinces et les territoires 2005-2031, publication n° 91-520-XIF au catalogue.

Source : <http://www.statcan.gc.ca/pub/81-595-m/81-595-m2007058-fra.pdf>, p. 17.

- en dépit du contexte actuel de la hausse des droits de scolarité au Québec, Statistique Canada prévoit une diminution de l'effectif universitaire à compter de 2014-2015 dans l'ensemble du Canada (graphique 16).

Graphique 16

Différence entre l'effectif universitaire à plein temps, en moyenne, pour la période de 2003-2004 à 2005-2006 et l'effectif projeté au Québec, 2006-2007 à 2030-2031



Note : On calcule la différence des effectifs en soustrayant les effectifs moyens de la période de 2003-2004 à 2005-2006 des effectifs projetés. Le trait à zéro indique l'absence de différence entre les effectifs projetés et les effectifs moyens de 2003-2004 à 2005-2006.

Source : <http://www.statcan.gc.ca/pub/81-595-m/81-595-m2007058-fra.pdf>, p. 66.

Les données statistiques ne permettent pas de prévoir les effets de la hausse des droits de scolarité sur les taux de participation aux études universitaires. Par ailleurs, elles ne permettent pas non plus de distinguer les variations réellement attribuables à l'évolution démographique de celles liées à d'autres éléments de conjoncture, tels que le contexte économique ou une hausse des droits de scolarité.

Afin de pousser plus loin son analyse, le Comité a consulté un certain nombre d'études portant sur le Québec et sur des provinces ou pays qui ont connu une hausse des droits de scolarité. Ce survol de la littérature a mis en évidence deux types d'effets possibles :

- ceux susceptibles d'affecter la situation financière des étudiants;
- ceux susceptibles de modifier la valeur perçue des études universitaires.

5.2.2 Sur le plan financier

Rappelons d'abord que la situation financière de certaines catégories d'étudiants sera entièrement protégée de la hausse des droits de scolarité. En effet, les étudiants venant de milieux à faible revenu, majoritairement boursiers du PPB, sont protégés par le gel du plafond des prêts et par la majoration des bourses¹¹. Ces étudiants bénéficieront en plus des nouvelles modifications apportées à la contribution parentale.

Le Comité invite la Commission de planification à porter une attention particulière aux étudiants qui bénéficient uniquement du volet prêt (sans bourse) du PPB et à ceux qui n'y sont pas admissibles, afin de concevoir des mesures d'accompagnement et de soutien qui leur sont spécifiques. Parmi ces étudiants, on trouve :

- les étudiants inscrits à temps partiel;
- les étudiants venant de familles dont le revenu est trop élevé pour qu'ils puissent recevoir une bourse au premier cycle¹² ou même être admissibles au PPB (classes moyennes et élevées);
- les étudiants venant du marché du travail dont le revenu d'emploi gagné dans l'année qui précède leur retour aux études est considéré comme trop élevé pour qu'ils puissent bénéficier d'une bourse et même parfois d'un prêt.

Certains de ces étudiants ont une situation financière qui leur permettra d'absorber la hausse du coût de leurs études, par exemple les étudiants venant d'une famille à revenu élevé ou encore les étudiants à temps partiel qui détiennent un emploi à temps plein. D'autres devront cependant recourir à des sources de revenus telles que le travail salarié, les prêts, les contributions familiales, le volet allocation spéciale du PPB ou encore aux institutions financières.

De plus, le Comité considère que l'on devrait accorder une attention particulière au suivi des étudiants de cycles supérieurs. Premièrement, la nature même du PPB¹³ fait en sorte que ces étudiants s'endettent davantage que ceux du premier cycle. De plus, ces étudiants ont une forte propension à allonger leurs études, à concilier celles-ci avec un emploi et à s'endetter encore plus.

La majorité des auteurs consultés conviennent du fait qu'il n'est pas possible d'isoler l'effet spécifique de l'endettement d'autres variables qui influent sur la participation aux études universitaires et la réussite. Il demeure que la valeur perçue des études universitaires par les étudiants est sensible au coût des études. En effet, les obstacles financiers sont le motif principal de 20 % des étudiants canadiens pour ne pas poursuivre des études postsecondaires (FCBEM, 2004 dans FEUQ, 2011). La revue de la littérature montre également que, pour certains étudiants, la perspective d'un endettement trop grand peut les amener à remettre en question leur projet d'études universitaires (Millet 2003, dans FEUQ, 2011) ou, pour les étudiants déjà endettés, les empêcher de poursuivre aux cycles supérieurs (Dubois 2006, dans CCAFE, 2007). En plus, la recherche (Berger, Motte et Parkin, 2007 et Macfagden, 2008, dans Miningou, Vierstraete et Yergeau, 2011) montre que l'endettement croissant, simplement par le stress et l'insécurité qu'il crée chez l'étudiant, peut affecter négativement ses chances de réussite. Aussi, pour réduire les risques d'endettement, d'autres étudiants décideront de concilier études et travail salarié ou de mettre leurs études en veilleuse pour un temps (Vierstraete, 2007), l'un et l'autre choix menant à un allongement du temps des études et augmentant le risque d'abandon. À titre d'exemple, aux cycles supérieurs, la proportion des étudiants dont le travail allonge la durée des études est de 60 % à la maîtrise et de 40 % au doctorat (CNSC-FEUQ, 2010).

11. Le MELS estime qu'environ 25 % des étudiants universitaires seront entièrement protégés de la hausse des droits de scolarité puisqu'ils sont actuellement boursiers (CCAFE 2011, p. 33).

12. Dans son avis de 2007, le CCAFE indique que les étudiants venant de familles dont le revenu se situe entre 50 000 \$ et 80 000 \$ peuvent bénéficier d'un prêt, mais ne sont pas admissibles aux bourses.

13. En effet, le plafond des prêts du PPB et le niveau maximal d'endettement aux cycles supérieurs sont plus élevés qu'au premier cycle.

Dans son analyse des conséquences de la hausse des droits de scolarité en Ontario, Vierstraete (2007) constate que certains étudiants vont réorienter leurs études pour privilégier des disciplines qui, selon leur perception, leur assureront les revenus adéquats pour rembourser leur dette d'études. Certains étudiants pourraient également être tentés par une réorientation universitaire et choisiront de s'inscrire dans une discipline ou un domaine jugé plus « rentable ». Il en est de même pour le choix du lieu d'études : certains étudiants privilégieront la proximité de l'établissement (FEUQ, 2011) afin de demeurer chez leurs parents le plus longtemps possible.

Enfin, la revue de la littérature souligne la vulnérabilité des étudiants venant des classes moyennes face à une hausse des droits de scolarité (Vierstraete, 2007; Frenette, 2005; Mackenzie, 2005). Selon Frenette (2005), une stratégie de hausse des droits combinée à des ajustements du PPB déplace les obstacles financiers vers les étudiants de familles à revenu moyen. En conséquence, un suivi de ces clientèles devra être fait tout au long de l'opération de hausse des droits de scolarité afin que des mesures de soutien appropriées soient mises en place, au besoin.

5.2.3 Sur le plan de la valeur perçue des études universitaires

Certains groupes de la population sont moins susceptibles d'entreprendre des études universitaires puisqu'ils ont tendance à surestimer les coûts de la formation universitaire et à en sous-estimer les bénéfices. On trouve dans ces catégories de la population traditionnellement sous-représentées aux études universitaires :

- les étudiants venant de familles à faible revenu;
- les étudiants de première génération universitaire (ceux dont les parents n'ont pas fréquenté l'université).

De l'avis du Comité, il serait inquiétant que ces groupes voient leur perception renforcée par une hausse des droits de scolarité.

L'expérience ontarienne montre que, bien que les taux globaux d'inscription aux études n'aient pas été touchés par la hausse des droits de scolarité, on a toutefois observé des baisses d'inscription dans les disciplines où se dirigent habituellement les étudiants issus des familles à faible revenu (Boudarbat et Montmarquette, 2006, dans Vierstraete, 2007). Cela amène les auteurs à supposer que la hausse des inscriptions pourrait dissimuler une baisse des inscriptions des étudiants les plus défavorisés.

Ainsi, bien que les modifications apportées au PPB atténuent le risque financier encouru par les étudiants venant de familles à faible revenu, ceux-ci pourraient tout de même être influencés sur le plan de leur perception du rendement économique des études. Cela peut se traduire par une baisse du taux de participation aux études de ces catégories d'étudiants (CCAFE, 2011; FEUQ, 2011; Vierstraete, 2007; Coelli, 2004). De l'avis du Comité, cette situation est d'autant plus préoccupante lorsqu'on sait que les étudiants venant de familles à faible revenu sont déjà ceux qui présentent les taux de participation à l'université les plus bas (tableau III).

Tableau III

Comparaison des taux d'accès aux études postsecondaires selon le niveau de revenu et de scolarité des parents

Fourchette de revenus avant impôt des parents	Taux de participation à des études universitaires	Taux de participation à des études collégiales	Taux total de participation à des études postsecondaires
Moins de 25 000 \$	20 %	29 %	49 %
25 001 \$ - 50 000 \$	23 %	37 %	60 %
50 001 \$ - 75 000 \$	25 %	38 %	63 %
75 001 \$ - 100 000 \$	38 %	38 %	76 %
Plus de 100 000 \$	46 %	32 %	77 %

Plus haut niveau de scolarité atteint par les parents	Taux de participation à des études universitaires	Taux de participation à des études collégiales	Taux total de participation à des études postsecondaires
Université	50 %	32 %	81 %
Certificat ou diplôme d'études postsecondaires	28 %	40 %	68 %
Études secondaires ou moins	17 %	36 %	53 %

Source : Drolet, 2005, cité dans Berger, Motte et Parkin, 2007, tableau 1.IV.1, p. 29, dans CCAFE, 2011. Dans certains cas, les chiffres ont été arrondis vers le haut.

Ensuite, la participation universitaire des étudiants de première génération pourrait également être influencée par la perception qu'ils ont du rendement économique des études (CCAFE, 2011; FEUQ, 2011; Vierstraete, 2007; Coelli, 2004). Selon Frenette (2005), une hausse des droits de scolarité affecterait la participation universitaire de cette catégorie d'étudiants. Ceux-ci sont en effet reconnus pour avoir une plus forte tendance à remettre en question la valeur des études universitaires et à en surestimer le coût. De plus, l'analyse des caractéristiques de base des étudiants de première génération universitaire indique qu'ils cheminent plus fréquemment à temps partiel, qu'ils sont plus souvent admis sur une base adulte et qu'ils s'inscrivent dans des programmes de plus courte durée (Bonin 2007, données ICOPE 2006). Les étudiants de première génération universitaire constituent 64 % des étudiants inscrits au premier cycle et 57 % aux cycles supérieurs dans les établissements du réseau de l'Université du Québec (ICOPE, 2006)¹⁴.

14. Dans les autres établissements universitaires québécois, ceux-ci représentent 44 % des étudiants inscrits au baccalauréat (NSSE, 2008). Selon cette même source, l'Université du Québec en accueille 65 % au baccalauréat.

5.3. RAPPEL DES CATÉGORIES D'ÉTUDIANTS PRÉSENTANT DES DÉFIS EN MATIÈRE D'ACCESSIBILITÉ

En résumé, le Comité constate que certaines catégories d'étudiants sont moins susceptibles de fréquenter l'université, indépendamment des montants des droits de scolarité. Plus spécifiquement, les étudiants pour lesquels pourrait se poser un défi en termes financiers sont :

- les étudiants venant de classes moyennes;
- les étudiants associés à la catégorie dite non traditionnelle¹⁵ :
 - ceux inscrits à temps partiel;
 - les étudiants travailleurs;
 - ceux venant du marché du travail;
- les étudiants aux cycles supérieurs et, plus particulièrement :
 - ceux du deuxième cycle.

À ceux-ci s'ajoutent deux catégories d'étudiants pour lesquels se pose un défi en termes de valeur perçue des études universitaires, car ils sont plus susceptibles d'en surestimer le coût et d'en sous-estimer les bénéfices :

- les étudiants venant de familles à faible revenu;
- les étudiants de première génération universitaire.

6. ENJEUX PARTICULIERS POUR LES ÉTABLISSEMENTS DU RÉSEAU DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC

L'analyse des défis en matière d'accessibilité amène le Comité à penser que la hausse des droits de scolarité pourrait affecter plus fortement les établissements du réseau de l'Université du Québec que les autres établissements universitaires québécois en raison de la composition de leur effectif étudiant respectif.

Afin d'illustrer son propos, le Comité a eu recours aux données les plus récentes du GDEU et de celles des enquêtes ICOPE, NSSE¹⁶. NSSE et GDEU permettent de comparer les populations étudiantes des établissements du réseau de l'Université du Québec avec celles des autres établissements universitaires québécois et canadiens. ICOPE, pour sa part, fournit des données plus fines et plus détaillées sur l'effectif étudiant des établissements du réseau de l'Université du Québec pour tous les cycles d'études.

15 . Telle que définie par l'Université du Québec dans ses enquêtes ICOPE, c'est-à-dire tout étudiant qui, au premier cycle, remplit au moins un critère de l'étudiant non traditionnel, soit être âgé de 21 ans ou plus, ne pas étudier en vue de l'obtention d'un baccalauréat, ne pas être admis sur la base d'un D.E.C. ou qui chemine à temps partiel.

16. Les données NSSE concernent uniquement les étudiants au baccalauréat.

Selon l'analyse du Comité¹⁷, les catégories d'étudiants considérées comme plus sensibles¹⁸ sur le plan financier – en raison du fait qu'ils devront assumer pleinement l'augmentation des droits de scolarité – représentent 77 % des nouveaux inscrits au premier cycle dans les établissements du réseau de l'Université du Québec à l'automne 2010 et 70 % des nouveaux inscrits aux cycles supérieurs. Les tableaux IV et V présentent le détail de cette répartition.

Tableau IV

Nouveaux étudiants inscrits à temps partiel, nouveaux étudiants inscrits à temps complet venant directement du marché du travail et nouveaux étudiants inscrits à temps complet qui viennent de familles à revenu moyen, en nombre et en proportion du total des nouveaux étudiants du réseau UQ inscrits au premier cycle, automne 2010

	Nombre	%	} 77 %
Nouveaux étudiants inscrits à temps partiel	12 335	44	
Nouveaux étudiants inscrits à temps complet et qui viennent directement du marché du travail	3 891	14	
Nouveaux étudiants inscrits à temps complet et qui viennent de familles à revenu moyen	5 370	19	
Autres	6 303	23	
Total	27 899	100	

Source : Base de données PRISME et Enquête ICOPE 2006.

Tableau V

Nouveaux étudiants inscrits à temps partiel et nouveaux étudiants inscrits à temps complet venant directement du marché du travail, en nombre et en proportion des nouveaux étudiants du réseau UQ inscrits aux cycles supérieurs, automne 2010

	Nombre	%	} 70 %
Nouveaux étudiants inscrits à temps partiel	3 163	56	
Nouveaux étudiants inscrits à temps complet et qui viennent directement du marché du travail	773	14	
Autres	1 720	30	
Total	5 656	100	

Source : Base de données PRISME et Enquête ICOPE 2006.

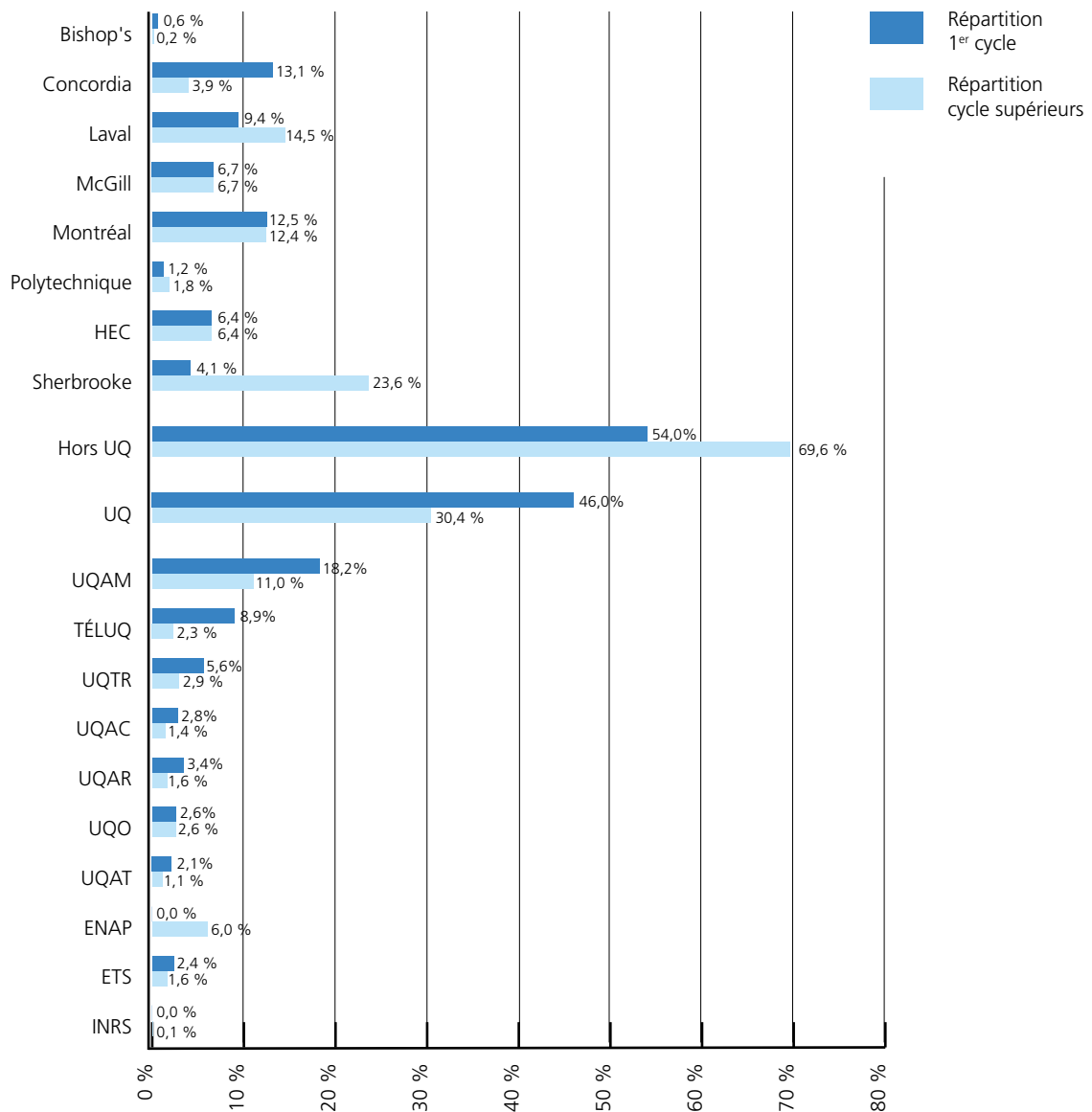
17. Ne détenant pas d'information précise sur les revenus des parents, le Comité a utilisé la catégorie d'emploi du père et celle de la mère pour établir une matrice permettant de distinguer les familles à revenus faibles, moyens et élevés. Il s'agit d'un classement intuitif basé sur la Classification nationale des professions (CNP) et utilisé à des fins de démonstration uniquement.

18. Voir la section 5.3.

Afin de mettre ces données en perspective, le Comité a pris soin d’approfondir son analyse en exploitant les données GDEU (pour le Québec) et NSSE (pour le Canada). Ainsi, comme le démontre le graphique 17, un peu moins de la moitié (46 %) des étudiants québécois à temps partiel au premier cycle se trouve dans les établissements du réseau de l’Université du Québec. Aux cycles supérieurs, cette proportion s’élève à 30 %. En comparaison, les étudiants de premier cycle et de cycles supérieurs des établissements du réseau (à temps partiel et à temps complet) représentent respectivement 31 % et 24 % de l’ensemble de l’effectif universitaire québécois.

Graphique 17

Répartition des étudiants de premier cycle à temps partiel en proportion de l’ensemble des inscrits de premier cycle à temps partiel (N=73 042) et répartition des étudiants de cycles supérieurs à temps partiel en proportion de l’ensemble des inscrits de cycles supérieurs à temps partiel (N=26 894), par établissement, automne 2010

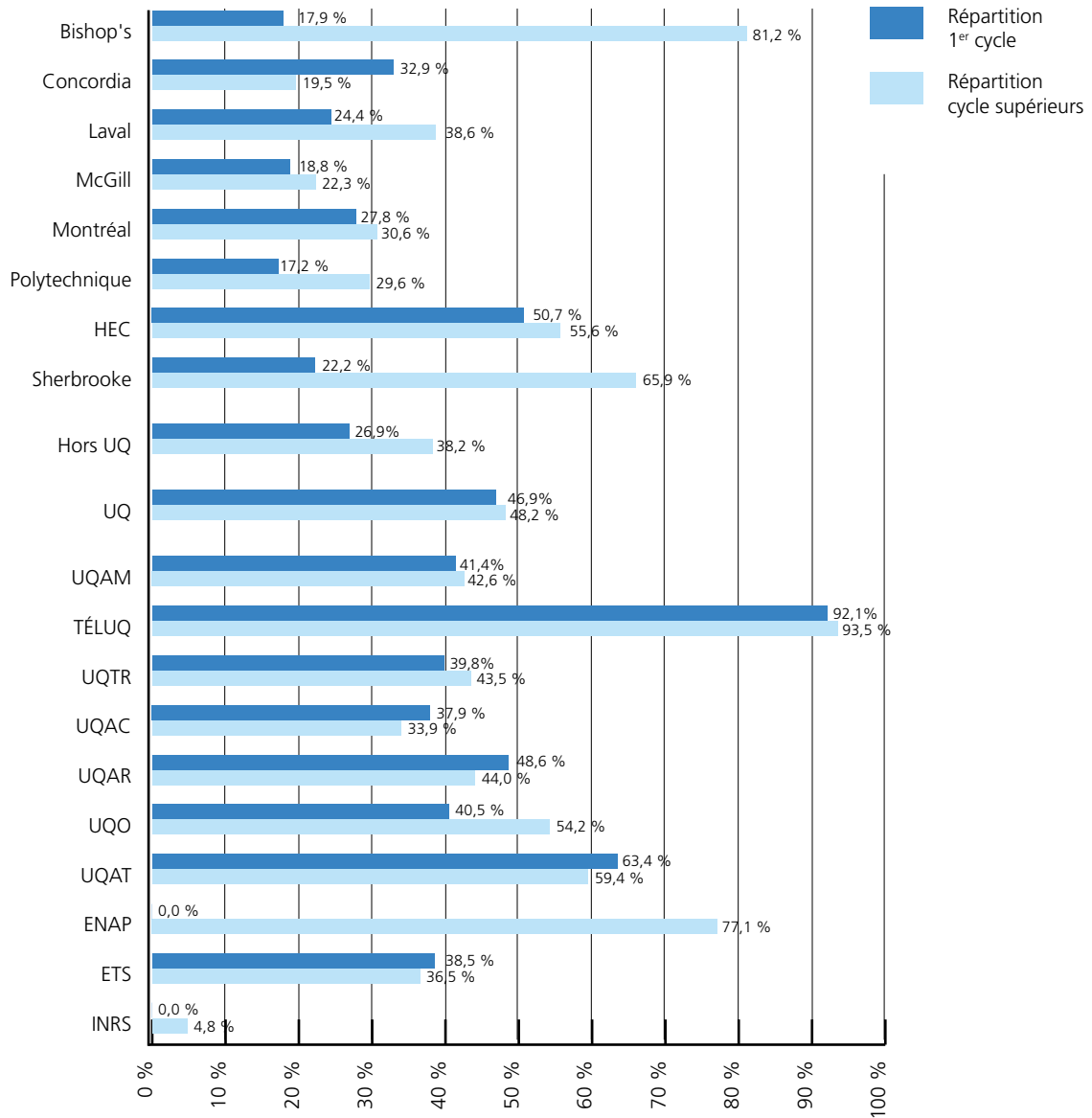


Source : Données GDEU-MELS.

Le graphique 18 indique que 47 % des étudiants de premier cycle et 48 % des étudiants de cycles supérieurs dans les établissements du réseau de l'Université du Québec sont inscrits à temps partiel. Pour les autres établissements québécois, ces proportions se situent en moyenne à 27 % et 38 % respectivement.

Graphique 18

Étudiants inscrits à temps partiel en proportion de l'ensemble des inscrits, par établissement et par cycle, automne 2010

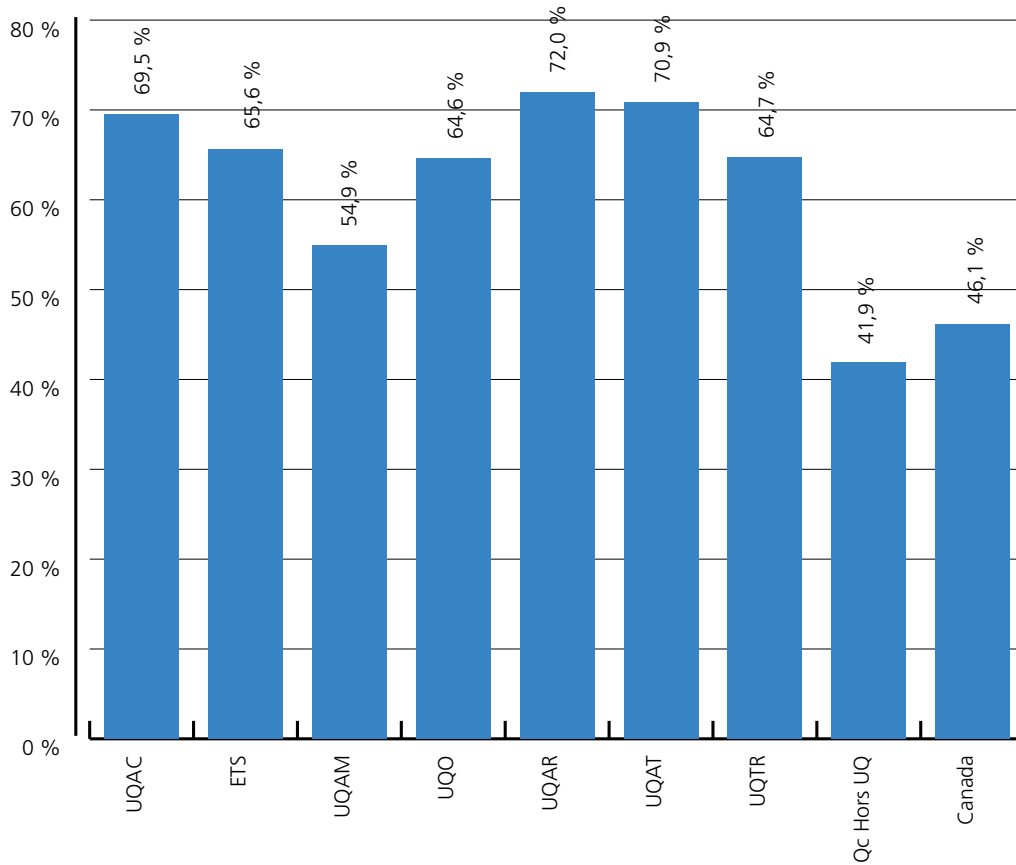


Source : Données GDEU-MELS.

Le graphique 19 permet de constater qu'en comparaison avec les autres établissements du Québec et du Canada les établissements du réseau de l'Université du Québec se démarquent par la forte présence d'étudiants de première génération universitaire au baccalauréat. Aucun autre établissement universitaire québécois n'accueille, en proportion, autant d'étudiants de première génération.

Graphique 19

Étudiants de première génération universitaire en proportion de l'ensemble des répondants de l'enquête NSSE, inscrits en première année au baccalauréat, par établissement¹⁹, 2008



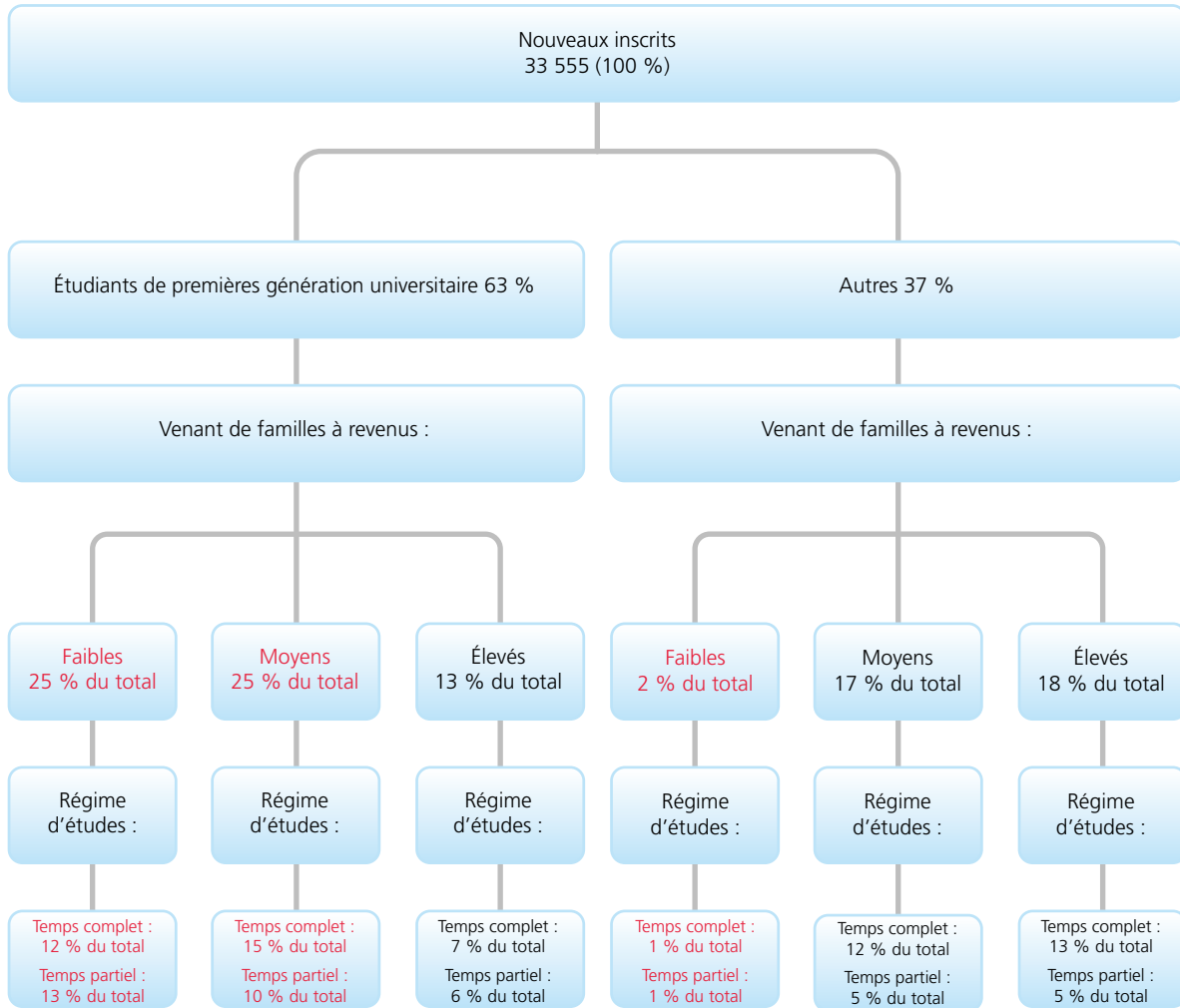
Source : Enquête NSSE 2008, Données découlant du projet du Consortium canadien en partenariat avec HEQCO.

19. Conformément à l'entente découlant du projet du Consortium canadien en partenariat avec HEQCO, les données des établissements hors Université du Québec sont agrégées. La moyenne « Qc hors UQ » comprend les établissements suivants : Montréal, Concordia, McGill et Laval. Le minimum pour ces établissements est de 20 % et le maximum de 53 %.

Toujours selon l'analyse du Comité, la hausse des droits de scolarité pourrait renforcer la perception d'un coût des études trop élevé à court terme pour certaines catégories d'étudiants et affecter en conséquence la valeur perçue des études. Tel que présenté dans le schéma I (en rouge), à l'automne 2010, environ 52 % des nouveaux inscrits des établissements du réseau de l'Université du Québec se situent dans ces catégories.

Schéma I

Répartition des nouveaux inscrits de première génération universitaire et des autres nouveaux inscrits à l'Université du Québec en fonction du statut économique de leur famille et du régime d'études, tous cycles confondus²⁰, automne 2010



Sources : Base de données PRISME et enquête ICOPE 2006.

20 . Pour une répartition par cycles d'études, voir les schémas 1f et 1h, à l'annexe I.

Compte tenu du fait que ces catégories d'étudiants devront assumer le rehaussement des droits de scolarité – tout en faisant partie des catégories plus sensibles sur le plan de la valeur perçue des études universitaires –, le Comité estime que les étudiants suivants devront faire l'objet d'un suivi particulier :

- les étudiants de première génération universitaire²¹ qui, au premier cycle, présentent l'une ou l'autre des caractéristiques suivantes :
 - être inscrits à temps partiel (28 % des nouveaux inscrits);
 - être inscrits à temps complet et effectuer un retour du marché du travail (9 % des nouveaux inscrits);
 - être inscrits à temps complet dans un cheminement continu et venir de familles à revenu moyen (12 % des nouveaux inscrits);
- les étudiants de première génération universitaire²² qui, aux cycles supérieurs²³, présentent l'une ou l'autre des deux caractéristiques suivantes :
 - être inscrits à temps partiel (31 % des nouveaux inscrits);
 - être inscrits à temps complet et effectuer un retour du marché du travail (9 % des nouveaux inscrits).

Enfin, les étudiants venant de familles à faible revenu qui sont inscrits à temps partiel sont également considérés comme une catégorie potentiellement plus sensible aux deux types d'effets. Pour les établissements du réseau de l'Université du Québec²⁴, cette catégorie d'étudiants représente :

- 16 % des nouveaux inscrits au premier cycle;
- 16 % des nouveaux inscrits aux cycles supérieurs.

Le schéma I indique les catégories d'étudiants qui pourraient avoir à relever un double défi en matière de soutien financier et de valeur perçue des études universitaires. À titre d'exemple, parmi les étudiants de première génération universitaire, qui représentent 63 % de ceux inscrits au premier cycle, 29 % sont inscrits à temps partiel. De ce nombre, ceux venant de familles à revenus supérieurs seront sans doute plus protégés, du moins sur le plan financier. Le Comité peut ainsi supposer que, parmi l'ensemble des étudiants de première génération universitaire, 22 % devraient faire l'objet de vigilance.

Afin de saisir la réalité des étudiants et de mieux cibler les mesures pouvant être appliquées, de telles analyses devront se poursuivre. À cet égard, les nouvelles données ICOPE, disponibles à l'hiver 2012, seront fort utiles pour les établissements du réseau de l'Université du Québec.

En terminant, le Comité considère que les questions de la réussite et de la durée des études constituent des enjeux au cœur du débat sur l'accessibilité aux études universitaires. En effet, des études menées par l'Université du Québec (Pageau et Bujold, 2000) montrent, par exemple, que les étudiants présentant l'une ou l'autre des caractéristiques suivantes ne sont pas placés dans les conditions leur permettant de compléter leur projet d'études universitaires : inscrits à temps partiel, travaillant plus de 15 heures par semaine, admis sur une base adulte, ayant connu des interruptions d'études et ne prévoyant pas poursuivre un cheminement en continu.

Dans le contexte actuel, de tels constats, combinant des objectifs d'accessibilité financière et de réussite, ont orienté la réflexion du Comité à l'égard de la mise en œuvre de mesures originales ou renouvelées.

21. Pour une répartition détaillée, voir le schéma 1f à l'annexe I.

22. Pour une répartition détaillée, voir le schéma 1h à l'annexe I.

23. Compte tenu des dispositions du PPB pour les étudiants de cycles supérieurs, contrairement à la situation au premier cycle, cette proportion n'inclut pas les étudiants venant de familles à revenu moyen.

24. Pour une répartition de ces catégories par cycles d'études, voir le schéma 1j à l'annexe I.

7. PORTRAIT DES MESURES DE SOUTIEN FINANCIER

Le Comité a effectué une recension des mesures d'aide financière existantes dans les établissements du réseau de l'Université du Québec. Sur la base de cet inventaire sommaire²⁵, le Comité a classé l'ensemble des mesures répertoriées en trois types : l'aide financière institutionnelle; l'aide de dépannage et le soutien particulier; le travail salarié associé au projet d'études. Bien que l'inventaire des mesures soumis à l'analyse ne soit pas exhaustif, il a tout de même permis au Comité d'extraire des constats généraux qui sont présentés en conclusion de cette section. La présentation de ces types de mesures s'accompagne d'une évaluation du potentiel qu'elles offrent pour accompagner les différentes catégories d'étudiants dans le contexte de la hausse des droits de scolarité.

7.1. L'AIDE FINANCIÈRE INSTITUTIONNELLE

L'aide financière institutionnelle regroupe les bourses d'excellence, les bourses pour situation financière précaire et les appuis financiers liés au projet d'étude.

Les bourses d'excellence offrent un potentiel très faible pour répondre aux effets probables de la hausse des droits de scolarité sur les populations présentant un défi d'accessibilité, malgré toute leur pertinence pour valoriser l'excellence et encourager la réussite scolaire des meilleurs étudiants. Cela s'explique par le fait que leurs critères d'admission, basés principalement sur le rendement scolaire, font en sorte qu'elles ne peuvent s'adresser spécifiquement aux populations visées, en plus de n'être accordées qu'à une minorité d'étudiants. Par ailleurs, au-delà du montant d'exemption (5 000 \$), ces bourses sont considérées comme une source additionnelle de revenu dans le calcul de l'aide financière aux études.

Les bourses pour situation financière précaire visent principalement à venir en aide aux étudiants éprouvant de grandes difficultés financières. À première vue, ces mesures offrent un potentiel intéressant pour les catégories d'étudiants dont la situation financière est plus difficile. Elles s'adressent principalement aux étudiants déjà bénéficiaires du PPB. Or, certains étudiants non bénéficiaires du PPB gagneraient également à recevoir de telles aides dans le contexte de la hausse des droits de scolarité.

Enfin, les établissements appuient financièrement leurs étudiants par des mesures visant à encourager la réussite et à valoriser l'intégration académique, notamment de ceux inscrits aux cycles supérieurs (bourses d'intégration à la recherche, soutien financier pour participation à des congrès). De l'avis du Comité, ces mesures de soutien présentent un potentiel intéressant. Elles agissent sur l'accessibilité financière tout en intervenant sur un levier fondamental de la réussite, soit l'intégration académique.

7.2. L'AIDE DE DÉPANNAGE ET LE SOUTIEN PARTICULIER

L'aide de dépannage et le soutien particulier rassemblent des mesures d'aide financière directe et indirecte, de même que certains services de soutien offerts aux étudiants pour la recherche de financement et pour la gestion de leurs finances personnelles.

L'aide de dépannage relève généralement des services aux étudiants et vise à offrir une aide de subsistance à ceux qui sont dans le besoin. L'aide financière directe s'adresse généralement aux étudiants bénéficiaires du PPB, qui sont dans l'attente d'un versement. Ce soutien est remis sous forme d'avance de fonds, que l'étudiant devra rembourser aussitôt qu'il aura reçu son versement du PPB. L'aide financière indirecte, remise sous forme de bons (alimentaires, vestimentaires ou autres) n'est pas réservée aux bénéficiaires du PPB et constitue une aide de dernier recours. Le Comité souligne la pertinence de ces mesures d'urgence, bien qu'elles ne favorisent pas la planification budgétaire à long terme pour les étudiants éprouvant des difficultés financières.

25. L'annexe II offre un aperçu plus détaillé en proposant trois tableaux récapitulatifs de l'analyse des mesures existantes.

Le soutien particulier vise à conseiller et outiller les étudiants dans la recherche de financement et dans l'administration de leurs finances personnelles. Dans la plupart des établissements, ce type de soutien est offert par les services aux étudiants et s'adresse à tous. Il propose, entre autres, de l'information sur les possibilités de financement existantes et de la formation ou de l'accompagnement pour faciliter les démarches de demande d'aide financière. Certains services aux étudiants proposent également des outils de soutien à la planification budgétaire. Ces mesures, quoique très peu nombreuses actuellement, présentent un potentiel intéressant en matière de santé financière. En effet, elles permettent aux étudiants d'optimiser le financement de leurs études, d'abord en augmentant leur chance d'obtenir du soutien financier, puis en effectuant une meilleure gestion de leur budget.

7.3. LE TRAVAIL SALARIÉ ASSOCIÉ AU PROJET D'ÉTUDES

Cette catégorie de soutien financier réunit le Programme études-travail soutenu par le MELS ainsi que les possibilités d'emploi sur le campus offertes par les départements ou par les professeurs.

Le Programme études-travail est un programme de subvention salariale financé conjointement avec les établissements d'enseignement. Il permet à des étudiants d'obtenir un emploi à temps partiel lié à leur domaine d'études durant l'année scolaire. La subvention rembourse à l'employeur 50 % du salaire de l'étudiant, y inclus les vacances et les avantages sociaux. Ce programme s'adresse aux étudiants de tous les cycles qui sont bénéficiaires du PPB et qui font la démonstration d'un réel besoin financier.

À première vue, ce programme semble adéquat pour accompagner plusieurs catégories d'étudiants dans le contexte de la hausse des droits de scolarité. Il leur permet d'améliorer leur situation financière en occupant un emploi tout en soutenant leur réussite puisque celui-ci est lié à leur projet d'études. Or le Programme études-travail du MELS présente deux limites importantes. Premièrement, il s'adresse uniquement aux étudiants bénéficiaires du PPB; il exclut donc certaines catégories d'étudiants présentant des défis en matière d'accessibilité (voir section 5.3). Deuxièmement, le programme ne permet actuellement pas de répondre à la demande.

Pour leur part, les possibilités d'emploi sur le campus sont généralement offertes par les départements ou par les professeurs et s'adressent davantage aux étudiants des cycles supérieurs. Elles ne sont pas associées à un programme particulier. Ces occasions d'emploi sont généralement associées aux études et représentent, selon le Comité, des mesures favorables à la réussite et à l'accessibilité financière aux études. Elles s'adressent par ailleurs plus spécifiquement à une catégorie d'étudiants reconnus comme présentant un défi en matière d'accessibilité : les étudiants de cycles supérieurs.

7.4. LES CONSTATS

Les établissements offrent actuellement plusieurs mesures d'aide financière aux étudiants en situation de pauvreté ou qui sont bénéficiaires du PPB. Or, on sait que ces catégories d'étudiants ne seront pas touchées du point de vue financier par la hausse des droits de scolarité.

Plusieurs mesures gagneraient à élargir leur portée de manière à inclure les catégories d'étudiants présentant un défi d'accessibilité en matière de financement ou de perception du rendement économique des études. En effet, parmi les mesures existantes, un faible nombre s'adressent aux étudiants à temps partiel, aux étudiants venant de familles à revenu moyen, aux étudiants non bénéficiaires du PPB (étudiants travailleurs et étudiants effectuant un retour aux études) et aux étudiants de cycles supérieurs. Par ailleurs, très peu de mesures visent spécifiquement à encourager la participation aux études ou à modifier la valeur perçue des études universitaires. Compte tenu des caractéristiques de leurs effectifs étudiants, le Comité estime que les établissements du réseau de l'Université du Québec gagneraient à prendre en considération ces effets dans l'élaboration de nouvelles mesures.

8. RECOMMANDATIONS ADRESSÉES À LA COMMISSION DE PLANIFICATION

Cette section présente l'ensemble des recommandations adressées par le Comité à la Commission de planification. Ces recommandations :

- prennent appui sur des principes à respecter quant à la mise en place de mesures visant à accroître l'accès aux études universitaires et à mieux accompagner les étudiants des établissements du réseau de l'Université du Québec dans le contexte de la hausse des droits de scolarité;
- découlent du positionnement du Comité à l'égard de l'avis du CCAFÉ intitulé *Hausses des droits de scolarité et modifications de l'aide financière aux études 2012-2013 à 2016-2017* (septembre 2011) et de l'étude de la FEUQ intitulée *L'endettement étudiant : état des lieux, déterminants et impacts* (août 2011);
- font suite à l'analyse des mesures existantes au sein des établissements du réseau de l'Université du Québec.

Le Comité formule également des recommandations concernant l'exploration ou l'élaboration de nouvelles mesures visant à rehausser l'accessibilité aux études et, plus globalement, la participation et la réussite universitaires dans un contexte de hausse des droits de scolarité. Parmi ces mesures, certaines relèvent de la compétence du gouvernement. Le Comité invite donc la Commission de planification à interpeller le MELS et le MDEIE à cet égard. En définitive, les actions et les mesures proposées par le Comité ont été choisies en fonction de leur portée, tant sur le plan financier que sur le plan de la valorisation des études universitaires.

8.1. PRINCIPES SOUS-JACENTS À L'ENSEMBLE DES RECOMMANDATIONS DU COMITÉ

Afin de maximiser l'effet des mesures proposées par le Comité, celui-ci a élaboré deux principes régulateurs pour améliorer l'accessibilité aux études. Le premier principe proposé par le Comité souligne l'utilité de concevoir des mesures qui agissent à la fois sur la situation financière des étudiants et sur la valeur perçue des études universitaires. En effet, l'analyse présentée dans ce rapport permet de reconnaître deux grands défis en matière d'accès aux études : un premier d'ordre financier, qui touchera les catégories d'étudiants qui ne sont pas admissibles au PPB du MELS ou qui sont bénéficiaires du volet prêt seulement, et un deuxième, de l'ordre des perceptions, qui s'appliquera aux catégories d'étudiants qui sont reconnues pour sous-estimer la valeur des études universitaires et en surestimer les coûts. On se réfère ici principalement aux étudiants venant de familles à faible revenu et aux étudiants de première génération universitaire. Ces défis risquent d'affecter plus fortement les établissements du réseau de l'Université du Québec, compte tenu du fait que ces catégories d'étudiants sont leurs populations naturelles et qu'elles représentent une part très importante de leur effectif étudiant²⁶.

L'analyse du Comité fait ressortir que les catégories d'étudiants identifiées comme étant plus sensibles à une hausse des droits de scolarité sont inscrits dans des cheminements qui, par ailleurs, les placent dans des situations plus vulnérables en termes de réussite et d'allongement des études. En effet, les données montrent que pour une bonne proportion d'étudiants, le parcours d'études ne s'effectue pas de façon linéaire et qu'un allongement indu de sa durée augmente le risque d'abandon en plus d'avoir un effet négatif sur l'endettement. Le second principe vise donc à concevoir les mesures de soutien à l'accessibilité financière afin qu'elles agissent également sur la réussite des études et sur leur durée, et qu'elles s'ajustent au cheminement de l'étudiant. Enfin, une analyse rigoureuse de l'accessibilité financière aux études ne peut être dissociée d'une lecture des contextes économique et démographique actuels. En effet, les emplois exigeant un diplôme d'études supérieures sont en forte croissance au Québec et au Canada, alors que ceux exigeant un diplôme d'études secondaires sont en baisse importante. Cette tendance est conjuguée, au Québec, à une baisse démographique significative chez les personnes en âge de travailler, renforçant d'autant plus l'importance de hausser la participation globale aux études universitaires afin de former en quantité suffisante une main-d'œuvre hautement qualifiée pouvant répondre aux exigences d'une société et d'une économie fondées sur le savoir.

26. Voir section 6.

1

RECOMMANDATION 1

LE COMITÉ RECOMMANDE QUE LA COMMISSION DE PLANIFICATION RETIENNE ET FASSE LA PROMOTION DE DEUX PRINCIPES RÉGULATEURS DES AMÉLIORATIONS AU SOUTIEN FINANCIER AUX ÉTUDES DANS LE CONTEXTE DE LA HAUSSE DES DROITS DE SCOLARITÉ POUR LES ANNÉES 2012-2017 :

Principe 1 : concevoir des mesures de soutien à l'accessibilité qui agiront à la fois sur la situation financière des étudiants et sur la valeur perçue des études universitaires.

Principe 2 : concevoir des mesures de soutien à l'accessibilité qui favorisent la réussite des études et en réduisent la durée.

8.2. À L'ÉGARD DE L'AVIS DU COMITÉ CONSULTATIF SUR L'ACCESSIBILITÉ FINANCIÈRE AUX ÉTUDES

L'intention principale du CCAFE dans son avis est d'assurer une plus grande portée et une meilleure équité de l'aide financière offerte aux étudiants. Ces recommandations portent majoritairement sur les modifications apportées au PPB et sur des mesures qui lui sont associées. Le CCAFE propose également dans son avis des mesures visant à surveiller, de manière continue, l'impact de la hausse des droits de scolarité sur les conditions de vie des étudiants. Selon l'avis du Comité, en accord avec la position adoptée par la CREPUQ²⁷, les sept recommandations formulées par le CCAFE sont pertinentes. Cependant, le Comité est d'avis que les recommandations 2, 3 et 4 du CCAFE mériteraient d'être bonifiées.

La recommandation 2 du CCAFE porte sur le programme de remise de dette. Le Comité, en s'inspirant des principes promus par le modèle des bourses de cheminement aux cycles supérieurs²⁸, suggère que ce programme échelonne la remise de dette en plusieurs versements de façon à ponctuer les étapes charnières du projet d'études. Ainsi, les montants de remise pourraient être versés en partie durant les études et en partie au moment de la diplomation. On pourrait prévoir une progression des montants de remise en fonction de la durée des études. De cette façon, le programme de remise de dette pourrait accroître l'accessibilité financière des étudiants durant leur cheminement, tout en les incitant au maintien d'un rythme d'études jugé favorable à leur réussite.

La recommandation 3 du CCAFE porte sur la réalisation d'une étude visant à mieux connaître les étudiants universitaires inscrits à temps partiel. Le Comité désire attirer l'attention sur un certain nombre de questions portant sur le Programme de prêts pour les études à temps partiel tel qu'il est défini actuellement. En effet, ce programme apparaît mal ciblé et s'arrime difficilement avec l'administration interne des établissements. À titre d'exemple, mentionnons les étudiants inscrits aux études à temps partiel, mais reconnus à temps plein par le MELS à des fins d'aide financière. Cette situation compromet la capacité des établissements à effectuer un suivi de ces étudiants, puisque leur participation au PPB leur confère un nouveau statut qui, dans les faits, ne correspond pas à leur véritable statut.

La recommandation 4 du CCAFE porte sur la réalisation d'une étude sur les conditions de vie des étudiants, en particulier sur le niveau et les sources d'endettement privé. Le Comité insiste sur la nécessité de rendre accessibles rapidement ces données aux universités et recommande, de plus, que soit mis sur pied un observatoire québécois de la vie étudiante. Cette recommandation s'inspire de l'observatoire dont s'est dotée la France, ou d'initiatives équivalentes telles que le National Office for Equity of Access to Higher Education²⁹ mis en place par le ministère de l'Éducation et de la Science de l'Irlande ou encore le European Access Network en Angleterre³⁰. Cet observatoire pourrait associer des professeurs-chercheurs et des spécialistes en recherche institutionnelle des universités, du MELS et d'autres partenaires intéressés par les différents aspects de la vie étudiante, y compris les aspects liés à l'accessibilité financière aux études. L'observatoire aurait pour rôle de mener des enquêtes annuelles, publier des études, concevoir et maintenir des bases de données longitudinales ainsi qu'une documentation de référence, organiser des colloques scientifiques et participer à des études internationales.

27. Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec, 2011.

28. À titre d'exemple, l'Université Laval a développé ce modèle de bourse de cheminement pour les personnes inscrites à un programme de doctorat ou de maîtrise (avec essai ou mémoire), au Département de langues, linguistique et traduction :

<http://www.lli.ulaval.ca/bourses-et-aide-financiere/fonds-dassistanat-a-la-maitrise/bourses-liees-au-cheminement/>

29. <http://www.hea.ie/en/node/1125>

30. <http://www.ean-edu.org/>

2 RECOMMANDATION 2

Le Comité recommande que la Commission de planification appuie les recommandations formulées dans le rapport du CCAFE³¹, sous réserve d'ajouts ou de compléments pour les trois recommandations suivantes :

2.1 Concernant la recommandation 2 du CCAFE :

« En conséquence, le [CCAFE] recommande à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport de rendre admissibles, au Programme de remise de dette, tous les bénéficiaires du Programme de prêts et bourses qui ont une dette d'études. »

LE COMITÉ RECOMMANDE QUE LA COMMISSION DE PLANIFICATION RECOMMANDE AU MELS QUE LA REMISE DE DETTE S'APPLIQUE GRADUELLEMENT EN FONCTION D'ÉTAPES CHARNIÈRES DU PROJET D'ÉTUDES.

2.2 Concernant la recommandation 3 du CCAFE :

« En conséquence, le [CCAFE] recommande à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport de mener une étude auprès des étudiants universitaires à temps partiel pour mieux connaître cet effectif et, en particulier, celui des étudiants à faible revenu, en vue de mieux cibler les mesures d'aide financière qui leur sont destinées et d'évaluer l'opportunité d'introduire un volet bourse dans le Programme de prêts pour les études à temps partiel. »

LE COMITÉ RECOMMANDE QUE LA COMMISSION DE PLANIFICATION RECOMMANDE AU MELS DE PROCÉDER À UNE ÉVALUATION COMPLÈTE DU PROGRAMME DE PRÊTS POUR LES ÉTUDES À TEMPS PARTIEL, D'ENVISAGER SA RÉFORME, VOIRE SON INTÉGRATION AU SEIN DU PROGRAMME DE PRÊTS ET BOURSES.

2.3 Concernant la recommandation 4 du CCAFE :

« En conséquence, le [CCAFE] recommande que le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport mène, comme prévu, une enquête sur les conditions de vie des étudiants en 2012 et en 2017 en accordant une attention particulière aux étudiants à l'université, qu'ils soient bénéficiaires ou non de l'aide financière aux études, et que dans le cas des non-bénéficiaires, le Ministère suive de près l'évolution de leur endettement privé. »

LE COMITÉ RECOMMANDE QUE LA COMMISSION DE PLANIFICATION RECOMMANDE AU MELS DE CRÉER UN OBSERVATOIRE DE LA VIE ÉTUDIANTE AFIN QUE DES ENQUÊTES SOIENT MENÉES DE FAÇON PÉRIODIQUE ET EN VUE D'ASSURER LA DIFFUSION DES DONNÉES À L'ENSEMBLE DES UNIVERSITÉS.

31. Voir le tableau qui regroupe l'ensemble des recommandations du CCAFE (annexe III).

8.3. À L'ÉGARD DU RAPPORT DE LA FÉDÉRATION ÉTUDIANTE UNIVERSITAIRE DU QUÉBEC

Le rapport produit par la FEUQ, intitulé *L'endettement étudiant : état des lieux, déterminants et impacts*, examine l'effet de la hausse des droits de scolarité à l'intérieur d'une analyse beaucoup plus large qui porte sur l'endettement étudiant. C'est d'ailleurs pourquoi la FEUQ formule certaines recommandations à l'égard des institutions financières et des organismes subventionnaires. Comme suite à l'analyse du rapport et conformément à son mandat, le Comité se prononce plus précisément sur les recommandations 9, 5, 11 et 8 du rapport de la FEUQ³², sur lesquelles il juge pertinent d'attirer l'attention de la Commission de planification.

Les recommandations à la Commission de planification sont placées en ordre d'importance pour le Comité. Celui-ci propose d'appuyer la recommandation 9 portant sur l'adaptation du PPB afin de reconnaître la diversité des cheminements scolaires et la conciliation études-travail-famille. En effet, compte tenu de la proportion élevée d'étudiants non traditionnels au sein des établissements du réseau de l'Université du Québec, y compris ceux qui sont en situation de conciliation études-travail-famille, et compte tenu de leur vulnérabilité en matière d'allongement des études, d'endettement et de réussite, il apparaît opportun de considérer, comme le suggère la FEUQ, « qu'un véritable chantier doit être entrepris, dans une perspective de formation continue, pour permettre l'accessibilité aux études universitaires de ces populations » (p. 150). Un tel chantier pourrait s'avérer avantageux pour les établissements du réseau et pour leurs étudiants dans la perspective de l'apprentissage tout au long de la vie, et compte tenu de la tradition d'accueil des populations adultes qui caractérise le réseau des établissements de l'Université du Québec.

La recommandation 5 du rapport de la FEUQ porte sur l'allocation spéciale. Selon son analyse, le Comité reconnaît que les modifications apportées par le MELS au volet allocation spéciale du PPB risquent d'accroître l'endettement des étudiants qui en bénéficieront. À cet égard, le CCAFE souligne également que cette allocation spéciale produit en réalité deux niveaux de plafond de prêts et que les modifications apportées vont accroître l'écart maximal d'endettement entre les boursiers et les bénéficiaires de l'allocation spéciale de 20,5 % (2011) à 87,1 % (2017). Le Comité estime que ce rehaussement affectera les étudiants ne bénéficiant pas du volet bourse du PPB, principalement ceux venant de familles à revenu moyen, ceux effectuant un retour aux études après une période passée sur le marché du travail et les étudiants travailleurs.

La recommandation 11 de la FEUQ porte sur le niveau de financement des différents organismes subventionnaires. À la lecture du rapport de la FEUQ, on comprend que cette recommandation est formulée dans le but d'accroître le soutien financier des étudiants aux cycles supérieurs. Il est vrai que la réussite aux cycles supérieurs dépend en partie des conditions financières des étudiants. Par ailleurs, les étudiants des établissements du réseau de l'Université du Québec inscrits à la maîtrise de recherche sont particulièrement vulnérables quant à l'abandon des études.

Considérant cela et compte tenu de l'écart important des taux de couverture des organismes subventionnaires pour les étudiants à la maîtrise et au doctorat (en 2009-2010, 4 % à la maîtrise, contre 20 % au doctorat au FQRSC et 12 % à la maîtrise contre 23 % au doctorat au FQRNT³³), le Comité juge opportun d'appuyer cette recommandation, dans la mesure où une augmentation du niveau de financement des organismes subventionnaires s'accompagne d'une hausse du niveau de soutien offert aux étudiants à la maîtrise de recherche.

La recommandation 8 de la FEUQ porte sur les montants d'exemptions pour le calcul de la contribution parentale ou du conjoint. Avant d'aborder plus spécifiquement cet aspect, le Comité tient d'abord à saluer les modifications apportées par le MELS au PPB sur le plan du calcul de la contribution parentale. La hausse du seuil minimal de revenu annuel (brut) représente une amélioration importante et profitera grandement aux étudiants venant de familles à faible revenu.

32. Voir le tableau qui regroupe l'ensemble des recommandations FEUQ (annexe IV).

33. Fonds de recherche du Québec, 2011.

Toutefois, le Comité considère que cette hausse demeure encore en deçà des besoins des étudiants issus des classes moyennes. Comme le montre le tableau VI, le revenu parental brut moyen pour les étudiants du réseau est de 41 276 \$ par année.

Tableau VI

Revenus bruts moyens et contribution moyenne calculée des parents des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses avec contribution des parents*, par établissement d'enseignement, en 2008-2009³⁴

Établissement d'enseignement	Revenus bruts moyens (\$)	Contribution moyenne calculée des parents (\$)
Télé-université	32 180	1 396
Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue	45 098	3 130
Université du Québec en Outaouais	40 385	2 732
Université du Québec à Chicoutimi	45 070	3 241
Université du Québec à Montréal	36 215	2 244
Université du Québec à Rimouski	47 533	3 465
Université du Québec à Trois-Rivières	45 311	3 382
École de technologie supérieure	46 139	3 355
École nationale d'administration publique	49 376	2 477
Ensemble des établissements	41 276	2 824

Source : MELS, *Aide financière aux études, Rapport statistique 2008-2009*. Données en date du 31 mars 2010.

*L'étudiant peut avoir un ou deux parents contributeurs.

Ainsi, le fait de porter le seuil minimal à 45 000 \$, comme le recommande la FEUQ, profiterait à une majorité d'étudiants des établissements du réseau de l'Université du Québec en renforçant leur accessibilité financière aux études. Le Comité recommande donc à la Commission de planification d'appuyer cette recommandation, soit de porter le seuil minimal de revenu annuel brut moyen des parents à 45 000 \$ et de demander que cette modification prenne effet dès l'année 2012.

34. La contribution parentale n'étant plus exigée par l'AFE pour les étudiants de cycles supérieurs, les données de ce tableau concernent essentiellement les établissements offrant des programmes de premier cycle. Ceci explique pourquoi il n'y a pas de données présentées pour l'INRS. Les données de l'ENAP réfèrent, quant à elles, à des étudiants qui étaient inscrits au premier cycle à l'automne 2008 dans une autre université puis inscrits à l'ENAP à l'hiver 2009.

3

RECOMMANDATION 3

Le Comité recommande que la Commission de planification appuie les recommandations 9, 5, 11 et 8 du rapport de la FEUQ intitulé *L'endettement étudiant : état des lieux, déterminants et impacts*, sous réserve d'ajouts ou de compléments, le cas échéant :

3.1 Concernant la recommandation 9 de la FEUQ :

« Que le gouvernement du Québec adapte le Programme de prêts et bourses en vue de reconnaître la diversité des cheminements scolaires et la conciliation études-travail-famille. »

LE COMITÉ RECOMMANDE QUE LA COMMISSION DE PLANIFICATION APPUIE LA RECOMMANDATION 9 DE LA FEUQ.

3.2 Concernant la recommandation 5 de la FEUQ :

« Que l'allocation spéciale couvrant l'augmentation des frais de scolarité soit remise sous forme de bourse à tous les bénéficiaires sans exception et qu'elle n'entraîne aucune hausse de l'endettement. »

LE COMITÉ RECOMMANDE QUE LA COMMISSION DE PLANIFICATION APPUIE LA RECOMMANDATION 5 DE LA FEUQ.

3.3 Concernant la recommandation 11 de la FEUQ :

« Que les gouvernements augmentent le niveau de financement des différents organismes subventionnaires. (CNCS-426 [2.3.]) »

LE COMITÉ RECOMMANDE QUE LA COMMISSION DE PLANIFICATION APPUIE LA RECOMMANDATION 11 DE LA FEUQ EN INSISTANT AUPRÈS DU MDEIE POUR QUE L'AUGMENTATION DU NIVEAU DE FINANCEMENT DES ORGANISMES SUBVENTIONNAIRES S'ACCOMPAGNE D'UNE HAUSSE DU SOUTIEN OFFERT AUX ÉTUDIANTS À LA MAÎTRISE DE RECHERCHE.

3.4 Recommandation 8 de la FEUQ :

« Que les montants d'exemption pour le maintien de l'unité familiale soient établis à 45 000 \$ et indexés par la suite. »

LE COMITÉ RECOMMANDE QUE LA COMMISSION DE PLANIFICATION APPUIE LA RECOMMANDATION 8 DE LA FEUQ ET RECOMMANDE AU MELS QUE CETTE MODIFICATION PRENNE EFFET DÈS 2012.

8.4. RECOMMANDATIONS VISANT À BONIFIER DES MESURES EXISTANTES

Le Comité recommande d'examiner l'ensemble des mesures d'aide offertes actuellement dans les établissements du réseau de l'Université du Québec afin de déterminer celles dont les critères pourraient être élargis de façon à ne pas limiter les mesures d'aide pour situation financière précaire aux seuls étudiants bénéficiaires du PPB et aux étudiants inscrits à temps complet. Le Comité invite les établissements du réseau de l'Université du Québec à encourager les fondations universitaires à faire de même. Une telle opération permettrait ainsi de soutenir un plus grand nombre d'étudiants et de mieux les accompagner dans le contexte de la hausse des droits de scolarité. Dans ce contexte, d'autres catégories d'étudiants, particulièrement ceux des classes moyennes et ceux venant du marché du travail, pourraient se retrouver en situation financière précaire et donc avoir besoin eux aussi de ce type de mesures.

4

RECOMMANDATION 4

LE COMITÉ RECOMMANDE QUE LA COMMISSION DE PLANIFICATION INVITE LES ÉTABLISSEMENTS À EXAMINER CERTAINES MESURES D'AIDE OFFERTES ACTUELLEMENT AFIN D'EN MODIFIER LES CRITÈRES AU BESOIN.

Les mesures de type « travail salarié associé au projet d'études », comme le Programme études-travail et les possibilités d'emploi sur le campus, sont des mesures qui, en plus d'améliorer la situation financière des étudiants, peuvent favoriser l'intégration académique et la réussite des études. Considérant cela, le Comité suggère de bonifier ce type de mesures et d'élaborer des programmes études-travail institutionnels. L'objectif est d'offrir ces possibilités à un plus grand nombre d'étudiants et de s'assurer qu'elles s'appliquent autant à ceux du premier cycle qu'à ceux des cycles supérieurs.

5

RECOMMANDATION 5

LE COMITÉ RECOMMANDE QUE LA COMMISSION DE PLANIFICATION RECOMMANDE AUX MEMBRES DE BONIFIER LE PROGRAMME ÉTUDES-TRAVAIL ET INVITE LES ÉTABLISSEMENTS À ÉVALUER LA POSSIBILITÉ DE DÉVELOPPER DES PROGRAMMES ÉTUDES-TRAVAIL INSTITUTIONNELS.

8.5. RECOMMANDATIONS VISANT À INTRODUIRE DE NOUVELLES MESURES

Bourses première génération universitaire

Ce type de bourses a été développé, entre autres, par l'Université d'Ottawa³⁵, mais également par plusieurs universités européennes, dans le but d'accroître l'accès et la participation aux études universitaires des étudiants de première génération, c'est-à-dire ceux dont les parents n'ont pas de formation universitaire.

Offrir une bourse pour les étudiants de première génération universitaire – pourvu que les critères d'admission n'exigent pas des candidats qu'ils soient bénéficiaires du PPB – peut produire un impact fort sur leur perception du rendement économique des études tout en agissant concrètement sur leur situation financière. De plus, sachant que les étudiants de première génération sont plus enclins à surestimer le coût des études et à en sous-estimer les bénéfices, le Comité juge qu'une telle mesure permettrait de valoriser la participation universitaire de ces étudiants et de mieux les soutenir dans la réussite de leurs études.

6

RECOMMANDATION 6

LE COMITÉ RECOMMANDE QUE LA COMMISSION DE PLANIFICATION INVITE LES ÉTABLISSEMENTS À ÉVALUER LA POSSIBILITÉ D'OFFRIR DES MESURES D'AIDE FINANCIÈRE AUX ÉTUDIANTS DE PREMIÈRE GÉNÉRATION UNIVERSITAIRE.

35. <http://www.registraire.uottawa.ca/Default.aspx?tabid=2747#FGS>

Prime à la diplomation aux étudiants

Le Comité propose d'envisager l'élaboration d'une mesure qui consisterait à remettre aux étudiants une prime à la diplomation en fonction d'un certain nombre de critères compatibles avec la réussite et la réduction de la durée des études. Par exemple, la somme remise pourrait être régressive en fonction de la durée des études. La formule reste à développer, mais le Comité croit qu'une telle mesure pourrait produire un effet substantiel sur le plan de la perception du rendement économique des études par les étudiants.

7 RECOMMANDATION 7

LE COMITÉ RECOMMANDE QUE LA COMMISSION DE PLANIFICATION INVITE LES ÉTABLISSEMENTS À EXAMINER LA POSSIBILITÉ DE DÉVELOPPER UNE BOURSE DE FIN D'ÉTUDES OFFERTE EN FONCTION DE CRITÈRES D'ATTRIBUTION COMPATIBLES AVEC LA RÉUSSITE ET LA RÉDUCTION DE LA DURÉE DES ÉTUDES.

Implication des fondations universitaires

Le Comité suggère de sensibiliser les fondations universitaires afin qu'elles développent des mesures qui s'adressent principalement aux catégories d'étudiants potentiellement plus sensibles sur le plan financier. Les fondations universitaires pourraient également développer des mesures qui tentent de prévenir la baisse des taux de participation des catégories d'étudiants plus susceptibles de modifier leur perception du rendement économique des études.

8 RECOMMANDATION 8

LE COMITÉ RECOMMANDE QUE LA COMMISSION DE PLANIFICATION INVITE LES ÉTABLISSEMENTS À SENSIBILISER LES FONDATIONS UNIVERSITAIRES AUX BESOINS PARTICULIERS DES CATÉGORIES D'ÉTUDIANTS POTENTIELLEMENT PLUS SENSIBLES AUX EFFETS D'UNE HAUSSE DES DROITS DE SCOLARITÉ.

Offrir un soutien particulier aux étudiants des cycles supérieurs

Selon l'analyse du Comité, les étudiants de cycles supérieurs, et plus particulièrement ceux de deuxième cycle, s'endettent davantage que les autres étudiants et sont plus nombreux à bénéficier du PPB. Nous savons également que les étudiants de cycles supérieurs dans les établissements du réseau l'Université du Québec ont une plus forte propension à allonger la durée de leurs études, voire à les abandonner.

Le Comité croit que le faible taux de réussite au deuxième cycle, du moins dans les programmes de recherche, pourrait être tributaire du niveau d'endettement de cette catégorie d'étudiants³⁶. La structure des programmes québécois de maîtrise de recherche pourrait être un facteur de la durée et de la réussite des études de ces étudiants, tel qu'en fait état le rapport de l'Association des doyens des études supérieures au Québec (2009). Selon ce rapport, la maîtrise de recherche au Québec serait trop lourde (nombre élevé de crédits associés aux mémoires qui, dans de nombreux cas, se transforment en « minidoctorats ») et proposerait un cheminement trop long aux étudiants.

36. Notons que les étudiants inscrits à une maîtrise de type cours réussissent mieux que ceux qui sont inscrits à une maîtrise de recherche. Ayant moins de possibilités de financement (entre autres, ils n'ont pas accès aux bourses d'excellence), ils s'endettent tout autant.

Considérant les aspects spécifiques à l’environnement des études de deuxième cycle, et notamment le nombre limité de bourses d’excellence offertes par les organismes subventionnaires, le Comité propose de porter une attention particulière aux étudiants de cycles supérieurs et de développer des mesures adaptées à leur situation. Étant donné les difficultés vécues par ces étudiants, les mesures à explorer devront sans aucun doute présenter le potentiel d’agir simultanément sur l’accessibilité financière, la durée des études et la réussite. À court terme, le modèle des bourses de cheminement apparaît adéquat, pourvu qu’il ne soit pas soumis à des critères d’excellence, mais qu’il exige plutôt des résultats attestant l’avancement et la réussite. À plus long terme, une réflexion globale sur l’orientation des programmes de maîtrise de recherche devrait être poursuivie.

9

RECOMMANDATION 9

LE COMITÉ RECOMMANDE QUE LA COMMISSION DE PLANIFICATION INVITE LES ÉTABLISSEMENTS À DÉVELOPPER DES MESURES S’ADRESSANT AUX ÉTUDIANTS DE CYCLES SUPÉRIEURS, NOTAMMENT CEUX À LA MAÎTRISE DE RECHERCHE, ET PRÉSENTANT LE POTENTIEL D’AGIR SIMULTANÉMENT SUR L’ACCESSIBILITÉ, LA DURÉE ET LA RÉUSSITE DES ÉTUDES.

10

RECOMMANDATION 10

LE COMITÉ RECOMMANDE QUE LA COMMISSION DE PLANIFICATION POURSUIVE SA RÉFLEXION SUR LA STRUCTURE DES PROGRAMMES DE MAÎTRISE DE RECHERCHE ET INVITE LES ÉTABLISSEMENTS À FAVORISER DAVANTAGE LE PASSAGE ACCÉLÉRÉ OU DIRECT AU DOCTORAT AINSI QUE LA PRODUCTION DE MÉMOIRES PAR ARTICLE(S).

Mesures d’aide visant à favoriser le perfectionnement de compétences en matière de planification financière chez les étudiants

Le Comité considère que le perfectionnement de compétences en matière de planification financière chez les étudiants, comme proposé par la FEUQ, est un élément clé sur lequel les établissements, soutenus par le milieu, peuvent efficacement intervenir.

Le Comité estime que l’implantation de mesures structurées de formation et d’accompagnement des étudiants dans le développement de compétences financières serait fort pertinente. Une telle intervention institutionnelle pourrait amoindrir l’effet financier de la hausse des droits de scolarité pour certains étudiants tout en agissant sur une problématique sociale beaucoup plus large : l’endettement accru des jeunes Québécois.

Une démarche concertée, complémentaire à la formation universitaire, offrirait un soutien concret aux étudiants dans l’optimisation des ressources financières dont ils disposent tout en les outillant plus particulièrement pour faire des choix éclairés quant aux diverses options de financement qui s’offrent à eux.

La forme que pourrait prendre ce type de mesures reste à déterminer (ateliers, cours obligatoires, entente avec un organisme externe, etc.). Un certain nombre d’initiatives en cours actuellement au Québec ou ailleurs pourraient assurément inspirer les établissements en ce sens.

11

RECOMMANDATION 11

LE COMITÉ RECOMMANDE QUE LA COMMISSION DE PLANIFICATION SOLLICITE LA PARTICIPATION DU MILIEU AFIN D’EXPLORER LA POSSIBILITÉ D’OFFRIR DES ACTIVITÉS DE FORMATION ET D’ACCOMPAGNEMENT DES ÉTUDIANTS VISANT LE DÉVELOPPEMENT DE COMPÉTENCES FINANCIÈRES.

Ce type de mesure pourrait parallèlement être accompagné d'actions ciblant des besoins communs des étudiants et visant ultimement l'amélioration de leur situation financière. Le Comité a répertorié quelques initiatives d'intérêt pouvant agir sur l'accessibilité financière d'un grand nombre d'étudiants tout en envoyant un message positif en matière de valorisation des études et de reconnaissance du travail et du statut d'étudiant. À titre d'exemples :

- *Réduction des coûts d'acquisition de matériel scolaire* : promotion du développement, de la diffusion et de la réutilisation de matériel didactique numérique (livres, notes de cours, articles, etc.) à coût modique.
- *Réduction des frais liés au logement et amélioration de l'accès* : bourses d'entrée en résidence³⁷ remises sous la forme de déductions à même les frais de résidence universitaire de l'étudiant pour ses deux premières sessions d'études.
- *Transport en commun à tarif réduit pour tous les étudiants*^{38/39} : mise en place d'une formule offrant un tarif réduit en fonction du statut d'étudiant (sans égard à l'âge⁴⁰).
- *Réduction des frais reliés à l'alimentation* : réduction ciblée sur certains produits essentiels, notamment les fruits et légumes, les produits laitiers et céréaliers dans les épiceries; offre, par les restaurateurs, d'un menu du jour à coût moindre⁴¹; etc.
- *Réduction des frais de télécommunication* : offre de services Internet à haute vitesse à prix abordable afin de permettre aux étudiants de consulter à volonté les ressources nécessaires à la réalisation de leurs travaux (bibliothèque, plateforme de cours et de travail collaboratif, bases de données, etc.).

8.6. RECOMMANDATIONS VISANT À ORIENTER LES ACTIONS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Le Comité estime qu'une baisse de la fréquentation des études universitaires limiterait rapidement la capacité du Québec à se développer pleinement sur les plans économique et culturel. Afin de faire face aux impératifs de la société du savoir, le gouvernement doit accroître la capacité d'innovation sociale et technologique. Pour ce faire, il a la responsabilité de maintenir les conditions propices à la formation de personnel hautement qualifié en quantité suffisante pour faire face aux besoins actuels et anticipés du marché du travail.

Les étudiants présentant des défis particuliers en matière d'accessibilité sont issus majoritairement de groupes de la population sous-représentés aux études universitaires. Pour différentes raisons étayées dans ce rapport, le Comité estime que la baisse des taux de participation aux études universitaires s'observera davantage chez les étudiants de première génération, les étudiants venant de familles à faible revenu et les étudiants non traditionnels.

Considérant la responsabilité particulière des établissements du réseau de l'Université du Québec à l'égard de ces étudiants, qui constituent une part considérable de leurs effectifs, le Comité suggère de proposer au gouvernement du Québec de reconnaître et de soutenir les établissements du réseau de l'Université du Québec dans le développement de mesures visant à accompagner ces étudiants tout au long de leurs parcours d'études.

37. http://www.usainteanne.ca/images/documents/admission/bourse_rsidence_2010-2011.pdf

38. <http://www.usherbrooke.ca/etudiants-internationaux/fr/guide-daccueil/vie-a-sherbrooke/transport-et-deplacements/>

39. Projet Cam-Puce UQO, financé par le Forum jeunesse Outaouais dans le programme Actions jeunesse structurantes en 2009-2010 : rabais de 100 \$ par trimestre sur le forfait Cam-Puce de la Société de transport de l'Outaouais (STO) pour les étudiants à temps plein.

40. Le tarif réduit ne devrait pas exiger une limite d'âge, comme c'est le cas actuellement dans certaines villes québécoises qui limitent l'accès aux étudiants de moins de 25 ans. Dans un tel cas, cette formule exclut plusieurs catégories d'étudiants non traditionnels qui sont aussi susceptibles d'être atteints par la hausse des droits de scolarité. Mentionnons, à titre d'exemple, les étudiants inscrits à temps partiel, les étudiants parents, ceux effectuant un retour aux études et ceux des cycles supérieurs. Les étudiants de ces catégories sont généralement plus âgés que la moyenne et deviennent donc souvent non admissibles à une carte de transport à tarif réduit avant la fin de leurs études. Ajoutons que l'âge moyen des diplômés du baccalauréat au sein du réseau est de 26,2 ans.

41. Ce type de mesure est très présent en France, notamment par l'intermédiaire des CROUS (Centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires) : http://www.cnous.fr/_cnous_2.htm.

Une première mesure que le Comité jugerait pertinent de mettre en place vise à valoriser les établissements universitaires qui accueillent et soutiennent les populations qui sont les moins susceptibles d'aller à l'université, en reconnaissant concrètement les coûts liés à l'attraction, l'accueil, la rétention et la réussite de ces étudiants. Le Comité propose donc d'intégrer au plan de financement des universités une « mission particulière » pour les établissements de l'Université du Québec qui accueillent, en concordance avec leur mission de démocratisation de l'accessibilité aux études universitaires, une forte proportion de ces populations et qui mettent en place des mesures spécifiques de soutien en vue de favoriser leur maintien aux études et leur réussite.

De plus, certains établissements du réseau de l'Université du Québec sont déjà très engagés dans le développement de mesures axées sur le rapprochement avec les populations traditionnellement sous-représentées aux études universitaires. Le Comité estime que ce développement pourrait être intensifié afin d'implanter des mesures à l'instar de celles proposées en Irlande, en Belgique, aux Pays-Bas et en Angleterre⁴². De telles mesures de rapprochement plus intensives apparaissent fort prometteuses quant à leur potentiel d'amener des catégories de population sous-représentées à l'université à s'engager dans un projet d'études supérieures. Ces programmes sont mis en place avec le soutien des gouvernements nationaux et en collaboration avec des écoles secondaires. Au Québec, un projet comparable de sensibilisation aux études universitaires a été développé par l'Université de Montréal⁴³.

Ces mesures de rapprochement visent à permettre à l'élève, au départ peu convaincu des avantages que lui procurerait un diplôme universitaire, de se projeter dans un tel projet d'études, d'améliorer ses aptitudes à le réaliser et d'accroître sa motivation et sa confiance envers son propre potentiel de réussite. Elles peuvent prendre la forme d'écoles estivales intensives, offrant la possibilité à des élèves en dernière année du secondaire de vivre une expérience d'immersion en milieu universitaire. Les élèves vivent alors sur le campus et peuvent recevoir un soutien financier.

Dans le contexte de hausse des droits de scolarité, conjugué à la baisse démographique prévue à partir de 2014-2015, le Comité est d'avis que les bonifications apportées par le gouvernement du Québec à ses programmes d'aide financière doivent être complétées par le financement de mesures diversifiées et orientées sur la valorisation de la participation aux études universitaires.

Bien qu'elle soit nécessaire, l'aide financière directe, comme c'est le cas du PPB, ne pourra à elle seule combler tous les besoins. Les modifications apportées au PPB amélioreront certes l'accessibilité financière des étudiants venant de familles à faible revenu, mais des efforts supplémentaires seront incontournables pour prévenir l'impact négatif anticipé sur l'effectif étudiant des universités québécoises. Stratégiquement, le Comité estime que le soutien de la mission d'accessibilité de l'Université du Québec est essentiel pour accroître le taux de participation aux études universitaires au Québec. En effet, les établissements du réseau de l'Université du Québec accueillent déjà la plus forte proportion d'étudiants moins susceptibles de fréquenter l'université et s'assurent de les accompagner tout au long de leur cheminement vers la réussite.

12

RECOMMANDATION 12

LE COMITÉ RECOMMANDE QUE LA COMMISSION DE PLANIFICATION RECOMMANDE À LA MINISTRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT DE RECONNAÎTRE LES COÛTS LIÉS À L'ATTRACTION, L'ACCUEIL, LA RÉTENTION ET LA RÉUSSITE DE LEURS ÉTUDIANTS EN INTÉGRANT AU PLAN DE FINANCEMENT DES UNIVERSITÉS UNE « MISSION PARTICULIÈRE » POUR LES ÉTABLISSEMENTS DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC.

42. LEE, Mee-Foong (2010).

43. <http://www.seur.qc.ca/projet-seur/index.html>

8.7. RECOMMANDATIONS VISANT À PROLONGER LE MANDAT DU COMITÉ SUR L'ACCESSIBILITÉ FINANCIÈRE AUX ÉTUDES

Au terme de son mandat, le Comité est en mesure de relever plusieurs aspects ou éléments qui nécessiteraient d'être approfondis. C'est pourquoi il propose de prolonger son mandat d'analyse et de réflexion au regard des questions suivantes :

- Approfondir l'analyse des différents programmes d'aide financière aux études du MELS, de la situation financière des différentes catégories d'étudiants dans le réseau et des formes de participation aux études. Cet examen viserait principalement à confirmer ou infirmer l'impression d'iniquité qu'ont laissé entrevoir les premières analyses du Comité. Il devrait aussi permettre au Comité de développer une pratique d'échange d'information avec le MELS à cet effet.
- Développer une grille de soutien à l'analyse, permettant ainsi d'effectuer un examen plus exhaustif des mesures existantes associées à la hausse des droits de scolarité.
- Documenter davantage la proposition de création d'un observatoire québécois de la vie étudiante. Le Comité pourrait notamment étudier la faisabilité d'un tel projet au sein même du réseau de l'Université du Québec.

13

RECOMMANDATION 13

LE COMITÉ RECOMMANDE QUE LA COMMISSION DE PLANIFICATION LE MANDATE AFIN :

- 1) QU'IL ANALYSE L'ÉVOLUTION DES INSCRIPTIONS DANS LES ÉTABLISSEMENTS DU RÉSEAU DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC, ET CE, À COMPTER DE L'AUTOMNE 2012;
- 2) QU'IL APPROFONDISSE LA RELATION POUVANT EXISTER ENTRE LES DIFFÉRENTS PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE AUX ÉTUDES DU MELS, LA SITUATION DES ÉTUDIANTS DES ÉTABLISSEMENTS DU RÉSEAU ET LA PARTICIPATION AUX ÉTUDES UNIVERSITAIRES.

CONCLUSION

Ce rapport visait à répondre au mandat confié par la Commission de planification de l'Université du Québec au Comité sur l'accessibilité financière aux études. Ce mandat consistait, d'une part, à faire un examen des effets possibles de la hausse des droits de scolarité sur l'accessibilité financière aux études pour les étudiants du réseau de l'Université du Québec et, d'autre part, à proposer des bonifications pouvant être apportées par les établissements afin d'améliorer le soutien financier à leurs étudiants.

Les principaux constats dégagés par le Comité, de même que la série de recommandations en découlant, sont fondés sur une démarche de recherche et d'analyse effectuée sur la base de données statistiques, d'une revue de la littérature et d'un inventaire des mesures d'aide financière existantes au sein du réseau.

Ces travaux de recherche et d'analyse, combinés à une étude des programmes d'aide financière du MELS, ont permis au Comité de faire un certain nombre d'hypothèses quant aux effets possibles de la hausse des droits de scolarité sur la participation aux études universitaires au sein des établissements du réseau de l'Université du Québec. À cet égard, le Comité a d'abord précisé que certaines catégories d'étudiants, qui ne sont pas admissibles au Programme de prêts et bourses du MELS ou qui sont bénéficiaires du volet prêt seulement, ne seront pas protégées de la hausse des droits de scolarité. Ces étudiants sont généralement inscrits à temps partiel ou ils ont un revenu personnel ou familial trop élevé pour pouvoir bénéficier d'une bourse de ce même programme. Ensuite, l'analyse du Comité a fait ressortir qu'une hausse des droits de scolarité peut produire des effets négatifs sur la perception qu'ont certains étudiants du rendement économique des études universitaires. À ce propos, le Comité explique que certaines catégories d'étudiants, qui ont généralement tendance à surestimer le coût des études et à en sous-estimer les bénéfices, peuvent voir leur perception renforcée devant une hausse des droits de scolarité. Cette perception s'observe plus fréquemment chez les étudiants venant de catégories de la population qui sont traditionnellement sous-représentées aux études universitaires, comme les étudiants de première génération et les étudiants venant de familles à faible revenu. Le Comité estime que la participation aux études universitaires de ces catégories d'étudiants est potentiellement plus sensible à une hausse des droits de scolarité. L'analyse statistique de l'effectif étudiant montre par ailleurs que ces catégories d'étudiants se trouvent en plus grand nombre au sein des établissements du réseau de l'Université du Québec.

L'inventaire sommaire des mesures d'aide financière existantes montre que très peu d'entre elles s'adressent spécifiquement aux étudiants non bénéficiaires du Programme de prêts et bourses, comme les étudiants à temps partiel. En plus, parmi les mesures d'aide répertoriées, très peu visent à encourager la valorisation et la participation aux études universitaires des étudiants ayant une perception défavorable du rendement économique de celles-ci.

Sur la base de ces observations, le rapport se conclut par une série de recommandations qui ont été élaborées par le Comité en fonction de deux principes régulateurs des améliorations à l'accessibilité aux études. Le premier principe souligne l'utilité de concevoir des mesures de soutien qui agissent à la fois sur la situation financière des étudiants et sur la valeur perçue des études universitaires. Le second principe vise à concevoir des mesures de soutien à l'accessibilité financière afin qu'elles agissent également sur la réussite des études et sur leur durée. Ces deux principes régulateurs réitèrent l'importance de maintenir et d'accroître la participation aux études universitaires et le nombre de diplômés dans un contexte de hausse des droits de scolarité, mais également en fonction des contextes économique et démographique actuels qui, au Québec, exigent un rehaussement important des taux de participation universitaire. Pour ce faire, le Comité rappelle l'importance stratégique que la mission d'accessibilité de l'Université du Québec revêt pour le développement du Québec.

BIBLIOGRAPHIE

ASSOCIATION DES DOYENS DES ÉTUDES SUPÉRIEURES AU QUÉBEC (juin 2009). *État de la situation de la maîtrise au Québec. Rapport déposé par le Comité ADESAQ sur la nature, la structure et les activités associées à la maîtrise au Québec (partie II)*, 40 p.

BERGER, Joseph, MOTTE, Anne et PARKIN, Andrew (2009). *Le prix du savoir. L'accès à l'éducation et la situation financière des étudiants au Canada*, 4^e édition, La Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire, 243 p.

BONIN, Sylvie (décembre 2007). *Les étudiants de première génération universitaire. État de la situation à l'Université du Québec*. Analyse des données des enquêtes ICOPE, Direction de la recherche institutionnelle de l'Université du Québec, Québec, 12 p.

CONSORTIUM D'ANIMATION SUR LA PERSÉVÉRANCE ET LA RÉUSSITE EN ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (2011). *L'accessibilité financière aux études supérieures. Première partie : Références bibliographiques et résumés d'études canadiennes, américaines et européennes*. Dossier thématique du CAPRES, 45 p.

COELLI, Michael (University of British Columbia) (mai 2004). *Tuition Increases and Inequality in Post-Secondary Education Attendance*.

CONSEIL NATIONAL DES CYCLES SUPÉRIEURS (avril 2010). *La conciliation familiale chez les jeunes*. CNCS-FEUQ, 117 p.

COMITÉ CONSULTATIF SUR L'ACCESSIBILITÉ FINANCIÈRE AUX ÉTUDES (septembre 2011). *Hausses des droits de scolarité et modifications à l'aide financière aux études 2012-2013 à 2016-2017*, Québec, 86 p.

COMITÉ CONSULTATIF SUR L'ACCESSIBILITÉ FINANCIÈRE AUX ÉTUDES (août 2007). *Hausses des droits de scolarité des résidents du Québec, des étudiants canadiens et des étudiants étrangers : modifications au Règlement sur l'aide financière aux études*, Québec, 87 p.

COMITÉ CONSULTATIF SUR L'ACCESSIBILITÉ FINANCIÈRE AUX ÉTUDES (mai 2004). *L'accessibilité financière à la réussite du projet d'études*, Québec, 76 p.

CORBEIL, Christine, DESCARRIES, Francine, GUERNIER, Geneviève et GARIÉPY, Geneviève (Institut de recherches et d'études féministes, UQAM) (janvier 2011). *Parents-étudiants de l'UQAM : réalités, besoins et ressources*, Montréal, 95 p.

CONFÉRENCE DES RECTEURS ET DES PRINCIPAUX DES UNIVERSITÉS DU QUÉBEC (2011). *Communiqué de presse : Avis du Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études : La CREPUQ réitère l'importance de maintenir l'accessibilité aux études universitaires*, 22 septembre 2011.

FÉDÉRATION ÉTUDIANTE UNIVERSITAIRE DU QUÉBEC (août 2011). *L'endettement étudiant : état des lieux, déterminants et impacts*, Montréal, 196 p.

FONDS DE RECHERCHE QUÉBEC (2011). *Scénarios financiers et impacts budgétaires 2010-2011* présentés au conseil d'administration, présentation, Montréal.

FRENETTE, Marc (2005). *L'incidence des frais de scolarité sur l'accès à l'université : résultats de la vaste déréglementation des frais de scolarité des programmes professionnels*, Ottawa, Statistique Canada, n° 11F0019MIF au catalogue – n° 263.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (2009). *Enquête sur les conditions de vie des étudiants de la formation professionnelle, du collégial et de l'université 2007*, Québec, 272 p.

HOME, Alice M (1998). « Predicting Role Conflict, Overload and Contagion in Adult Women University Students with Families and Jobs », *Adult Education Quarterly*, Vol. 48, n° 2, p. 85-97.

JOHNSTONE, Bruce (2009). *Financing Higher Education : Who Pays and Other Issues*, 5 p.

LEE, Mee-Fong (2010). *Inventaire des programmes d'accès. Exemples internationaux de pratique pour accroître la participation aux études postsecondaires*, London, 100 p.

MACKENZIE, Hugh (2005). *The Tuition Trap*. A study commissioned by the Ontario Confederation of University Faculty Associations (OCUFA), Toronto.

MACKENZIE, Hugh (2007). *June 2007: Debunking a Neoliberal Education Myth. It's tuition fees that are regressive, not public funding*.

MAKDISSI, Paul et YAZBECK, Myra (2011). « Assessing the redistributive impact of higher education tuition fees reforms : the case of Québec », *Applied Economics Letters*, 18:2, 143-147.

MCELROY, Lori (2005). *L'aide financière aux études et la persévérance à l'université. L'influence de l'endettement*, Montréal, 73 p.

MININGOU, Élisé Wendlassida, VIERSTRAETE, Valérie et YERGEAU, Éric (2011). *Difficultés financières et persévérance aux études postsecondaires : état de la question*. Groupe de recherche en économie et en développement international, Cahier de recherche 11-16, Université de Sherbrooke, 31 p.

MOULIN, Léonard (2011). *Coût individuel des études supérieures pour l'étudiant : panorama international et enseignements*, Paris, Centre d'économie de l'Université Paris Nord (CEPN), Document de travail du CEPN n° 2011-08.

PAGEAU, Danielle, et BUJOLD, Johanne (octobre 2000). *Dis-moi ce que tu veux et je te dirai jusqu'où tu iras*, Analyse des données des enquêtes ICOPE, Direction de la recherche institutionnelle de l'Université du Québec, 15 p.

ROWLANDS, Sherri L. (2010). *Nontraditional Students: The Impact of role strain on their identity*, Research paper submitted in partial fulfillment of the requirements for the Master of Science in Education Degree, Southern Illinois University Carbondale, 43 p.

STATISTIQUE CANADA (2001). *Tendances des effectifs étudiants au postsecondaire jusqu'en 2031 : trois scénarios*, numéro 81-595-MIF au catalogue – N° 058.

VIERSTRAETE, Valérie (juin 2007). *Les frais de scolarité, l'aide financière aux études et la fréquentation des établissements d'enseignement postsecondaire. Comparaison à l'échelle internationale et étude de scénarios pour le Québec*, 132 p.

Liste des annexes

- Annexe I : Schémas présentant la répartition des étudiants de l'Université du Québec en fonction de leur profil
- Annexe II : Analyse sommaire des mesures existantes dans le réseau de l'Université du Québec
- Annexe III : Recommandations du Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études – septembre 2011
- Annexe IV : Recommandations de la Fédération étudiante universitaire du Québec – août 2011
- Annexe V : Sommaire des recommandations du Comité sur l'accessibilité financière aux études à la Commission de planification de l'Université du Québec

Annexe



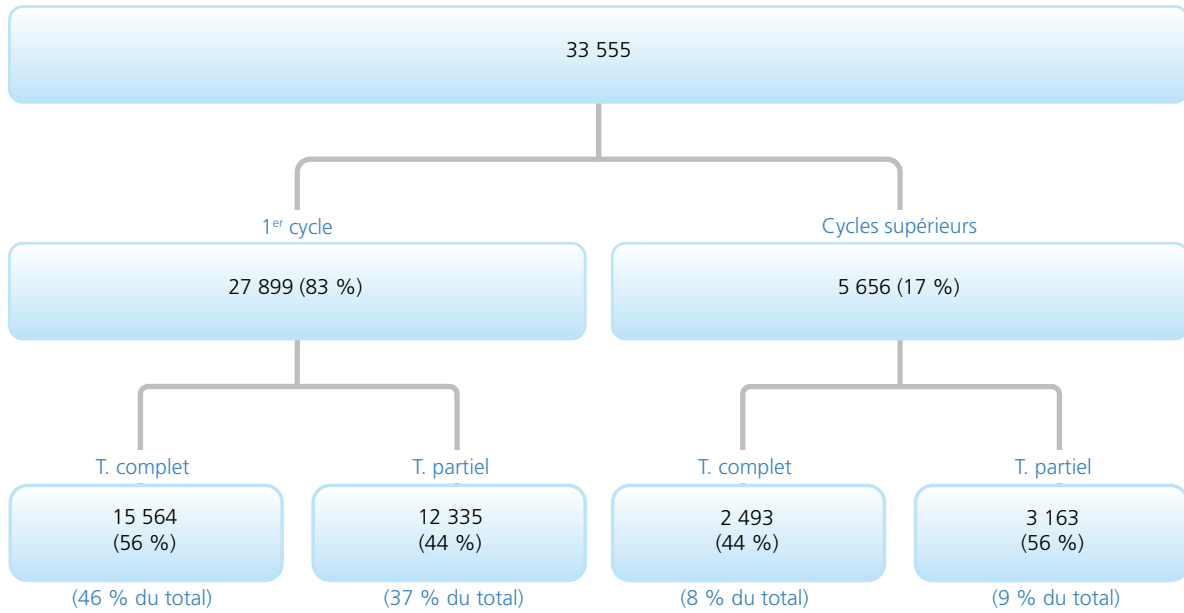
SCHÉMAS PRÉSENTANT
LA RÉPARTITION DES
ÉTUDIANTS DE L'UNIVERSITÉ
DU QUÉBEC EN FONCTION
DE LEUR PROFIL

SOURCE : DONNÉES ICOPE 2006.

Direction de la
recherche institutionnelle
Université du Québec
Novembre 2011

SCHÉMA 1A

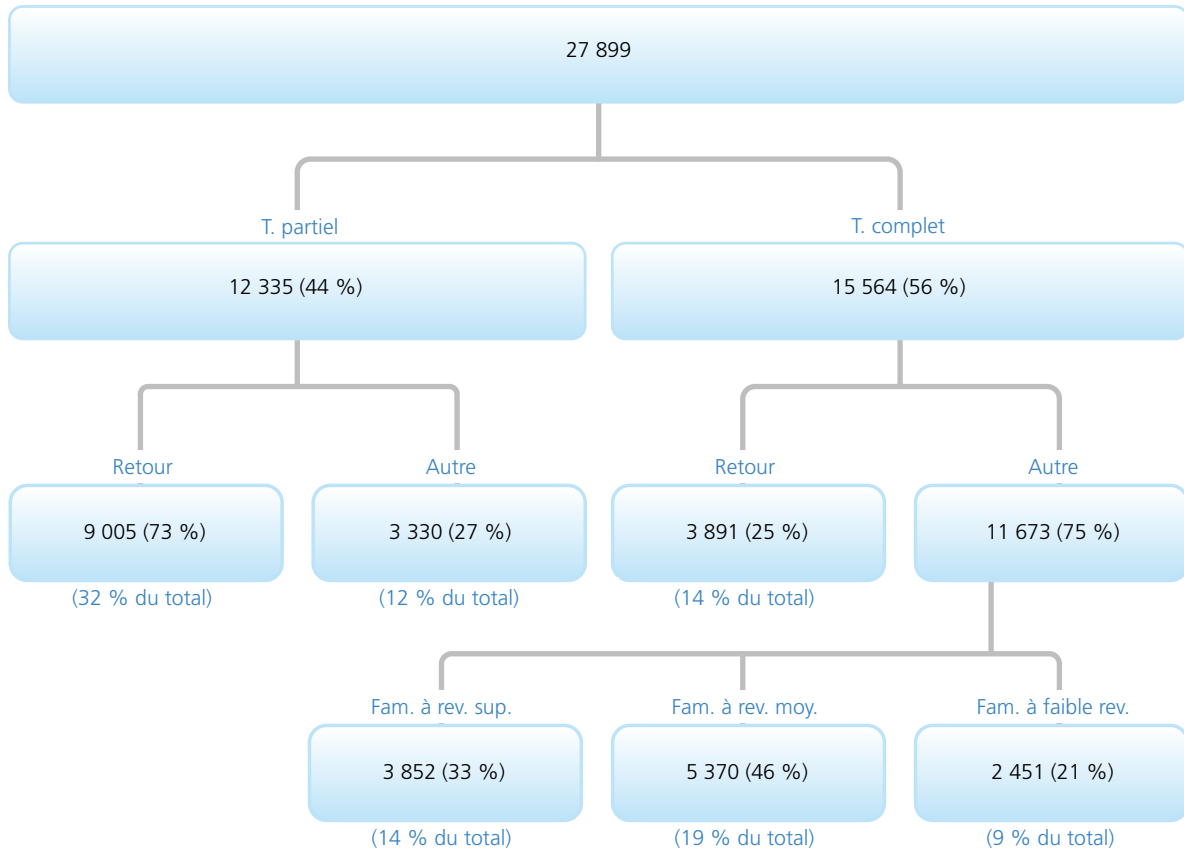
Répartition des nouveaux inscrits en fonction du cycle et du régime d'études,
Université du Québec, automne 2010



Source : Base de données PRISME.

SCHÉMA 1B

Répartition des nouveaux inscrits au premier cycle, en fonction du régime d'études, de la provenance (marché du travail ou autre) et du statut économique de leur famille, Université du Québec, automne 2010

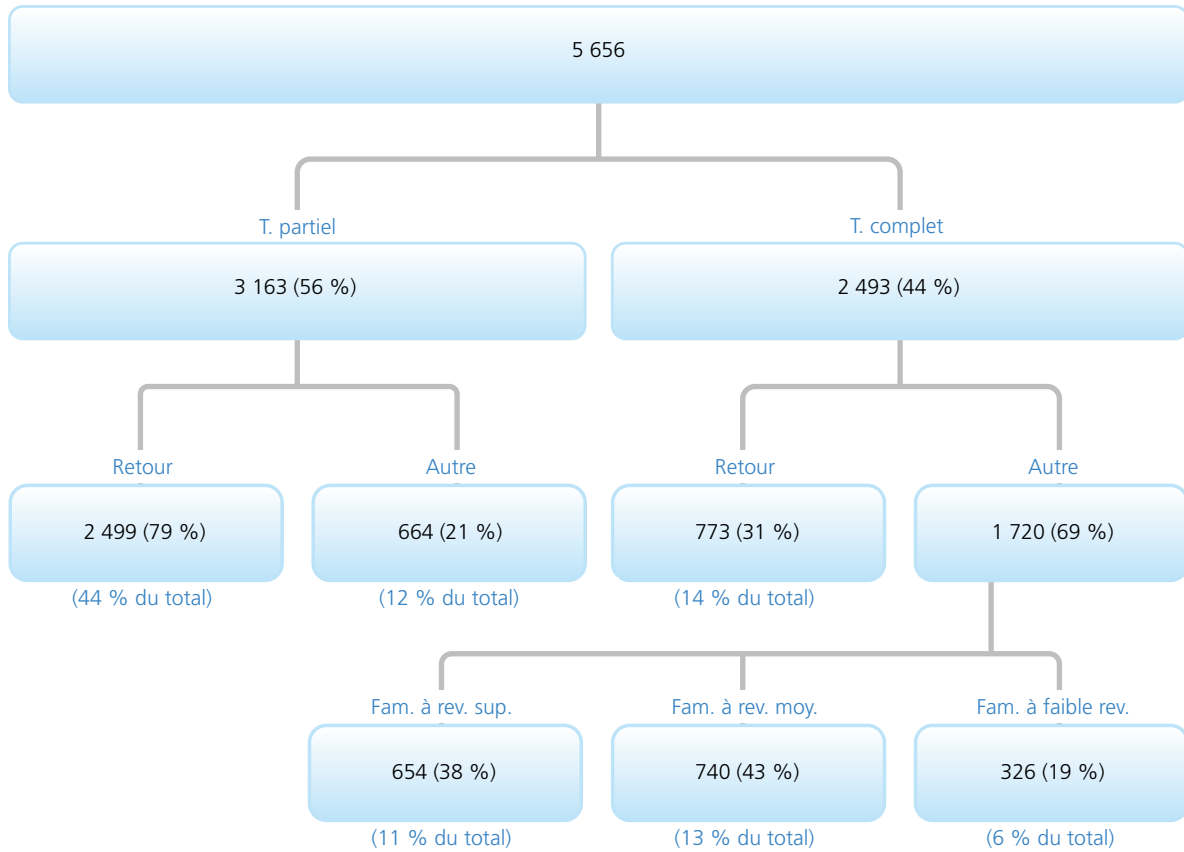


Sources : Base de données PRISME et enquête ICOPE 2006.

Notes : Retour = étudiants venant du marché du travail, en situation d'emploi à plein temps l'année précédente.

SCHÉMA 1C

Répartition des nouveaux inscrits aux cycles supérieurs, en fonction du régime d'études, de la provenance (marché du travail ou autre) et du statut économique de leur famille, Université du Québec, automne 2010

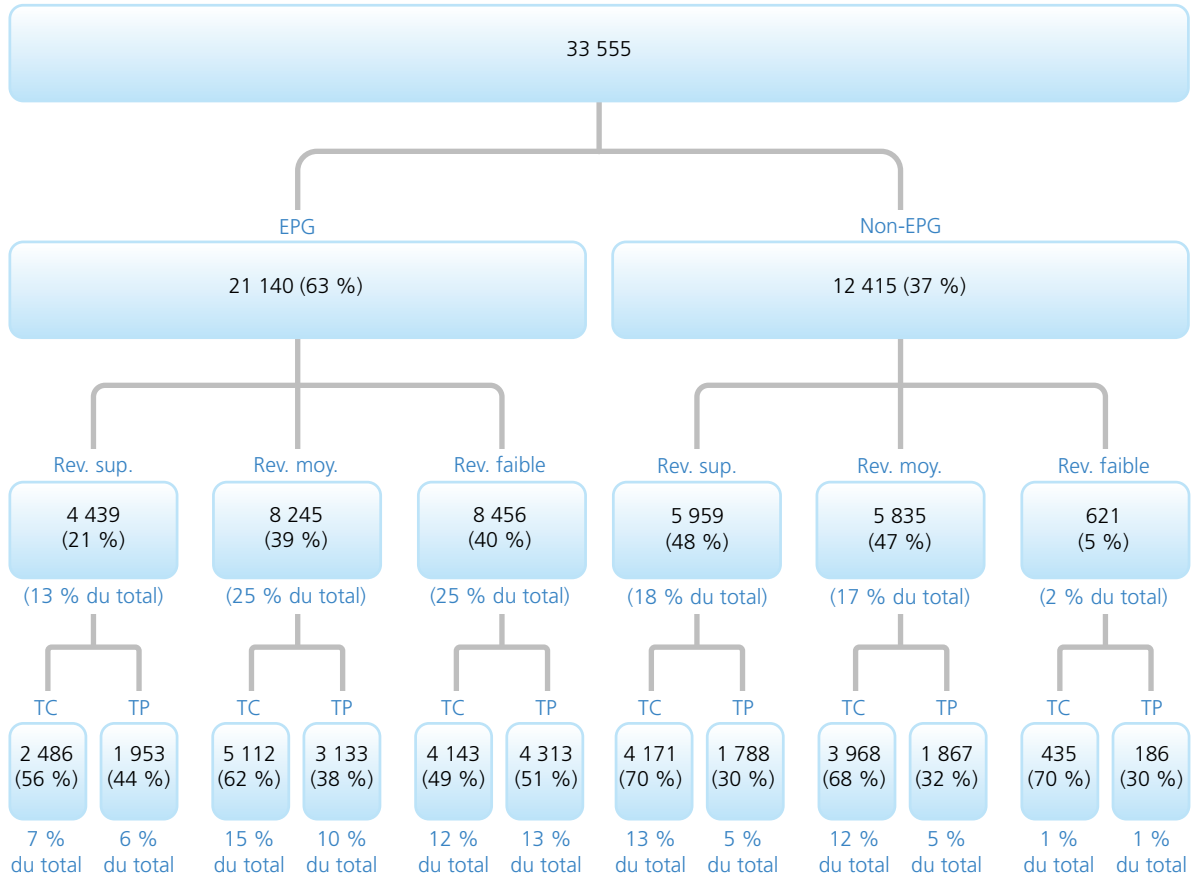


Sources : Base de données PRISME et enquête ICOPE 2006.

Notes : Retour = étudiants venant du marché du travail, en situation d'emploi à plein temps l'année précédente.

SCHÉMA 1D

Répartition des nouveaux inscrits de 1^{re} génération et des autres nouveaux inscrits en fonction du statut économique de leur famille et du régime d'études, tous cycles confondus, Université du Québec, automne 2010

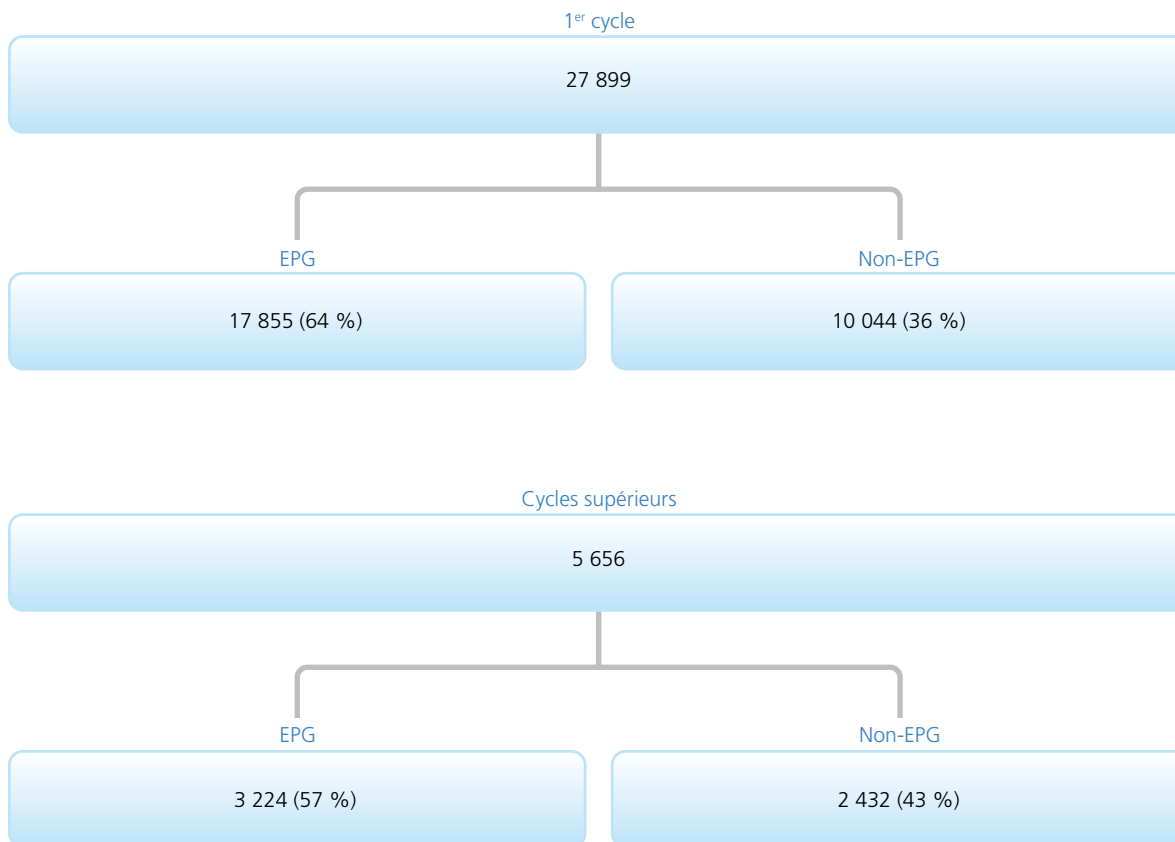


Sources : Base de données PRISME et enquête ICOPE 2006.

Notes : Retour = étudiants venant du marché du travail, en situation d'emploi à plein temps l'année précédente.
 EPG = étudiants de 1^{re} génération universitaire; les EPG incluent 3 % de « Ne sait pas ».
 TC = inscrit à temps complet; TP = inscrit à temps partiel.

SCHÉMA 1E

Répartition des nouveaux inscrits de 1^{re} génération et des autres nouveaux inscrits en fonction du cycle d'études, Université du Québec, automne 2010

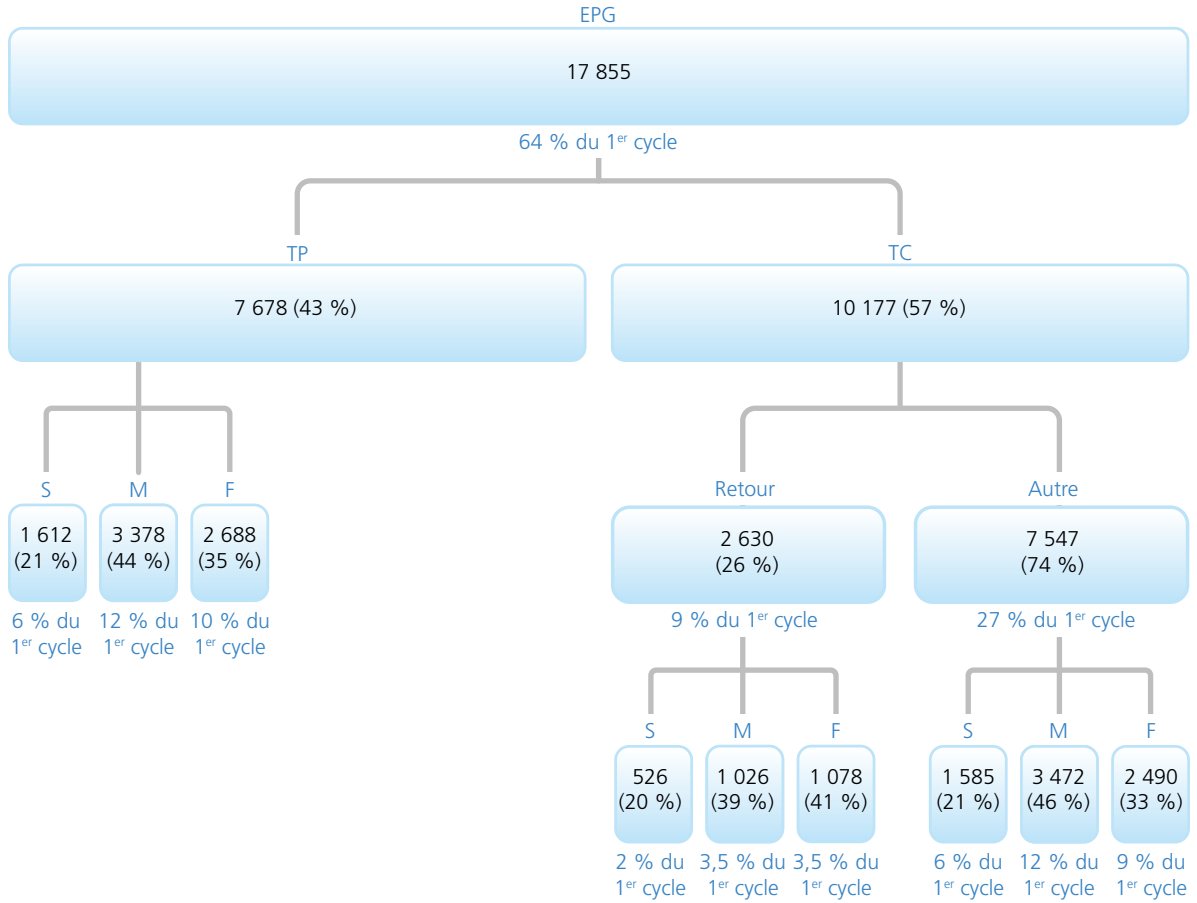


Sources : Base de données PRISME et enquête ICOPE 2006.

Notes : EPG = étudiants de 1^{re} génération universitaire; les EPG incluent 3 % de « Ne sait pas ».

SCHÉMA 1F

Répartition des nouveaux inscrits de 1^{re} génération en fonction du régime d'études, de la provenance (marché du travail ou autre) et du statut économique de leur famille, 1^{er} cycle, Université du Québec, automne 2010



Sources : Base de données PRISME et enquête ICOPE 2006.

Notes : Retour = étudiants venant du marché du travail, en situation d'emploi à plein temps l'année précédente.

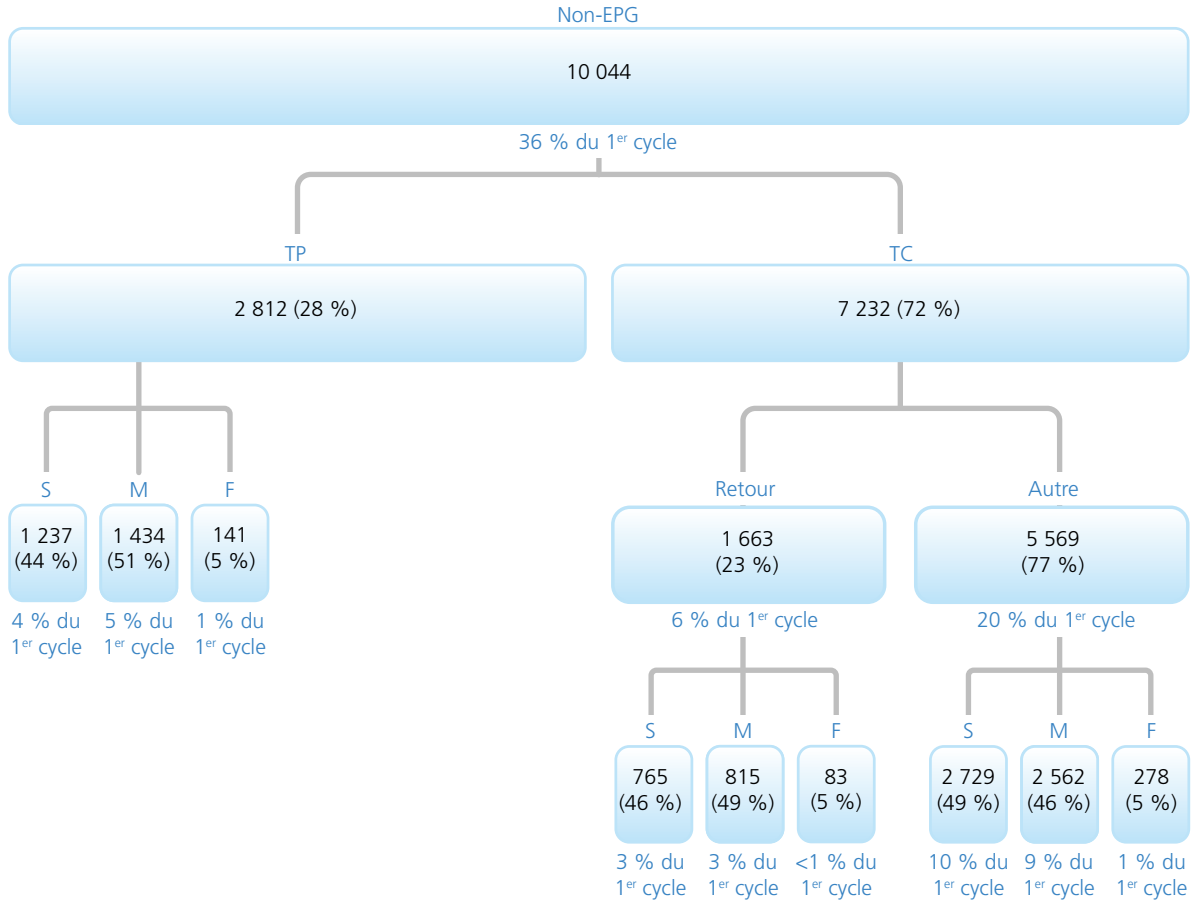
EPG = étudiants de 1^{re} génération universitaire; les EPG incluent 3 % de « Ne sait pas ».

TC = inscrit à temps complet; TP = inscrit à temps partiel.

S = famille à revenu supérieur; M = famille à revenu moyen; F = famille à faible revenu.

SCHÉMA 1G

Répartition des nouveaux inscrits, en excluant ceux de 1^{re} génération, en fonction du régime d'études, de la provenance (marché du travail ou autre) et du statut économique de leur famille, 1^{er} cycle, Université du Québec, automne 2010



Sources : Base de données PRISME et enquête ICOPE 2006.

Notes : Retour = étudiants venant du marché du travail, en situation d'emploi à plein temps l'année précédente.

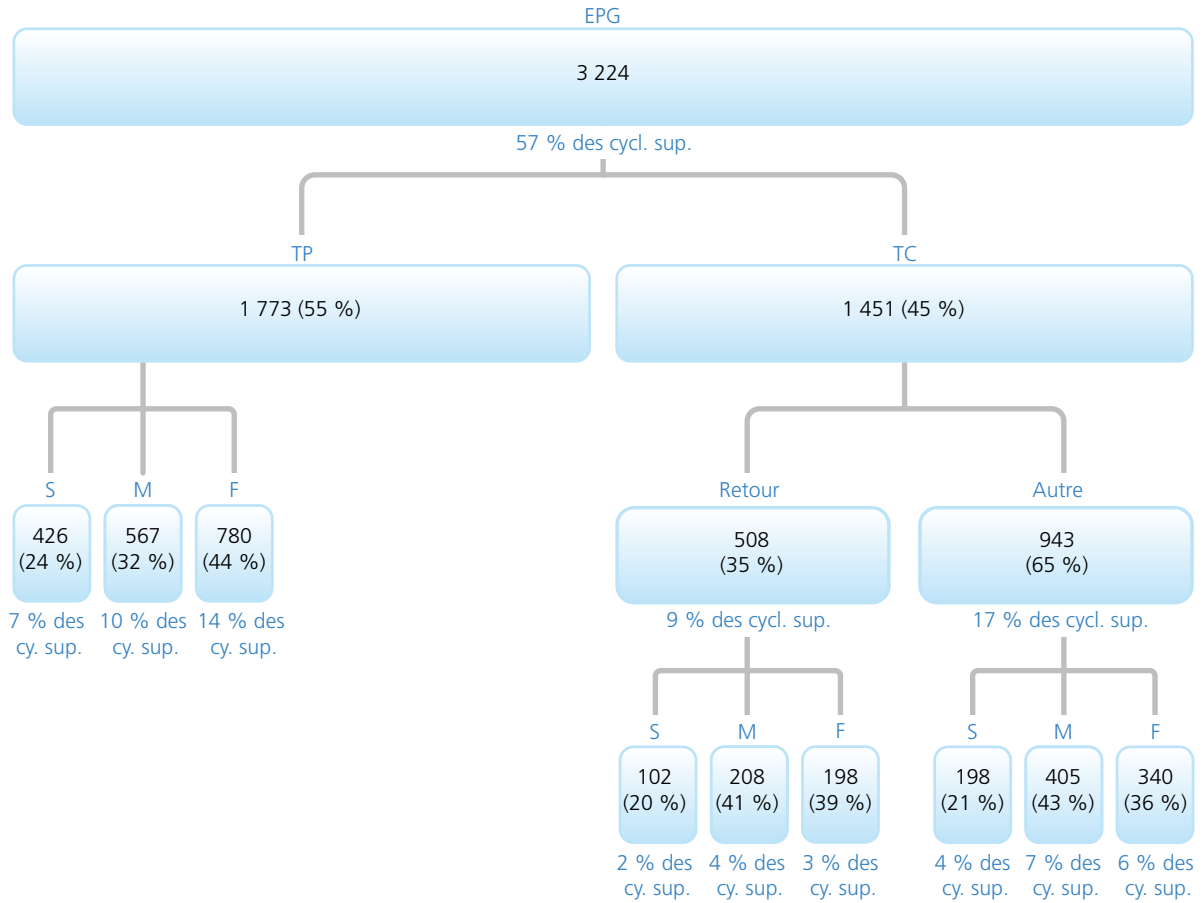
EPG = étudiants de 1^{re} génération universitaire; les EPG incluent 3 % de « Ne sait pas ».

TC = inscrit à temps complet; TP = inscrit à temps partiel.

S = famille à revenu supérieur; M = famille à revenu moyen; F = famille à faible revenu.

SCHÉMA 1H

Répartition des nouveaux inscrits de 1^{re} génération en fonction du régime d'études, de la provenance (marché du travail ou autre) et du statut économique de leur famille, cycles supérieurs, Université du Québec, automne 2010



Sources : Base de données PRISME et enquête ICOPE 2006.

Notes : Retour = étudiants venant du marché du travail, en situation d'emploi à plein temps l'année précédente.

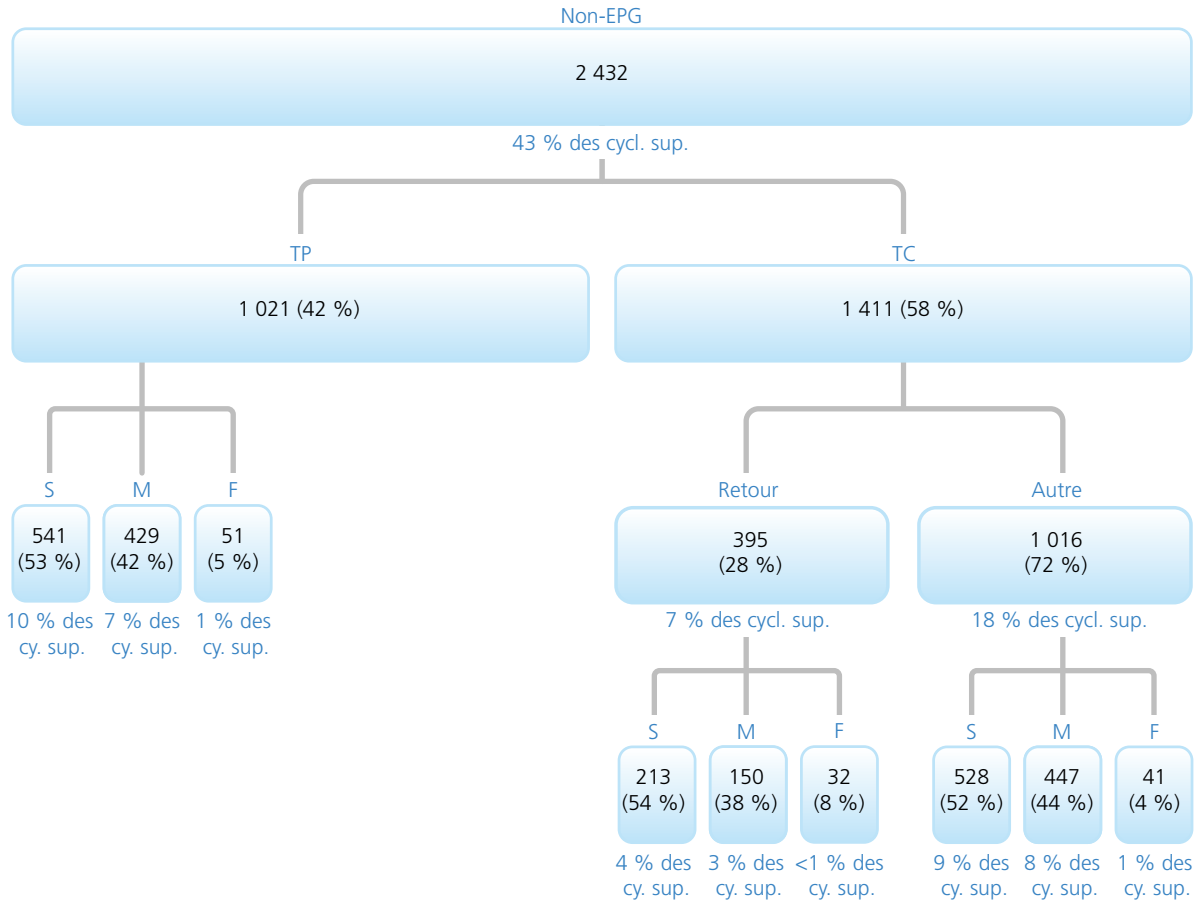
EPG = étudiants de 1^{re} génération universitaire; les EPG incluent 3 % de « Ne sait pas ».

TC = inscrit à temps complet; TP = inscrit à temps partiel.

S = famille à revenu supérieur; M = famille à revenu moyen; F = famille à faible revenu.

SCHÉMA 11

Répartition des nouveaux inscrits, en excluant ceux de 1^{re} génération, en fonction du régime d'études, de la provenance (marché du travail ou autre) et du statut économique de leur famille, cycles supérieurs, Université du Québec, automne 2010

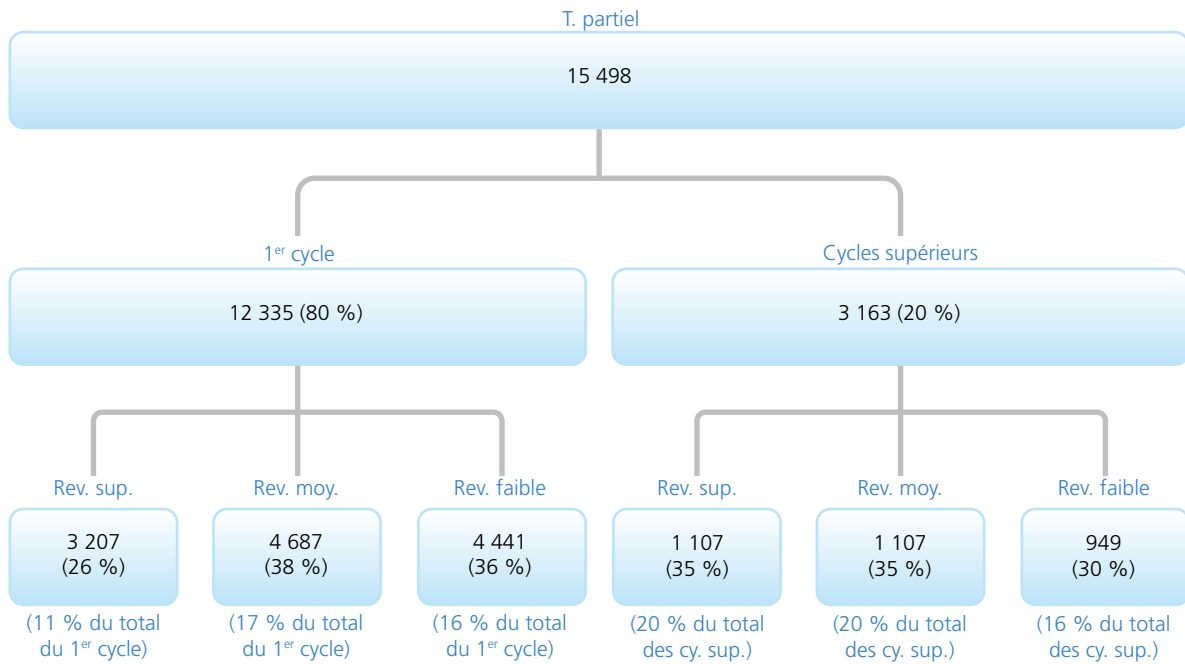


Sources : Base de données PRISME et enquête ICOPE 2006.

Notes : Retour = étudiants venant du marché du travail, en situation d'emploi à plein temps l'année précédente.
 EPG = étudiants de 1^{re} génération universitaire; les EPG incluent 3 % de « Ne sait pas ».
 TC = inscrit à temps complet; TP = inscrit à temps partiel.
 S = famille à revenu supérieur; M = famille à revenu moyen; F = famille à faible revenu.

SCHÉMA 1J

Répartition des nouveaux inscrits à temps partiel en fonction du cycle et du statut économique de leur famille, Université du Québec, automne 2010



Sources : Base de données PRISME et enquête ICOPE 2006.

Annexe



ANALYSE SOMMAIRE DES
MESURES EXISTANTES DANS
LE RÉSEAU DE L'UNIVERSITÉ
DU QUÉBEC

Analyse sommaire des mesures existantes dans le réseau de l'Université du Québec

Tableau I : Aide financière institutionnelle				
	Bourses d'excellence	Bourses pour situation financière précaire	Appuis financiers liés au projet d'études	
			Aide à la réussite	Soutien financier pour activités universitaires
Intention principale	<ul style="list-style-type: none"> • Récompenser les meilleurs étudiants; • Encourager l'excellence. 	<ul style="list-style-type: none"> • Venir en aide aux étudiants qui éprouvent des difficultés financières; • Offrir un complément pour les étudiants dont le maximum d'aide ne comble pas l'ensemble des besoins financiers. 	Encourager la réussite des étudiants.	Encourager les activités universitaires. (Communications dans les colloques et congrès, soutenance de thèse, salaire étudiant sous forme de bourses).
Bailleurs de fonds	<ul style="list-style-type: none"> • Fondations universitaires; • Facultés ou départements; • Organismes privés et subventionnaires. 	<ul style="list-style-type: none"> • Fondations universitaires; • Associations étudiantes; • Établissements universitaires. 	<ul style="list-style-type: none"> • Fondations; • Centres d'aide à la réussite. 	<ul style="list-style-type: none"> • Fonds de recherche des professeurs; • Départements/facultés.
Clientèle principale	<ul style="list-style-type: none"> • Étudiants ayant les meilleurs résultats scolaires; • Venant directement du collégial pour les bourses d'accueil; • Cycles supérieurs pour les subventions de recherche. 	<ul style="list-style-type: none"> • Difficultés financières; • Enfants à charge (étudiants parents); • Inscrits à temps plein; • Étudiants bénéficiaires des prêts et bourses du MEL; • Certaines s'adressent à des étudiants non bénéficiaires de l'AFE. 	<ul style="list-style-type: none"> • Tous les étudiants (temps plein et partiel); • Critères d'admissibilité variant d'un programme à l'autre. 	Étudiants cycles supérieurs.
Aperçu budgétaire	<ul style="list-style-type: none"> • Premier cycle : 100 \$ à 5 000 \$; • Cycles supérieurs : 500 \$ à 10 000 \$; • Organismes subventionnaires : jusqu'à 17 500 \$/an au 2^e cycle; jusqu'à 40 000 \$/an au 3^e cycle. 	Entre 2 000 \$ et 4 000 \$.	Entre 500 \$ et 5 000 \$.	<ul style="list-style-type: none"> • Dépend de la disponibilité des fonds (professeurs et départements); • Les montants varient d'une année à l'autre.
Potentiel de répondre aux effets de la hausse des droits de scolarité?	<p>Non :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accessibles à une minorité d'étudiants; • Sélection sur la base du rendement et non sur celle de la situation financière; • Peuvent être considérées comme une source de revenu dans le calcul de l'AFE. 	<p>Oui : Certaines mesures s'adressent aux étudiants parents.</p> <p>Non : Concernent très peu d'étudiants touchés financièrement par la hausse (étudiants temps partiel, non bénéficiaires de l'AFE).</p>	<p>Oui :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Peut concerner des étudiants tentés par l'abandon des études et qui éprouvent des difficultés financières; • S'adresse à toutes les clientèles. <p>Non : Ne cible pas spécifiquement les clientèles à risque.</p>	<p>Oui : Favoriser la socialisation académique et professionnelle des étudiants aux cycles supérieurs.</p> <p>Non :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ne vise pas spécifiquement les étudiants à risque; • Peut être considéré comme une source de revenu dans le calcul de l'AFE.

Tableau II : Dépannage et soutien particulier		
	Aide financière	
	Directe	Indirecte
Intention principale	Compléter l'aide financière des étudiants en situation de précarité.	Fournir une aide de subsistance aux étudiants dans le besoin.
Baillleurs de fonds	Établissements universitaires - Services aux étudiants Ex. : • Aide au gardiennage; • Prêt pour dépannage (avance de fonds).	Établissements universitaires - Services aux étudiants • Aide alimentaire (bons alimentaires, campagne de paniers); • Aide vestimentaire (bons vestimentaires pour enfant de 0 à 17 ans).
Clientèle principale	<ul style="list-style-type: none"> Étudiants ayant des besoins financiers urgents; Étudiants bénéficiaires du PPB ayant besoin d'argent et en attente de leur versement; Étudiants parents. 	Pour tous les étudiants ayant des besoins de subsistance ou des responsabilités familiales.
Aperçu budgétaire	Montant déterminé en fonction des besoins de l'étudiant. Ex. : UQAR : 29 800 \$/année.	<ul style="list-style-type: none"> UQTR - Fonds de dépannage alimentaire (1 000 \$); UQAR - Aide vestimentaire (5 000 \$).
Potentiel de répondre aux effets de la hausse des droits de scolarité?	<p>Oui : Concerne les étudiants parents.</p> <p>Non :</p> <ul style="list-style-type: none"> Aide sous forme de prêts, accroît l'endettement; Doit être remboursée lorsque l'étudiant reçoit son versement de l'AFE; Très peu d'étudiants non bénéficiaires de l'AFE sont admissibles; Aide ponctuelle pour situation d'urgence; Pour combler les besoins immédiats, ne permet pas de planification à long terme. 	<p>Outiller les étudiants dans la recherche et l'administration de leur financement.</p> <p>Université - Services aux étudiants :</p> <ul style="list-style-type: none"> Aide et soutien dans la recherche de financement : Promotion (infobulletin, alertes courriels, babillards, séances d'information, guides); Accompagnement – rencontre avec un professionnel de l'AFE, aide téléphonique interactive (UQAM), groupe de soutien (UQAM). Gestion des finances personnelles : outien et conseils dans l'élaboration d'un budget; Ateliers sur les compétences financières. <p>Tous les étudiants de tous les cycles.</p> <ul style="list-style-type: none"> Dépend des ressources humaines, technologiques; Dépend de l'organisation des services. <p>Oui :</p> <ul style="list-style-type: none"> Aide les étudiants à optimiser leur financement; Concerne les étudiants ayant une perception d'un coût des études élevé; S'adresse à tous les étudiants. <p>Non : Ne répond pas aux besoins des étudiants dont la situation financière est réellement affectée par la hausse.</p>

Tableau 3 : Travail salarié associé au projet d'études

	Programme études-travail	Possibilités d'emplois sur le campus
Intention principale	Fournir une aide financière aux étudiants par l'entremise d'une expérience de travail sur le campus.	Permettre aux étudiants d'occuper un emploi lié aux études.
Baillleurs de fonds	<ul style="list-style-type: none"> • MELS : pour toutes les universités; • Association étudiante : UQAR. 	Établissements universitaires et départements : <ul style="list-style-type: none"> • Moniteur de programme/Monitorat; • Assistant de recherche; • Auxiliaire d'enseignement; • Stages rémunérés.
Clientele principale	<ul style="list-style-type: none"> • Étudiants bénéficiaires du PPB; • Étudiants étrangers. 	<ul style="list-style-type: none"> • Étudiants des cycles supérieurs; • Étudiants en dernière année de baccalauréat (basé sur critères du professeur).
Aperçu budgétaire	Enveloppe budgétaire du MELS (560 000 \$) et investissement à égalité de parts par les établissements. Exemple UQTR : <ul style="list-style-type: none"> • 85 300 \$ pour les étudiants québécois; • 14 420 \$ pour les étudiants étrangers. 	Taux horaire en vigueur des universités pour un maximum d'heures par semaine.
Potentiel de répondre aux effets de la hausse des droits de scolarité?	Oui : Source de financement favorable à la réussite des études. Non : <ul style="list-style-type: none"> • Très peu d'étudiants non bénéficiaires de l'AFE sont admissibles; • Peuvent être considérés comme une source de revenu dans le calcul de l'AFE; • Limite d'emplois sur le campus, donc accessibilité limitée. 	Oui : Source de financement favorable à la réussite des études. Non : <ul style="list-style-type: none"> • Limite d'emplois sur le campus, donc accessibilité limitée; • Offre aléatoire, dépend de la disponibilité financière.

Annexe



RECOMMANDATIONS
DU COMITÉ CONSULTATIF
SUR L'ACCESSIBILITÉ
FINANCIÈRE AUX ÉTUDES –
SEPTEMBRE 2011

RECOMMANDATIONS DU COMITÉ CONSULTATIF SUR L'ACCESSIBILITÉ FINANCIÈRE AUX ÉTUDES – SEPTEMBRE 2011

Recommandation 1

En conséquence, le comité recommande à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport d'élaborer et de mettre en œuvre un plan de communication qui, tout en rappelant les bienfaits de l'éducation, décrit les programmes d'aide financière aux études, en particulier le Programme de prêts et bourses et les autres mesures financières dont les mesures fiscales, qui souligne que les bénéficiaires d'un prêt et d'une bourse sont pleinement compensés pour les hausses des droits de scolarité et finalement qui décrit les améliorations apportées à ces programmes d'aide. (Page 49)

Recommandation 2

En conséquence, le comité recommande à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport de rendre admissibles au Programme de remise de dette tous les bénéficiaires du Programme de prêts et bourses qui ont une dette d'études. (Page 51)

Recommandation 3

En conséquence, le comité recommande à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport de mener une étude auprès des étudiants universitaires à temps partiel pour mieux connaître cet effectif, et en particulier celui des étudiants à faible revenu, en vue de mieux cibler les mesures d'aide financière qui leur sont destinées et d'évaluer l'opportunité d'introduire un volet bourse dans le Programme de prêts pour les études à temps partiel. (Page 52)

Recommandation 4

En conséquence, le comité recommande que le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport mène comme prévu une enquête sur les conditions de vie des étudiants en 2012 et en 2017 en accordant une attention particulière aux étudiants à l'université, qu'ils soient bénéficiaires ou non de l'aide financière aux études, et que dans le cas des non-bénéficiaires, le Ministère suive de près l'évolution de leur endettement privé. (Page 56)

Recommandation 5

En conséquence, le comité recommande au gouvernement du Québec de mettre en place un mécanisme de suivi des hausses des droits de scolarité permettant d'observer :

- l'évolution de la participation aux études universitaires;
 - le taux de participation selon des catégories d'âge significatives, notamment chez les 20-24 ans;
 - les taux de participation selon le quartile de revenu, la scolarité et le lieu de résidence des parents (milieu rural ou urbain).
- (Page 58)

Recommandation 6

En conséquence, le comité recommande à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport d'introduire comme prévu l'allocation pour matériel d'appui au montant de 150 \$ par période de quatre mois tout en permettant au bénéficiaire du Programme de prêts et bourses d'obtenir, une fois à vie, un montant supplémentaire de 850 \$ à une période d'études de son choix. (Page 60)

Recommandation 7

En conséquence, le comité recommande à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport d'indexer pleinement les programmes d'aide financière aux études, et ce, de façon annuelle et automatique. (Page 61)

Source : Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études (septembre 2011). *Hausse des droits de scolarité et modifications à l'aide financière aux études 2012-2013 à 2016-2017*. 86 p.

Annexe

IV

RECOMMANDATIONS
DE LA FÉDÉRATION
ÉTUDIANTE UNIVERSITAIRE
DU QUÉBEC - AOÛT 2011

RECOMMANDATIONS DE LA FÉDÉRATION ÉTUDIANTE UNIVERSITAIRE DU QUÉBEC - AOÛT 2011

Recommandation 1

Que le gouvernement du Québec élabore une stratégie de lutte contre l'endettement étudiant qui mette en place :

- *Le gel des frais de scolarité dès 2012 accompagné d'une meilleure réglementation des frais afférents;*
- *Des bonifications aux prêts et bourses et aux bourses d'excellence des organismes subventionnaires;*
- *Un meilleur encadrement des institutions financières;*
- *Des mécanismes de communication pour améliorer les compétences financières des jeunes.* (Page 146)

Recommandation 2

Que le gouvernement du Québec renonce aux hausses de frais annoncées dans le Budget 2011-2012. (Page 147)

Recommandation 3

Que l'Assemblée nationale du Québec adopte une loi encadrant les frais institutionnels obligatoires exigibles par les établissements d'enseignement universitaires (ainsi que leurs composantes) et stipulant que de tels frais ne peuvent être imposés que si la nature, le montant et les modalités de ces frais font l'objet d'une entente entre l'établissement et l'association étudiante reconnue comme étant représentative des étudiants concernés. (CAU-643) (Page 148)

Recommandation 4

Que le plafond de prêts de l'Aide financière aux études ne soit pas augmenté. (Page 149)

Recommandation 5

Que l'allocation spéciale couvrant l'augmentation des frais de scolarité soit remise sous forme de bourse à tous les bénéficiaires sans exception, et qu'elle n'entraîne aucune hausse de l'endettement. (Page 149)

Recommandation 6

Que l'Aide financière aux études augmente le montant des dépenses admises pour les bénéficiaires de l'aide financière aux études, notamment par une bonification des montants des frais de subsistances et des frais de transport pour les étudiants qui n'ont pas accès au transport en commun. Des frais de transport pour les non-résidents et des frais d'Internet devraient aussi être inclus dans les dépenses admises. (Page 149)

Recommandation 7

Que le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport introduise un mécanisme automatique d'indexation annuelle de l'ensemble des dépenses admises dans le calcul de l'Aide financière aux études. Que cette indexation soit équivalente à l'Indice des prix à la consommation (IPC) pour l'année concernée. (Page 149)

Recommandation 8

Que les montants d'exemption pour le maintien de l'unité familiale soient établis à 45 000 \$ et indexés par la suite. (Page 150)

Recommandation 9

Que le gouvernement du Québec adapte le programme de prêts et bourses en vue de reconnaître la diversité des cheminements scolaires et la conciliation études-travail-famille. (Page 150)

Recommandation 10

Que le gouvernement du Canada abolisse les dispositions discriminatoires envers les étudiants de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité. (Page 150)

Recommandation 11

Que les gouvernements augmentent le niveau de financement des différents organismes subventionnaires. (CNCS-426 [2.3.]) (Page 150)

Recommandation 12

Que la FEUQ appuie les dispositions du projet de loi 24 visant à limiter le surendettement des consommateurs. (Page 151)

Recommandation 13

Que le gouvernement du Québec interdise la fausse représentation en matière d'endettement étudiant selon laquelle le crédit peut permettre de passer à travers ses études universitaires à l'abri des tracasseries financières et sur la rentabilité future des études. (Page 151)

Recommandation 14

Que le gouvernement du Québec impose aux institutions financières de clarifier les produits financiers offerts directement aux étudiants, entre autres en énonçant clairement les conséquences d'un changement de programme ou d'un abandon scolaire sur le remboursement de la dette. (Page 151)

Recommandation 15

Que le gouvernement du Québec impose aux institutions financières de présenter sur leur site Internet et dans leurs dépliants informatifs présentant leurs produits étudiants le programme d'aide financière aux études ainsi que ses modalités. (Page 152)

Recommandation 16

Que l'Office de la protection du consommateur, en collaboration avec l'Aide financière aux études et les établissements universitaires, élabore et distribue du matériel d'information sur l'endettement étudiant, avec une emphase sur l'endettement privé et le crédit ciblé envers les étudiants. (Page 152)

Source : FÉDÉRATION ÉTUDIANTE UNIVERSITAIRE DU QUÉBEC (août 2011). *L'endettement étudiant : état des lieux, déterminants et impacts*, Montréal, 196 p.

Annexe

V

SOMMAIRE DES
RECOMMANDATIONS DU
COMITÉ SUR L'ACCESSIBILITÉ
FINANCIÈRE AUX ÉTUDES
À LA COMMISSION
DE PLANIFICATION DE
L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC

SOMMAIRE DES RECOMMANDATIONS DU COMITÉ SUR L'ACCESSIBILITÉ FINANCIÈRE AUX ÉTUDES À LA COMMISSION DE PLANIFICATION DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC

1

RECOMMANDATION 1

CONSIDÉRANT :

- que la hausse des droits de scolarité pose deux défis en matière d'accès aux études : un premier d'ordre financier et un second de l'ordre des perceptions;
- que les catégories d'étudiants identifiées comme étant plus sensibles financièrement sont généralement inscrits dans des cheminements qui les placent dans des situations plus vulnérables en termes de réussite et d'allongement des études;
- que la hausse des droits de scolarité pourrait influencer sur la perception du rendement économique des études universitaires par les étudiants des catégories reconnues pour en sous-estimer la valeur et en surestimer les coûts;

LE COMITÉ RECOMMANDE QUE LA COMMISSION DE PLANIFICATION RETIENNE ET FASSE LA PROMOTION DE DEUX PRINCIPES RÉGULATEURS DES AMÉLIORATIONS AU SOUTIEN FINANCIER AUX ÉTUDES DANS LE CONTEXTE DE LA HAUSSE DES DROITS DE SCOLARITÉ POUR LES ANNÉES 2012-2017 :

PRINCIPE 1 : CONCEVOIR DES MESURES DE SOUTIEN À L'ACCESSIBILITÉ QUI AGIRONT À LA FOIS SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DES ÉTUDIANTS ET SUR LA VALEUR PERÇUE DES ÉTUDES UNIVERSITAIRES.

PRINCIPE 2 : CONCEVOIR DES MESURES DE SOUTIEN À L'ACCESSIBILITÉ QUI FAVORISENT LA RÉUSSITE DES ÉTUDES ET EN RÉDUISENT LA DURÉE.

2

RECOMMANDATION 2

Le Comité recommande que la Commission de planification appuie les recommandations formulées dans le rapport du Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études (CCAFE), sous réserve d'ajouts ou de compléments pour les trois recommandations suivantes :

2.1 Concernant la recommandation 2 du CCAFE :

« En conséquence, le [CCAFE] recommande à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport de rendre admissibles, au Programme de remise de dette, tous les bénéficiaires du Programme de prêts et bourses qui ont une dette d'études. »

CONSIDÉRANT :

- le modèle des bourses de cheminement aux cycles supérieurs;

LE COMITÉ RECOMMANDE QUE LA COMMISSION DE PLANIFICATION RECOMMANDE AU MELS QUE LA REMISE DE DETTE S'APPLIQUE GRADUELLEMENT EN FONCTION D'ÉTAPES CHARNIÈRES DU PROJET D'ÉTUDES.

2.2 Concernant la recommandation 3 du CCAFE :

« En conséquence, le [CCAFE] recommande à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport de mener une étude auprès des étudiants universitaires à temps partiel pour mieux connaître cet effectif et, en particulier, celui des étudiants à faible revenu, en vue de mieux cibler les mesures d'aide financière qui leur sont destinées et d'évaluer l'opportunité d'introduire un volet bourse dans le Programme de prêts pour les études à temps partiel. »

CONSIDÉRANT :

- que le Programme de prêts pour les études à temps partiel s'arrime difficilement à l'administration interne des établissements;

LE COMITÉ RECOMMANDE QUE LA COMMISSION DE PLANIFICATION RECOMMANDE AU MELS DE PROCÉDER À UNE ÉVALUATION COMPLÈTE DU PROGRAMME DE PRÊTS POUR LES ÉTUDES À TEMPS PARTIEL, D'ENVISAGER SA RÉFORME, VOIRE SON INTÉGRATION AU SEIN DU PROGRAMME DE PRÊTS ET BOURSES.

2.3 Concernant la recommandation 4 du CCAFE :

« En conséquence, le [CCAFE] recommande que le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport mène, comme prévu, une enquête sur les conditions de vie des étudiants en 2012 et en 2017 en accordant une attention particulière aux étudiants à l'université, qu'ils soient bénéficiaires ou non de l'aide financière aux études, et que dans le cas des non bénéficiaires, le Ministère suive de près l'évolution de leur endettement privé. »

CONSIDÉRANT :

- les particularités de l'effectif étudiant des établissements du réseau de l'Université du Québec;
- la nécessité de suivre les effets de la hausse des droits de scolarité;
- le besoin de documenter de façon périodique l'accessibilité aux études;

LE COMITÉ RECOMMANDE QUE LA COMMISSION DE PLANIFICATION RECOMMANDE AU MELS DE CRÉER UN OBSERVATOIRE DE LA VIE ÉTUDIANTE AFIN QUE DES ENQUÊTES SOIENT MENÉES DE FAÇON PÉRIODIQUE ET EN VUE D'ASSURER LA DIFFUSION DES DONNÉES À L'ENSEMBLE DES UNIVERSITÉS.

3

RECOMMANDATION 3

Le Comité recommande que la Commission de planification appuie les recommandations 9, 5, 11 et 8 du rapport de la FEUQ intitulé *L'endettement étudiant : état des lieux, déterminants et impacts*, sous réserve d'ajouts ou de compléments, le cas échéant :

3.1 Concernant la recommandation 9 de la FEUQ :

« Que le gouvernement du Québec adapte le Programme de prêts et bourses en vue de reconnaître la diversité des cheminements scolaires et la conciliation études-travail-famille. »

CONSIDÉRANT :

- la proportion élevée d'étudiants au cheminement particulier au sein des établissements du réseau de l'Université du Québec, notamment ceux en situation de conciliation études-travail-famille;
- les liens entre allongement des études, endettement et réussite;

LE COMITÉ RECOMMANDE QUE LA COMMISSION DE PLANIFICATION APPUIE LA RECOMMANDATION 9 DE LA FEUQ.

3.2 Concernant la recommandation 5 de la FEUQ :

« Que l'allocation spéciale couvrant l'augmentation des frais de scolarité soit remise sous forme de bourse à tous les bénéficiaires sans exception et qu'elle n'entraîne aucune hausse de l'endettement. »

CONSIDÉRANT :

- l'impact négatif que la hausse de l'allocation spéciale pourrait avoir sur l'endettement des étudiants ne bénéficiant pas du volet bourse du Programme de prêts et bourses;

LE COMITÉ RECOMMANDE QUE LA COMMISSION DE PLANIFICATION APPUIE LA RECOMMANDATION 5 DE LA FEUQ.

3.3 Concernant la recommandation 11 de la FEUQ :

« Que les gouvernements augmentent le niveau de financement des différents organismes subventionnaires. (CNCS-426 [2.3.]) »

CONSIDÉRANT :

- le faible taux de couverture des bourses d'excellence des organismes subventionnaires québécois pour les étudiants à la maîtrise de recherche;
- la durée des études et les taux d'abandon des étudiants du réseau inscrits à la maîtrise de recherche;

LE COMITÉ RECOMMANDE QUE LA COMMISSION DE PLANIFICATION APPUIE LA RECOMMANDATION 11 DE LA FEUQ EN INSISTANT AUPRÈS DU MDEIE POUR QUE L'AUGMENTATION DU NIVEAU DE FINANCEMENT DES ORGANISMES SUBVENTIONNAIRES S'ACCOMPAGNE D'UNE HAUSSE DU SOUTIEN OFFERT AUX ÉTUDIANTS À LA MAÎTRISE DE RECHERCHE.

3.4 Recommandation 8 de la FEUQ :

« Que les montants d'exemption pour le maintien de l'unité familiale soient établis à 45 000 \$ et indexés par la suite. »

CONSIDÉRANT :

- que le revenu brut moyen des parents des étudiants des établissements du réseau de l'Université du Québec, dont la contribution parentale est exigée, est de 41 276 \$;
- qu'en 2004 le CCAFÉ avait recommandé une modification en ce sens au MELS et qu'il la réitère dans son avis de 2011;

LE COMITÉ RECOMMANDE QUE LA COMMISSION DE PLANIFICATION APPUIE LA RECOMMANDATION 8 DE LA FEUQ ET RECOMMANDE AU MELS QUE CETTE MODIFICATION PRENNE EFFET DÈS 2012.

4

RECOMMANDATION 4

CONSIDÉRANT :

- que les mesures d'aide pour situation financière précaire s'adressent aux seuls bénéficiaires du Programme de prêts et bourses;
- que dans un contexte de situation financière précaire, d'autres catégories d'étudiants pourraient bénéficier de mesures d'aide, notamment ceux des classes moyennes et ceux venant du marché du travail;

LE COMITÉ RECOMMANDE QUE LA COMMISSION DE PLANIFICATION INVITE LES ÉTABLISSEMENTS À EXAMINER CERTAINES MESURES D'AIDE OFFERTES ACTUELLEMENT AFIN D'EN MODIFIER LES CRITÈRES AU BESOIN.

5

RECOMMANDATION 5

CONSIDÉRANT :

- que le Programme études-travail s'adresse aux bénéficiaires du Programme de prêts et bourses;
- que les mesures de type « travail salarié associé aux études », comme le Programme études-travail et les possibilités d'emploi sur le campus, sont des mesures qui permettent d'améliorer la situation financière des étudiants tout en favorisant leur réussite;

LE COMITÉ RECOMMANDE QUE LA COMMISSION DE PLANIFICATION RECOMMANDE AU MELS DE BONIFIER LE PROGRAMME ÉTUDES-TRAVAIL ET INVITE LES ÉTABLISSEMENTS À ÉVALUER LA POSSIBILITÉ DE DÉVELOPPER DES PROGRAMMES ÉTUDES-TRAVAIL INSTITUTIONNELS.

6

RECOMMANDATION 6

CONSIDÉRANT :

- que les étudiants de première génération ont de plus faibles taux de participation aux études universitaires;
- que la hausse des droits de scolarité risque d'affecter davantage leur perception du rendement économique des études;

LE COMITÉ RECOMMANDE QUE LA COMMISSION DE PLANIFICATION INVITE LES ÉTABLISSEMENTS À ÉVALUER LA POSSIBILITÉ D'OFFRIR DES MESURES D'AIDE FINANCIÈRE AUX ÉTUDIANTS DE PREMIÈRE GÉNÉRATION UNIVERSITAIRE.

7

RECOMMANDATION 7

CONSIDÉRANT :

- qu'une bourse de fin d'études, axée sur la réussite et la réduction de la durée des études, pourrait contribuer à réduire l'endettement en fin du parcours d'études et en favoriser la complétion;

LE COMITÉ RECOMMANDE QUE LA COMMISSION DE PLANIFICATION INVITE LES ÉTABLISSEMENTS À EXAMINER LA POSSIBILITÉ DE DÉVELOPPER UNE BOURSE DE FIN D'ÉTUDES OFFERTE EN FONCTION DE CRITÈRES D'ATTRIBUTION COMPATIBLES AVEC LA RÉUSSITE ET LA RÉDUCTION DE LA DURÉE DES ÉTUDES.

8

RECOMMANDATION 8

CONSIDÉRANT :

- la nécessité de prévenir la baisse des taux de participation des catégories d'étudiants plus susceptibles de remettre en question leur projet d'études en raison de leur perception défavorable du rendement économique des études universitaires;

LE COMITÉ RECOMMANDE QUE LA COMMISSION DE PLANIFICATION INVITE LES ÉTABLISSEMENTS À SENSIBILISER LES FONDATIONS UNIVERSITAIRES AUX BESOINS PARTICULIERS DES CATÉGORIES D'ÉTUDIANTS POTENTIELLEMENT PLUS SENSIBLES AUX EFFETS D'UNE HAUSSE DES DROITS DE SCOLARITÉ.

9

RECOMMANDATION 9

CONSIDÉRANT :

- que les étudiants de cycles supérieurs, notamment ceux de deuxième cycle, sont plus nombreux à bénéficier du Programme de prêts et bourses et qu'ils s'endettent davantage;
- que le nombre de bourses d'excellence offertes par les organismes subventionnaires est limité;

LE COMITÉ RECOMMANDE QUE LA COMMISSION DE PLANIFICATION INVITE LES ÉTABLISSEMENTS À DÉVELOPPER DES MESURES S'ADRESSANT AUX ÉTUDIANTS DE CYCLES SUPÉRIEURS, NOTAMMENT CEUX À LA MAÎTRISE DE RECHERCHE, ET PRÉSENTANT LE POTENTIEL D'AGIR SIMULTANÉMENT SUR L'ACCESSIBILITÉ, LA DURÉE ET LA RÉUSSITE DES ÉTUDES.

10 RECOMMANDATION 10

CONSIDÉRANT :

- les liens entre allongement des études, endettement et réussite;
- le cheminement trop long des étudiants inscrits à la maîtrise de recherche au Québec (Association des doyens des études supérieures au Québec, 2009);

LE COMITÉ RECOMMANDE QUE LA COMMISSION DE PLANIFICATION POURSUIVE SA RÉFLEXION SUR LA STRUCTURE DES PROGRAMMES DE MAÎTRISE DE RECHERCHE ET INVITE LES ÉTABLISSEMENTS À FAVORISER DAVANTAGE LE PASSAGE ACCÉLÉRÉ OU DIRECT AU DOCTORAT AINSI QUE LA PRODUCTION DE MÉMOIRES PAR ARTICLE(S).

11 RECOMMANDATION 11

CONSIDÉRANT :

- que le développement de compétences en matière de planification financière chez les étudiants est un élément clé sur lequel les établissements, soutenus par le milieu, peuvent efficacement intervenir;
- que la formation et l'accompagnement des étudiants dans le développement de compétences financières permettraient d'optimiser les ressources financières dont ils disposent tout en les outillant pour faire des choix éclairés quant aux diverses options de financement qui s'offrent à eux;

LE COMITÉ RECOMMANDE QUE LA COMMISSION DE PLANIFICATION SOLLICITE LA PARTICIPATION DU MILIEU AFIN D'EXPLORER LA POSSIBILITÉ D'OFFRIR DES ACTIVITÉS DE FORMATION ET D'ACCOMPAGNEMENT DES ÉTUDIANTS VISANT LE DÉVELOPPEMENT DE COMPÉTENCES FINANCIÈRES.

12 RECOMMANDATION 12

CONSIDÉRANT :

- la nécessité pour le Québec, dans un contexte de baisse démographique anticipée dans la strate d'âge des 17-29 ans, de rehausser les taux globaux de participation aux études, et ce, en particulier pour les étudiants de première génération et ceux venant de milieux socioéconomiques défavorisés;
- la mission de démocratisation de l'accessibilité aux études universitaires des établissements de l'Université du Québec;
- les particularités des étudiants accueillis par les établissements de l'Université du Québec;
- les mesures spécifiques mises en place par les établissements de l'Université du Québec, visant à favoriser l'attraction, le maintien aux études et la réussite de ses étudiants;

LE COMITÉ RECOMMANDE QUE LA COMMISSION DE PLANIFICATION RECOMMANDE À LA MINISTRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT DE RECONNAÎTRE LES COÛTS LIÉS À L'ATTRACTION, L'ACCUEIL, LA RÉTENTION ET LA RÉUSSITE DE LEURS ÉTUDIANTS EN INTÉGRANT AU PLAN DE FINANCEMENT DES UNIVERSITÉS UNE « MISSION PARTICULIÈRE » POUR LES ÉTABLISSEMENTS DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC.

13 RECOMMANDATION 13

LE COMITÉ RECOMMANDE QUE LA COMMISSION DE PLANIFICATION LE MANDATE AFIN :

- 1) QU'IL ANALYSE L'ÉVOLUTION DES INSCRIPTIONS DANS LES ÉTABLISSEMENTS DU RÉSEAU DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC, ET CE, À COMPTER DE L'AUTOMNE 2012;
- 2) QU'IL APPROFONDISSE LA RELATION POUVANT EXISTER ENTRE LES DIFFÉRENTS PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE AUX ÉTUDES DU MELS, LA SITUATION DES ÉTUDIANTS DES ÉTABLISSEMENTS DU RÉSEAU ET LA PARTICIPATION AUX ÉTUDES UNIVERSITAIRES.

